



Université Ibn Zohr
Faculté des Lettres et sciences Humaines
Master : Migration et développement Durable



* * *

Mémoire pour l'obtention du
Master : Migration et Développement Durable
Promotion : 2009-2011

*Emigrés-Retraités : Acteurs de
développement local
Cas de la préfecture d'Inezgane Ait
Melloul*

Présenté par : **Mustapha SADNI**

Sous la direction du professeur : Mohamed BEN ATTOU

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi
Date de Lancement: Avril 2010
E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com



REMERCIEMENTS

Merci à tous ceux et à toutes celles qui m'ont soutenu et en particulier :

- ✓ *Monsieur « Mohamed Ben Attou », l'Encadreur du mémoire*
- ✓ *Monsieur « Mohamed Charef », le Coordonateur du Master*
- ✓ *Tous les Professeurs du Master Migration & Développement*
- ✓ *Mes Collègues de Formations*
- ✓ *Les Emigrés Retraités qui ont accepté d'être enquêtés*
- ✓ *L'Association des Travailleurs et Commerçants Marocains Emigrés à l'Etranger et Retraités des Provinces du Sud*
- ✓ *Tous les Responsables de l'Administration Locale*

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com



Je Remercie, enfin, toutes celles et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, pour l'aboutissement de ce travail dans des bonnes conditions.

Sommaire

Préambule

Introduction générale

-Problématique

-Hypothèses de travail

-Approche méthodologique

-Sources d'appui

Partie I : Historique et mutations du Système Migratoire Marocain et Soussi.

Introduction

Chapitre I : Evolution du système migratoire marocain : élément de réflexion.

1 : Aperçu historique sur le système migratoire marocain

1-1 : L'émigration vers la France

1-2 : L'émigration vers les Pays-Bas

1-3: L'émigration vers la Belgique

1-4: L'émigration vers l'Allemagne

2 : Les mutations du système migratoire marocain

2-1: Une émigration Collective et Programmée

2-1-1 : Une émigration militarisée forcée.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

- 2-1-2 : Une émigration de sexe masculin
- 2-1-3 : Une émigration d'origine rurale
- 2-1-4 : Une émigration de travail (main d'œuvre)
- 2-2 : Une émigration Assistée et/ou de Masse (1960-1973)
 - 2-3 : Une émigration Familiale
 - 2-4 : Une émigration Estudiantine
 - 2-5 : Une émigration Clandestine
 - 2-6 : Immigration Subsaharienne en transit au Maroc
 - 2-7 : Emergence de nouvelles zones de départ et d'installation

Chapitre II : Emigration Soussie: de l'émigration ethnique à l'émigration du développement local et du partenariat

- 1 : L'apport du profil ethnique de l'émigration Soussie dans le développement solidaire
 - 1-1 : Valorisation de soi par la recherche de la reconnaissance par le groupe ethnique
 - 1-2 : Consolidation du rôle d'acteur par l'affirmation économique
 - 2 : Le rôle des ONGs des émigrés dans le co-développement local
 - 2-1 : Précisions conceptuelles
 - 2-2 : Objectifs et Bilan d'action de l'ONG « M&D »
 - 2-2-1 : Présentation générale et objectifs
 - 2-2-2 : Secteurs d'activité et bilan d'action

Conclusion

Partie II : Profil socioéconomique des émigrés retraités de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul face à l'investissement à l'échelle locale

Introduction

- Chapitre I : La préfecture d'Inezgane Ait Melloul : un pôle régional attractif d'investissements des émigrés.
 - 1-1 : Atouts démographiques



1-2 : Atouts économiques

Chapitre II : Le profil socio-économique des retraités d'Inezgane Ait Melloul.

1 : Identification et situation sociale

2 : Capacité d'Épargne et Transferts

3 : Projets d'investissement et poste d'emploi créés

4 : Solidarité et biens collectifs

5 : Les potentialités et les contraintes

Conclusion

Conclusion générale

Annexes

«À cet égard, Nous nous félicitons du rôle efficace de notre communauté résidant à l'étranger, que Nous considérons comme un

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com



atout majeur pour le Maroc nouveau. Mieux encore, Nous voyons à l'avant-garde des acteurs, qui tout en restant fermement attachés à leur identité Marocaine authentique, se sont voués avec une totale sincérité au développement de notre pays et à la défense de son intégrité territoriale et de son rayonnement international... »

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
6 novembre 2005

Préambule

Notre mémoire porte sur l'émigré retraité, acteur du développement local : cas de la préfecture d'Inzegane Ait Melloul.

Deux types de raisons ont présidé au choix de ce sujet : les unes sont objectives, les autres subjectives.

Objectivement parlant, les recherches académiques et les enquêtes de terrain réalisées dans le domaine du développement local permettent de confirmer le rôle favorable des MRE en général et des émigrés retraités dans la mise en œuvre d'actions « développementalistes » à l'échelle locale.

Les autres raisons sont personnelles ; étant moi-même issu d'un milieu migratoire et ayant la perception d'un espace vécu à préférence migratoire (Inezgane et Ait Baha) fortement marqué par la présence d'émigrés de la première génération, tout cela m'a motivé dans le but de connaître la genèse de cette émigration, ses mutations et ses apports de développement économique et social dans le milieu d'origine.

Introduction générale

Le Maroc constitue un bassin migratoire important. En effet, au début du 20^{ème} siècle, le Maroc fut un pays d'immigration dans la mesure où il accueillit des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays africains, arabes et européens.

A partir de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, le Maroc s'est transformé en l'un des principaux pays d'émigration du monde. Les marocains constituent une communauté de migrants parmi les plus larges et les plus dispersées en Europe de l'Ouest.

Le mouvement migratoire marocain s'est forgé au fil du temps une spécificité et des caractéristiques qui lui sont propres, comparativement au reste des pays d'émigration maghrébine à laquelle il est bien souvent identifié.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Par sa dimension historique, son importance numérique, son dynamisme permanent, sa diffusion géographique, le poids de l'attachement au pays et son évolution professionnelle, il se distingue sur de nombreux points saillants des autres pays du Maghreb¹.

En effet, plus de trois millions de marocains sont expatriés, 86% d'entre eux sont installés dans les pays européens, 9% dans le monde arabe et 5% en Amérique². Un marocain sur dix, au moins, vit aujourd'hui à l'étranger.

Limité exclusivement à l'origine de quelques régions, tout particulièrement le Rif et le Souss³, le phénomène migratoire est devenu un fait social majeur au Maroc en acquérant sa place dans la sphère politique, économique et sociale.

L'émigration marocaine était à l'origine une migration de travail. Les primo-émigrés étaient des chômeurs ; souvent des hommes analphabètes, sans qualification professionnelle particulière et d'origine rurale.

La France, les Pays Bas, la Belgique et l'Allemagne, pays d'émigration traditionnel, sont les pays les plus percepteurs de la main d'œuvre marocaine dans les années soixante et soixante-dix.

L'insertion professionnelle des émigrés marocains dans les pays d'accueil durant ces années correspond en général aux emplois réservés à une main d'œuvre de basse échelle.

En France par exemple, la main d'œuvre marocaine était affectée principalement dans quatre importants secteurs : l'Agriculture, l'Industrie (les houillères et les usines d'automobile), le bâtiment et les travaux publics.

Les années soixante et soixante-dix ont marqué des départs importants des émigrés marocains vers l'Europe de l'Ouest.

¹ CHAREF M (2003), « Etat de l'émigration-immigration marocaine et de ses relations avec le Maroc » article publié par : ORMES – 2003, pp 1-8, cf.p 1.

² Le Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, « Guide des Marocains Résidant à l'Etranger », Décembre 2009, pp, 7-300, cf.p 29.

³ CHAREF M et WAHBI M, (2006), « La mobilité des migrants retraités marocains, ou les paradoxes des vieux célibataires 'malgré-eux' ! » article publié par : l'ORMES-Agadir, in « Marocains Résidant à l'étranger : le Troisième Age », Observatoire de la Communauté des MRE, pp 229-250, cf.p 229.

Ce sont eux qui constituent aujourd'hui de plus en plus des émigrés/immigrés retraités dont la majorité écrasante d'entre eux avaient entre 20 et 35 ans d'ancienneté migratoire.

Toutefois, il est difficile de dénombrer avec précision les retraités marocains à partir du Maroc. Les chiffres disponibles, fournis par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, parlent de 10000 retraités depuis 1985.

Le retour définitif des émigrés marocains, et notamment les retraités appartenant à la première génération, dans leur pays d'origine témoigne de l'existence de liens d'attachement fort avec le pays d'origine et ce au niveau moral, social et économique.

La matérialisation la plus évidente de ces liens d'attachement avec leur pays d'origine s'exprime par la forte implication des émigrés retraités dans le processus de développement économique et social du pays à l'échelle locale.

Après la retraite, les émigrés installés définitivement au Maroc, se construisent une nouvelle identité grâce aux apports socio-économiques et culturels acquis dans l'expérience migratoire à l'étranger. Devenu citoyen de « formation » après qu'il était rural « d'origine », le retraité est à la fois acteur économique et élite locale⁴.

En effet, les émigrés marocains de l'Europe, et notamment les émigrés retraités de l'Europe de l'Ouest, contribuent activement dans les chantiers de développement économique et social du pays et ce, à double niveau : macroéconomique et microéconomique.

Au niveau macroéconomique, et face à un environnement économique et financier déficitaire pour l'économie marocaine, les transferts monétaires des émigrés, constituent un facteur régulateur de l'équilibre macroéconomique (Épargne, Emploi, Balance de Paiement, Devis...) et un instrument de la recomposition territoriale (la redistribution équitable des richesses et des équipements de l'infrastructure).

⁴ BEN ATTOU (M).2002, « Les retraités de la migration internationale, acteur économique ou élite locale ? Le cas de Tiznit », in « Espace Maghrébins » n° 1 et 2, 2002, pp, 95-110, cf.p 95.

Au niveau microéconomique, les apports migratoires et notamment ceux des émigrés retraités contribuent effectivement à l'amélioration du cadre de la vie quotidienne des ménages, à la consolidation de la cohésion sociale et à la lutte contre la pauvreté par solidarité via l'implication individuelle, le savoir faire et le financement des micros projets et les activités génératrices de revenus.

La problématique centrale de notre étude consiste en la recherche d'éléments nous permettant de cerner le rôle des émigrés retraités résidant à la préfecture d'Inzegane Ait Melloul dans la dynamisation des actions de développement économique et social au niveau local via la mobilisation des fonds épargnés, la création des postes d'emploi, le financement des micros- projets d'investissement et la consolidation de la solidarité sociale.

Plusieurs questionnements permettent de structurer cette problématique centrale.

- Quel est l'apport du statut ethnique dans l'action de développement à l'échelle locale ?
- Etant un pôle économique attractif, la préfecture d'Inzegane Ait Melloul est-elle en mesure de répondre aux attentes des émigrés retraités ?
- De quelle manière les émigrés retraités réalisent-ils leur intégration dans l'économie et la société locales ?
- Comment se fait la mobilisation des fonds épargnés par les émigrés dans les initiatives de développement ?
- Comment sont affectés les transferts monétaires ? et quels sont les bénéficiaires ?
- Quel est l'impact des projets d'investissement réalisés sur la dynamique d'emploi ?
- Quel est l'apport des actions de participation à la réalisation des biens collectifs dans la consolidation de la solidarité sociale ?
- Qu'est ce qui les motive ainsi de participer aux actions « développementalistes » ?
- Quel est l'impact de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger sur leur comportement vis-à-vis du développement local ?

- Quels sont les obstacles et les difficultés rencontrés par les émigrés retraités lors du montage, de la réalisation et la mise en œuvre de leurs projets d'investissement ?

L'approche méthodologique ; cette problématique est construite autour de quatre hypothèses de travail qu'on peut présenter ainsi :

Première hypothèse

Une fois à la retraite, les émigrés issus de la première génération accèdent à un nouveau profil socio-économique et partenarial. Dans leur cas, cela passe par un rôle socio-familial et économique qui les incite à se comporter comme de véritables acteurs du local.

Deuxième hypothèse

L'émigré retraité est censé avoir acquis durant le transit migratoire des expériences, des compétences et de nouvelles valeurs susceptibles d'être mises au profit des milieux de départ, et ce à travers la promotion de l'investissement intra et extra familial.

Troisième hypothèse

Fortement attachés à leur pays d'origine, le retour éventuellement définitif des émigrés retraités atteste de leur ferme volonté à se réintégrer à la société et de contribuer aux initiatives de développement.

Quatrième hypothèse

Face à une conjoncture économique et sociale difficile pour l'économie marocaine, les transferts (monétaires et en nature) des émigrés retraités, constituent un élément

stabilisateur de l'équilibre micro social perceptible à travers la prise en charge des familles souvent nombreuses et élargies.

Afin d'approcher la problématique énoncée et pouvoir vérifier nos hypothèses, le travail de terrain reste indispensable, voire incontournable. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, à partir d'une liste nominative des migrants retraités dans la préfecture d'Inezgane Ait Melloul élaborée par le soin de *l'Association des Travailleurs et Commerçants Marocains Emigrés à l'Etranger* dans le but d'approcher les investissements de ces émigrés retraités.

Sont considérés par la présente enquête, exclusivement des émigrés retraités issus de la première génération dans les pays d'accueil traditionnel (la France, la Belgique et les Pays-Bas), et qui ont résidé habituellement à Inzegane, Dcheira et Ait Melloul. Sur un total de 890 émigrés retraités estimés déjà depuis 17 ans par le RGPH de 1994⁵, Inezgane focalise 40%, suivie de Dcheira 30% et Ait Melloul 20%.

Pour tenter de répondre aux questionnements énoncés, nous avons eu recours à l'étude par échantillonnage, en procédant par enquête directe.

Cette méthodologie a conduit à une taille globale de l'échantillon de 50 émigrés retraités couvrant ainsi la quasi-totalité du territoire de la préfecture, pour faire l'objet d'un questionnaire (Annexe n° 3) articulé sur cinq modules essentiels à savoir : l'identification, la situation socio-économique, la contribution au développement, le principe de la solidarité et les opportunités d'accès des émigrés à l'investissement.

La localisation des retraités, de même que leur interview posent certains problèmes. D'un coté, les données relatives aux retraités ne sont pas disponibles dans l'administration locale (Préfecture, Délégation de la CNSS...). Seules sont disponibles les données fournies par « *l'Association des Travailleurs et Commerçants Marocains Emigrés à l'Etranger* ». D'un autre coté, dans la société Soussie, encore conservatrice, tout ce qui s'attache à la cellule familiale est intimement gardé.

⁵ Le RGPH de 1994 a comptabilisé les émigrés de la première génération ayant accédé à la retraite pendant les années 80 et 90.

La dimension politique, économique et sociale de la migration occupe une place stratégique dans la dynamique du changement socioéconomique au Maroc. Dans cette perspective, les recherches académiques et empiriques sont abondantes dans ce domaine jugé de grande importance.

Dans ce cadre, dénombrons-nous les principaux travaux / enquêtes qui constituent les sources d'appui de notre sujet de recherche et de notre cadrage méthodologique:

- « *Les retraités de la migration internationale, Acteurs économiques ou élites locales? cas de Tiznit* » BEN ATTOU M, 2002.
- « *Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa* » HCP, 2003.

Ces deux enquêtes ont porté sur la contribution des émigrés de retour dans les actions de développement local en ciblant notamment les projets d'investissements, la création des postes d'emplois, l'utilisation du savoir faire et la solidarité sociale. De plus ces deux enquêtes se sont concentrées sur le même espace qui est la région de Souss.

Les deux enquêtes partagent les mêmes objectifs que les nôtres et fournissent un cadre adéquat permettant de comparer les résultats obtenus.

Même si les deux enquêtes ont eu lieu dans des provinces bien différentes (Tiznit et Inezgane), et malgré le fait qu'il existe un décalage de temps entre les trois enquêtes, il est frappant de constater les mêmes tendances en ce qui concerne la relation entre la migration de retour et la participation au développement local.

Au terme de ces enquêtes, les émigrés retraités relevant de la région du Souss accusent une dynamique particulière. En effet, le cofinancement des activités génératrices de revenus consolide la solidarité intrafamiliale et les investissements réalisés restent défensifs et orientés plus vers le commerce et l'immobilier. En somme, et avant de procéder à l'analyse des résultats de notre enquête de terrain, deux pistes de lecture seront privilégiées dans ce travail, à savoir : historique et mutations du système migratoire Marocain et Soussi (partie I) et le profil socio-économique des émigrés retraités de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul face à l'investissement à l'échelle locale (partie II).



Partie I : Historique et mutations du Système Migratoire Marocain et Soussi.

Introduction

L'émigration internationale marocaine est ancienne. Toutefois, celle vers l'Europe, qui représente actuellement 85% des MRE, est moins ancienne. Elle date d'un siècle environ.

Le système migratoire marocain a connu une évolution tant au niveau de zones d'installation qu'au niveau de zones de départs.

L'émigration vers l'étranger concerne pratiquement l'ensemble des régions marocaines, alors que jusqu'au début des années 1970, elle était alimentée principalement par deux grandes régions de départ : le Souss dont les émigrants allaient principalement en France et en Belgique (Wallonie) et le Rif dont les migrants se dirigeaient principalement vers les Pays-Bas et l'Allemagne⁶.

⁶ HAMDouch B (2007), « Les Marocains de l'extérieur » in « Les Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par : la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Étranger, pp, 13-21, cf.p 13.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Quant aux zones d'installation, actuellement on relève l'accroissement du nombre de Marocains dans de nouveaux pays d'émigration tels que l'Espagne, l'Italie, le Canada et les Etats-Unis.

La communauté marocaine résidant à l'étranger et notamment dans les pays d'émigration traditionnels (la France, les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne) a connu effectivement des mutations profondes au cours des dernières décennies, tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Quelles sont donc ces principales mutations qui configurent le système migratoire marocain de manière générale (chapitre I) et celles de la région de Souss en particulier (chapitre II) ?

Chapitre I : Evolution du système migratoire marocain : élément de réflexion.

Par son épaisseur historique, son importance numérique, son dynamisme permanent, sa diffusion géographique et ses mutations profondes, Le système migratoire marocain se distingue de nombreux pays d'émigration maghrébins auxquels il est bien souvent identifié.

1- Aperçu historique du système migratoire marocain

Dans des conditions historiques marquées par la pénétration française et espagnole en Afrique du Nord, il existe forcément des liens étroits entre la colonisation et les deux Guerres mondiale, l'évolution des processus sociaux au

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Maroc, sans négliger pour autant le choix contestable de la politique économique du Maroc indépendant.

Dans ce cadre, les départs migratoires marocains vers l'étranger affichent une diversité particulière. En effet, les régions du Sud du Maroc se distinguent par un ensemble de caractéristiques spécifiques comparativement avec les régions du Nord. Ces particularités touchent à la fois la nature et les raisons de cette migration, les destinations et les effectifs des émigrés.

1-1- L'émigration vers la France

La colonisation française de l'Algérie en 1830 a marqué le commencement de la demande de main d'œuvre dans les fermes des colons français et dans des villes côtières en pleine expansion attirait un nombre croissant des émigrés saisonniers et circulaires.

Vers la fin des années 1930, le nombre de migrants marocains en Algérie était estimé à environ 85 000.

L'ère coloniale (1912-1956) marquait également le commencement des migrations vers la France.

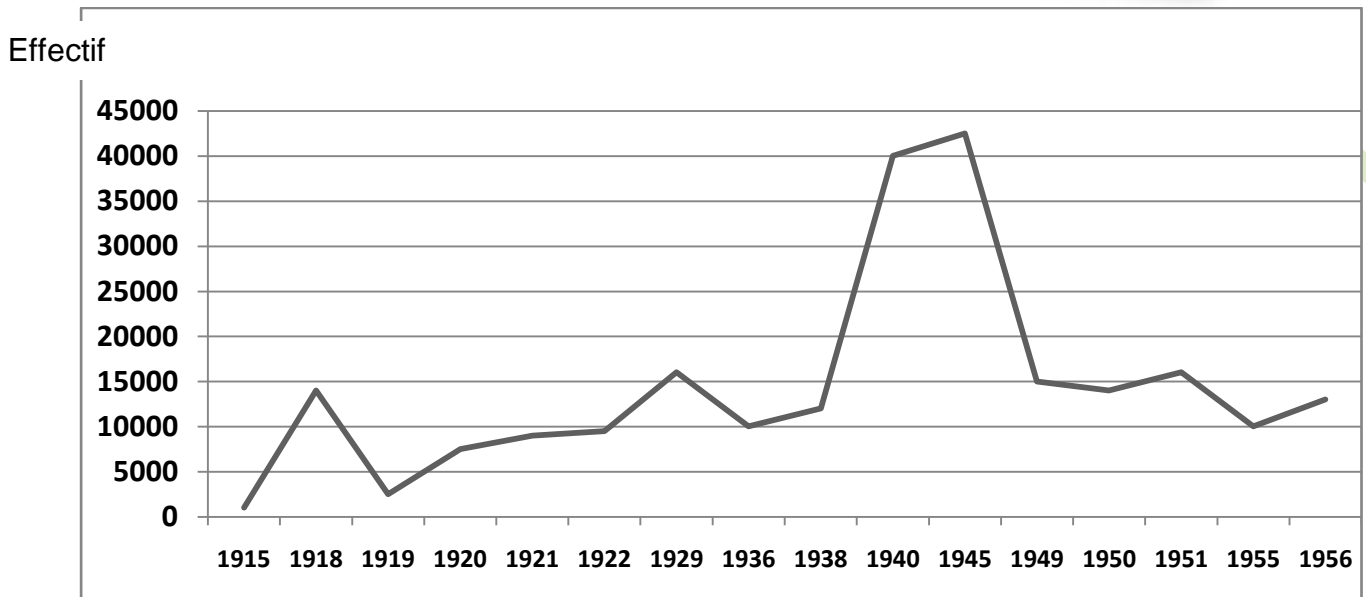
Pendant la première et la deuxième Guerre mondiale, un manque de main d'œuvre urgent en France a abouti au recrutement actif des dizaines de milliers d'hommes marocains pour les usines, les mines et l'armée française.

A partir de 1945, la France a connue l'émergence d'une réflexion sur les questions migratoire et l'emploi des étrangers.

C'est dans ce cadre que l'Office Nationale d'Immigration (ONI) fut créé en 2 novembre 1945 et devenu après l'Office des Migrations Internationales (OMI) en 1984⁷.

Fig n° 1 : Evolution Générale des travailleurs marocains en France de 1915 à 1956

⁷ CHAREF M (2007), « Les Marocains de France » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger, pp 25-82, cf.p 40.



Source : Office National d'Immigration (France)

D'un autre côté, la répartition géographique d'installation des Marocains en France demeure inégale. En effet, les Marocains travaillaient et se logeaient dans la Seine qui exerce un pouvoir attractif sur plus de 50% d'entre eux, et ce depuis l'entre-deux-guerres, avec toutefois une préférence particulière pour Gennevilliers et Clichy qui ont toujours été les « fiefs » par excellence de l'immigré marocain⁸.

Quant à la répartition géographique d'origine des émigrés marocain, le Sud marocain et notamment la région de Souss (Tiznit, Taroudant, Chtouka Ait Baha...) et de l'Atlas reste le principal foyer de l'émigration vers la France ; alors que les départs depuis les régions du Nord et notamment le Rif étaient presque inexistant en France car ils étaient employés dans les chantiers de l'Algérie coloniale. Les Pays-Bas constituent le premier foyer des émigrés rifains.

1-2- L'émigration vers les Pays-Bas

⁸ ATOUF E (2005), « Les Marocains en France de 1910 à 1956 : histoire d'une migration programmée », in « Migrations 24 », dossier spécial sur un siècle de migrations marocaines, n°24-2005, pp 62-72, cf.p 64.

La décennie 60 s'est caractérisée par une émigration importante de main d'œuvre marocaine, notamment masculine vers les Pays-Bas, afin de combler le manque de personnes non qualifiées dans plusieurs secteurs de l'industrie.

C'est ainsi que l'Etat des Pays-Bas a signé avec le Maroc la convention relative au recrutement des ouvriers marocains en 23/01/1969⁹.

Depuis la crise économique du début des années 1970, les populations allochtones, notamment d'origine marocaine, sont les premières touchées par les vagues de licenciement.

La population marocaine résidant aux Pays-Bas avait donc comme alternative soit de retourner au pays natal soit de s'installer de façon définitive aux Pays-Bas dans le cadre de regroupement familial¹⁰.

Le regroupement familial a renforcé l'installation permanente des résidents d'origine marocaine dans quatre grandes villes des Pays-Bas à savoir : Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht.

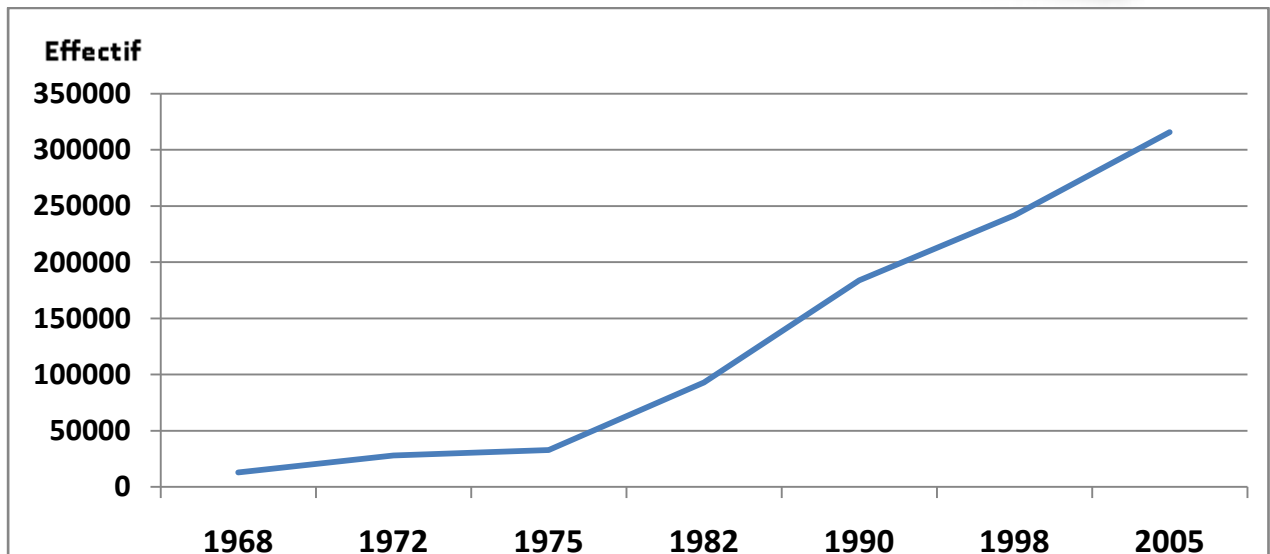
Malgré l'augmentation des chiffres de l'immigration en raison du regroupement familiale, ce n'est qu'au début des années quatre-vingts que la migration s'est avéré un phénomène durable¹¹.

Fig n° 2 : Evolution des émigrés marocains de 1968 à 2005

⁹ BEN HCIEN M (2008), « la couverture sociale des retraités à l'Europe », article publié par « l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique », Paris (en arabe), pp 5-14, cf.p 13.

¹⁰ EL BARADAI O (2007), « Les Marocains des Pays-Bas » in « Marocains de l'extérieur 2007 », Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger, pp 179-218, cf.p 180.

¹¹ Cynthia P (2007), « La migration de retour : le cas de la Hollande » Publication de l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique 2009.



Source : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger

Actuellement, il ya plus de 340 000 marocains en Hollande dont 50% constituent la première génération et 50% la deuxième. La troisième génération est en stade du balbutiement. 70% de la population d'origine marocaine sont installée aux Pays-Bas est originaire de l'Oriental et du Rif¹².

¹² EL BARADAI O (2007), « Les Marocains des Pays-Bas » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Étranger, pp 179-218, cf.p 182.

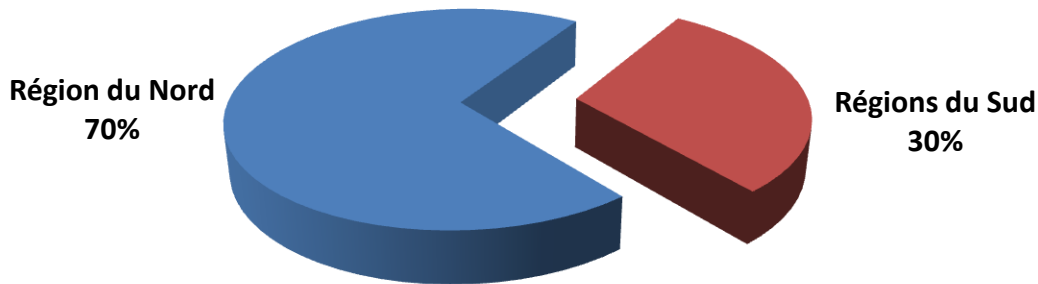
Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Fig n° 3: La répartition géographique des zones de départs (2007)



Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger

Les années 60 sont marquées par des départs migratoires vers la Belgique. Aujourd'hui, les Marocains représentent plus de 11% de la population d'origine étrangère totale installée en Belgique.

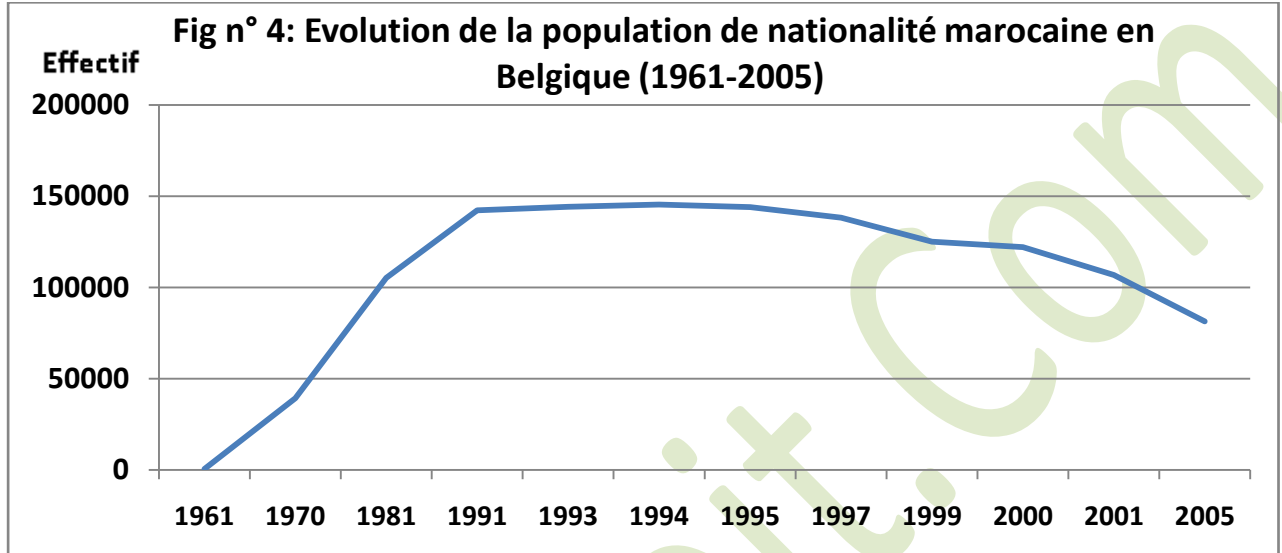
1-3- L'émigration vers la Belgique

Dans le cas de la Belgique, les premières indications d'une émigration marocaine datent de l'entre-deux-guerres.

Mais c'est avec la signature de l'accord bilatéral belgo-marocain de main d'œuvre du 17 février 1964 qu'elles prennent une dimension significative sur le plan quantitatif¹³.

C'était au début des années soixante que certaines Marocains, en majorité de la zone septentrionale du Maroc, répondaient favorablement à l'appel du marché de travail belge¹⁴.

¹³ BOUSETTA H (2005), « Les migrations marocaines vers la Belgique et l'Union européenne : Regards croisés », Actes de la journée d'étude organisée dans le cadre du Pôle d'Attraction Interuniversitaire (PAI) par le CEDEM le 17 février 2004.



Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger

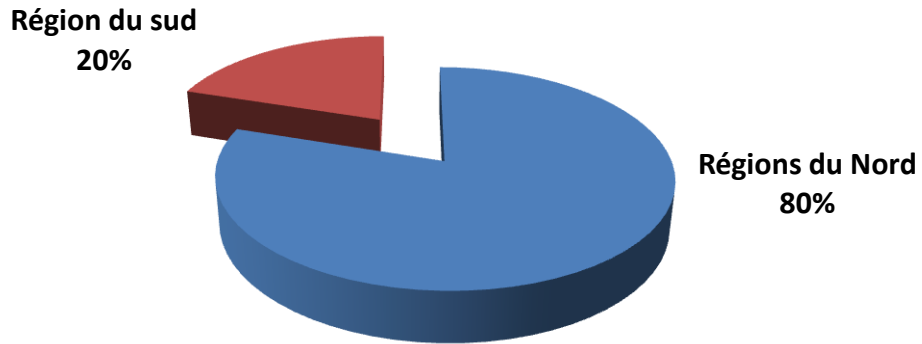
Aujourd'hui, la population d'origine Marocaine en Belgique est au nombre de 320 milles personnes dont 80% ont déjà acquis la nationalité Belge¹⁵.

Quant à la répartition géographique de départ des émigrés, toutes les données disponibles s'accordent sur la prédominance de l'origine Nord du Maroc au sein des Marocains de Belgique environs 80%. Les 20% restants sont originaire du reste du Maroc et plus particulièrement de Souss Massa et d'Ouarzazate.

¹⁴ LAZAAR M (2007), « Les Marocains de Belgique » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Étranger, pp 219-260, cf.p 219.

¹⁵ Le journal : Opinion Week-end, n° 16047 du 20/21 février 2010 « Marocains du monde : Histoire de l'immigration de Marocains en France, en Hollande et en Belgique, une quête de mémoire », pp 2-5, cf. 3.

Fig n° 5: la répartition géographique des zones du départ (2007)



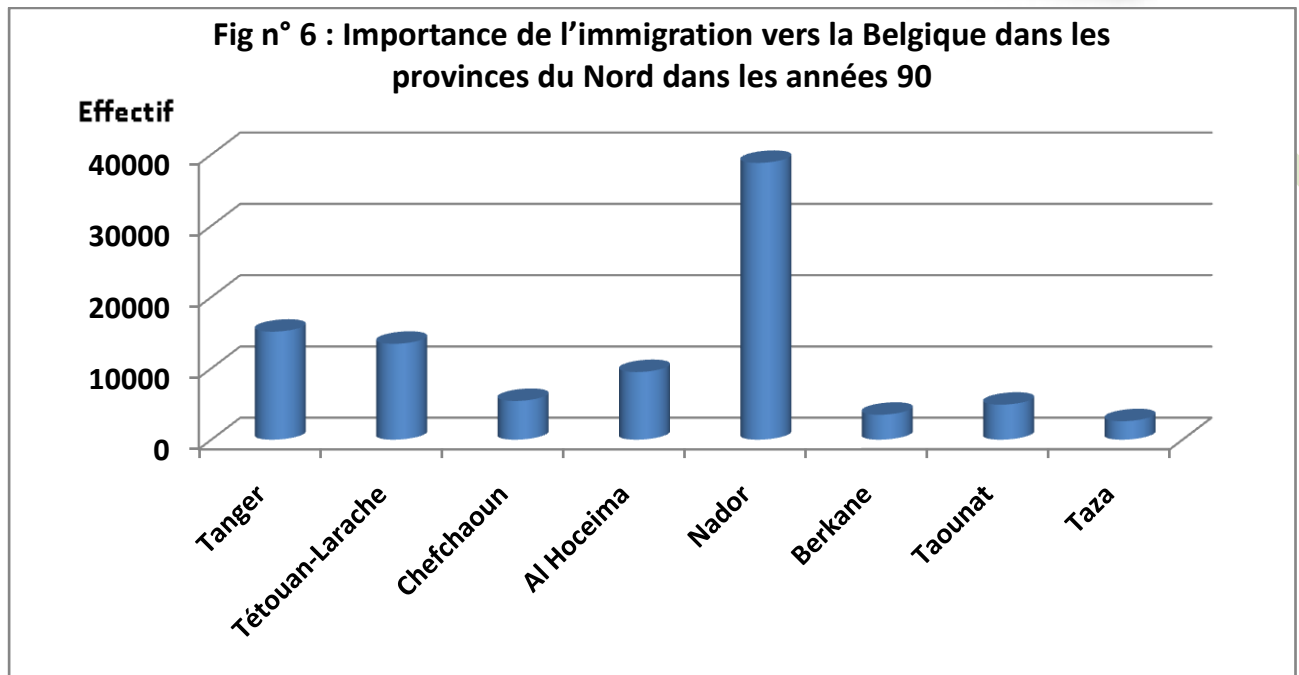
Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger

Toutefois à l'intérieur de la zone Nord, la participation des provinces à l'alimentation des flux migratoires vers la Belgique est inégale.

Tableau n° 1: Importance de l'immigration vers la Belgique dans les provinces du Nord dans les années 90.

Province	Tanger	Tétouan-Larache	Chefchaoun	Nador	Berkane	Taounat	Taza	Al Hocima	Total
Effectif	15150	13452	5432	38832	3500	4910	2590	9487	93353

Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger



Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Etranger

S'agissant de la répartition géographique et de l'installation des émigrés en Belgique, la distribution spatiale des marocains se caractérise par une forte concentration à Bruxelles (plus de 51%) par rapport aux autres régions de Belgique à savoir : la Flandre (32%) et la Wallonie (16%)¹⁶.

En effet, dans la région du Flandre, les Marocains se localisent surtout dans le triangle Grand-Anvers-Malines, dans la région minière du Limbourg.

Quant à Bruxelles, ils enregistrent une présence particulière à Molenbeek, Saint-Jean, Ten-Noode, Forest, Scharbeek. Tandis qu'en Wallonie, ils se fixent en majorité à Liège et à Verviers.

Comme les autres émigrations traditionnelles, l'émigration marocaine vers la Belgique avait fonctionné selon le système des filières de la solidarité ethniques. Dans ce cadre, nombreux sont les marocains émigrés en Belgique et qui ont ré-émigré vers d'autres destinations en l'occurrence l'Allemagne.

¹⁶ LAZAAR M (2007), « Les Marocains de Belgique » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par Fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Etranger, pp 219-260, cf.p 231.

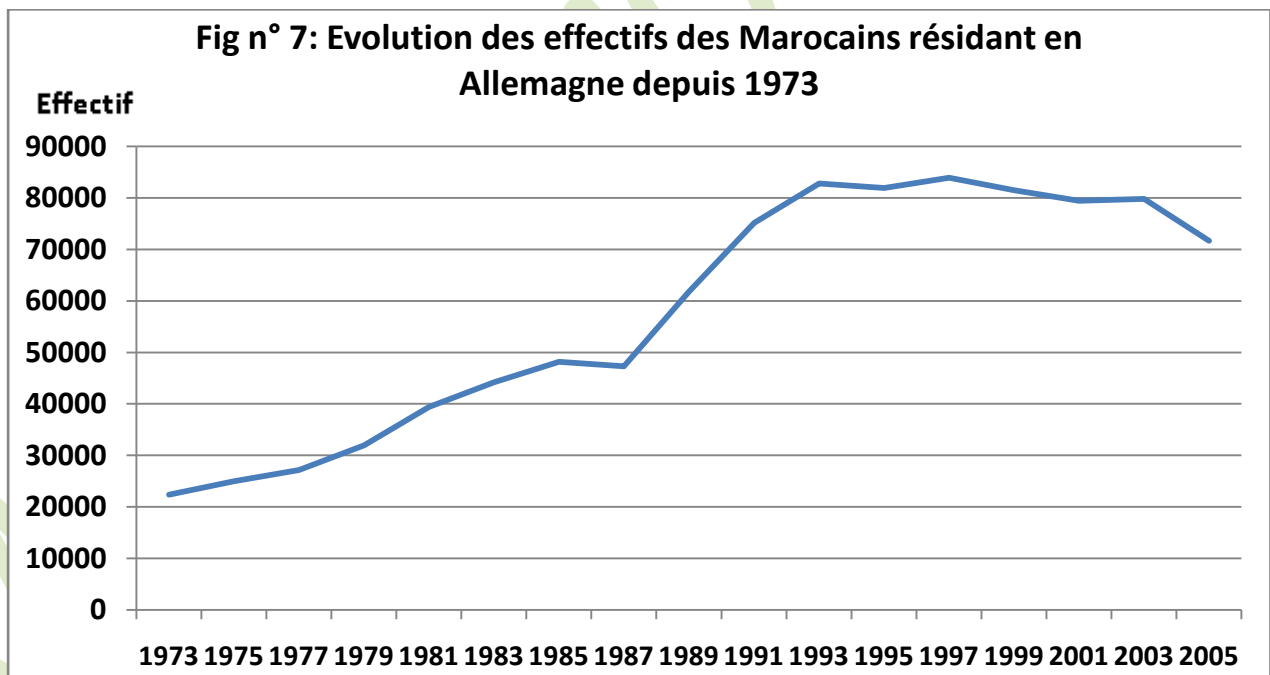
1- 4- L'émigration vers l'Allemagne

Le premier contingent de travailleurs marocains arrivés officiellement en Allemagne se composait de 1.800 personnes recrutées directement dans les mines de fer d'Ouichane dans le Rif par une commission Allemande en 1964¹⁷.

Et ce n'est qu'au cours des années 60 et au début des années 70 qu'arrivent les plus importantes vagues de migrants marocains à la suite de la signature de la convention bilatérale maroco-allemande de la main d'œuvre en 21/05/1963¹⁸.

Dès le milieu de la décennie 70, la courbe d'accroissement augmente à la suite de l'effet du regroupement familial.

Enfin, à partir de 1997 la communauté marocaine en Allemagne enregistre une baisse et continue jusqu'à nos jours.



¹⁷ BERRIANE M (2007), « Les Marocains de l'Allemagne » in « Marocains de l'étranger 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp261-308, cf.p 263.

¹⁸ BEN HCIEN M (2008), « la couverture sociale des retraités à l'Europe », article publié par « l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique », Paris (en arabe), p 6.

Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Etranger

Comme les autres migrations traditionnelles, l'émigration marocaine vers l'Allemagne avait fonctionné selon le système des filières de la solidarité ethniques.

Jusqu'à une période récente, l'origine rifaine prédominait au sein de la communauté marocaine installée en Allemagne.

Différentes explications ont été avancées pour comprendre cette particularité de l'émigration rifaine et forte présence en Allemagne.

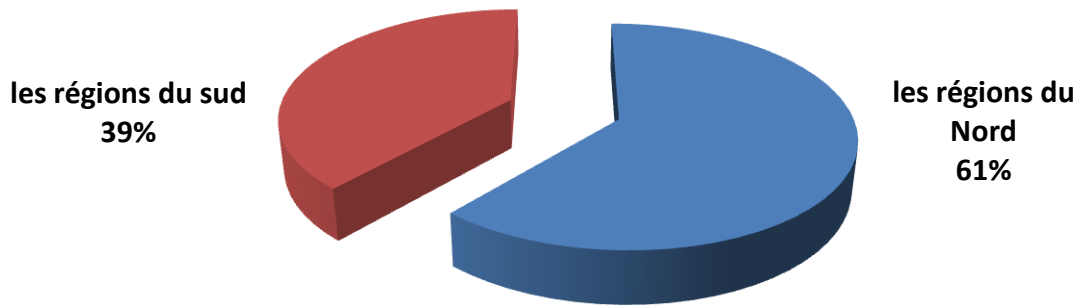
En effet, l'exploitation du minerai de fer d'Ouichane a joué un rôle important dans la mesure où elle a permis d'établir des liens de contact avec les Allemands via les achats du fer rifain, ainsi on peut ajouter l'expérience acquise par les mineurs de la région qui sera un élément décisif dans le recrutement dans le minerai de Ruhr.

Tableau n° 2: Région d'origine des Marocains résidant en Allemagne

Régions	Provinces	1975	1990	1993
Les régions du Nord	Nador	72.2%	55.1%	41.2%
	Oujda	5.9%	5.5%	2.2%
	Fès	3.7%	3.2%	4.7%
	Khémisset	2.2%	2.1%	3.1%
	Casablanca	2.2%	1.7%	1%
	Marrakech	1.2%	2%	5.2%
	Tanger	1.2%	1.5%	4.1%
	Total Région du Nord	88.6%	71.1%	61.5%
Les régions du Sud		11.4%	28.9%	38.5%

Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Etranger

Fig n° 8 : La répartition géographique des zones du départ (1993)



Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger

Jusqu'aux années 70, le principal foyer d'émigration fut le Sud et particulièrement le Souss dont la tradition migratoire est ancienne et se dirigeait essentiellement vers la France. Le deuxième principal foyer fut le Nord Est, principalement le Rif oriental dont les destinations furent avant l'indépendance vers l'Algérie et depuis les années 60 les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique.

Cette rétrospective historique et cette évaluation du volume de la migration marocaine, sa répartition géographique des zones de départ et son cartographie spatiale dans les différents pays de destination confirme l'importance du fait migratoire, devenu au Maroc un phénomène de société. L'importance prise par ce contexte migratoire nous incite de s'interroger sur les différentes mutations générales caractérisant le système migratoire marocain.

2- Les mutations du système migratoire marocain

Le système migratoire marocain a connu un ensemble de mutations tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, ce qui a permis de se distinguer sur nombreux pays maghrébins d'émigration auxquels il est bien souvent identifié.

2-1- Emigration Collective et Programmée

2-1-1- Une migration militarisée forcée.

La question de l'émigration marocaine vers l'Europe et son évolution, ne peut être comprise qu'à travers l'analyse de la genèse du protectorat franco-espagnol sur le Maroc d'un côté et les apports de la première et la deuxième guerre mondiale d'un autre côté.

Si la France coloniale a exercé son contrôle sur le Maroc central, le protectorat Espagnol quant à lui c'est instauré dans le Maroc du Nord (la région rifaine, la péninsule tangitane des frontières de Tanger internationale à arbaana juste au sud de Souk el Arba), le présahara et le Sahara marocain.

En effet, en Espagne, et durant la guerre civile (1936-1939), plus de 87 milles soldats Marocains sont recrutés dans les troupes espagnoles pour servir l'ambition franquiste.

Ces chiffres nous renseignent sur les masses considérables de Marocains qui ont été occupés, militarisés et déracinés durant la colonisation¹⁹.

L'ère coloniale française marquait le commencement de l'émigration vers la France.

Toutefois, le mouvement migratoire vers la France a réellement débuté au cours de la Première Guerre, précisément en 1916²⁰. Et c'est ainsi, que la France a institué « le Service des Travailleurs Coloniaux » attaché au ministère de l'armement en vue d'organiser la réquisition de la main d'œuvre Nord Africain en 14 septembre 1916.

La guerre de 1914-1918 a provoqué une migration militarisée qui a eu des conséquences directes et irrémédiables sur la population marocaine.

¹⁹ ATOUF E (2005), « Les Marocains en France de 1910 à 1956 : histoire d'une migration programmée », in « Migrations 24 », dossier spécial sur un siècle de migrations marocaines, n°24-2005, pp 62-72, cf.p: 63.

²⁰ CHAREF M (2007), « Les Marocains de France » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, pp 25-82, cf.p: 34

Dans ce cadre, 350 à 400 000 Marocains qui ont été recrutés en tant que soldats ou travailleurs « coloniaux » durant la période 1914-1956 : on reconnaît officiellement 37 150 soldats et 35 500 travailleurs marocains²¹.

L'émigration marocaine vers la France va connaître une forte cessation à la suite de la crise mondiale de 1929-1930.

Au cours de la deuxième guerre mondiale (1939 -1945), la France réquisitionna par l'intermédiaire du Ministère du Travail 94 600 travailleurs Marocains, dont 37 000 destinés aux combats²².

Les marocains engagés en première ligne dans les campagnes de Belgique et de France subiront d'importants dégâts.

Ces données authentifiées confirment que l'émigration marocaine dans son premier temps est une émigration militarisée par excellence.

Toutefois, il est difficile de séparer l'aspect militaire de l'émigration marocaine vers l'Europe avec l'aspect économique dans la mesure où l'émigration marocaine est également une émigration de travail de sexe masculin.

2-1-2-Une émigration de sexe masculin

Au début, l'émigration marocaine vers l'Europe était majoritairement masculine.

Il s'agit donc d'une immigration temporaire de main d'œuvre, composée principalement d'hommes seuls²³.

Elle concernait une main d'œuvre utilisée pour la construction de l'Europe d'après-guerre et pour répondre à la demande croissante due aux « trente glorieuses »²⁴.

²¹ ATOUF E (2005), « Les Marocains en France de 1910 à 1956 : histoire d'une migration programmée », in « Migrations 24 », dossier spécial sur un siècle de migrations marocaines, n°24-2005, pp 62-72, cf.p: 63.

²² CHAREF M (2007), « Les Marocains de France » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, pp 25-82, cf.p : 37

²³ AFATACH B (2007), « Les Immigrants Marocains Vieillissants : entre le mythe du retour et la réalité des va-et-vient identitaires », mémoire du Master, Fondation ITRS de France Montrouge, Mars 2007, pp 1-141, cf.p 30.

Dans ce cadre, les candidats à l'émigration vers la France par exemple, obéissaient à un ensemble d'examens médicaux durs.

Félix Mora²⁵ et son équipe administrative et médicale, assuraient le déroulement du recrutement des candidats à l'émigration vers la France pour travailler comme ouvriers dans les Houillères du Nord.

Les candidats à l'émigration se défilent les uns après les autres, torses nus pour qu'ils puissent être auscultés, tâtés afin de vérifier la dureté de leurs mains et de leurs biceps, examiner jusqu'à leurs dents, avant d'être marqués par un tampon vert pour les sélectionnés et rouge pour les refusés²⁶.

C'est une émigration toujours d'hommes jeunes, souvent illettrés sans qualification aucune et vivant loin de leur famille²⁷.

Félix Mora avait limité la sélection des candidats à l'émigration vers la France exclusivement dans les campagnes du Sud marocain, ce qui laisse à déduire que cette émigration est une émigration d'origine purement rurale.

2-1-3-Une émigration d'origine rurale

La particularité de l'origine géographique de l'émigrant marocain vers l'Europe s'exprime par la prédominance de l'aspect de la « ruralité ».

En effet, les départs du mouvement migratoire marocain vers l'Europe étaient alimentés principalement par deux grandes régions de départ : le Souss et l'Atlas (Sud du Maroc) dont les émigrants allaient principalement en France et en Belgique et le Rif (Nord du Maroc) dont les migrants se dirigeaient principalement vers les Pays-Bas et l'Allemagne.

²⁴ NADIF M (2010), « Apports économiques de la migration internationale » in « Les Cahiers du Plan/ HCP » n°32, novembre-décembre 2010, pp 49-75, cf.p: 51.

²⁵ Félix Mora a vécu au Maroc durant le protectorat français et parle bien l'Arabe. Il a été l'agent recruteur des houillères dans le Sud Marocain.

²⁶ CHAREF M (2007), « Les Marocains de France » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, pp 25-82, cf.p : 42.

²⁷ CHAREF M (2003), « Etat de l'émigration-immigration marocaine et de ses relations avec le Maroc » article publié par l'ORMES – 2003, pp 1-8, cf.p 7.

En France par exemple, les départs étaient limités au Sud marocain. Plus de 90% des Marocains présents en France avant 1942 sont originaires de cette région, 80% environ pour la période 1942-1956, et un peu plus de 70% au milieu des années 1960²⁸.

Les Rifains de l'oriental représentaient 50% de la population-émigrée en Europe et ce jusqu'en 1972. On estime à cette époque que 26 personnes sur 1000 de la population du Rif oriental était émigrée, soit 1 Rifain sur 4 vivant en Europe²⁹.

Les départs des émigrés marocains vers l'Europe sont majoritairement motivés par le souci de la recherche d'un travail pour améliorer leur cadre de vie et d'assister leur famille. C'était donc une émigration de travail.

2-1- 4- Une émigration de travail (main d'œuvre)

Les premiers flux migratoires vers l'Europe étaient destinés principalement au secteur d'industrie avec une forte présence du secteur minier. Mais le début des années soixante, on a assisté à l'émergence d'autres secteurs en l'occurrence : le bâtiment, les travaux publics et l'agriculture.

Les travaux confiés aux Marocains sont globalement des métiers insalubres, dangereux et souvent délaissés par les autochtones qui refusent d'exercer ces professions déplaisantes³⁰.

A la suite d'un ensemble de facteurs d'ordre économique et social, les années soixante connaîtront une émigration marocaine massive vers l'Europe.

2-2- Emigration Assistée et/ou de Masse (1960-1973)

²⁸ ATOUF E (2005), « Les Marocains en France de 1910 à 1956 : histoire d'une migration programmée », in « Migrations 24 », dossier spécial sur un siècle de migrations marocaines, n°24-2005. Pp 62-72, cf.p 64.

²⁹ BOUDILAB H (2005), « Contribution à l'Histoire de l'immigration en Hollande des Marocains du Rif oriental » in « le journal : Opinion Week-end », n° 16047 du 20/21 février 2010, pp 2-5, cf.p 3.

³⁰ CHAREF M (2007), « Les Marocains de France » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp 62-72, cf.p 64.

La conjoncture économique et sociale interne défavorable et le développement massif des besoins en main d'œuvre en Europe de l'Ouest sont autant de facteurs qui expliquent le boom migratoire marocain vers l'Europe.

Dans ce cadre, le Maroc a signé des accords de recrutement de main d'œuvre avec l'Allemagne de l'Ouest en 21/05/1963, la France en 01/06/1963, la Belgique en 17/02/1964 et les Pays-Bas en 23/01/1969.

En France, l'indépendance créera de façon momentanée un arrêt de l'émigration qui ne résistera cependant pas à l'appel des « trente glorieuses » conjugué aux difficultés économiques surgissant dans ce jeune pays devenu indépendant³¹.

En Allemagne, des sociétés Allemandes étaient venues sur place pour recruter les Marocains du Rif, ces derniers devant aller travailler dans les mines du fait de leur expérience dans les mines d'Ouiksane du Rif. Le nombre de Rifains recrutés à l'époque fut de 26 800 tous de Rif oriental entre Hoceima, Nador et Berkane³².

En Belgique, et après la signature de la convention de la main d'œuvre belgo-marocaine, les Marocains arrivent en Belgique pour effectuer les travaux pénibles de la mine, dont les Belges et les Italiens, échaudés par la catastrophe de Marcinelle, ne voulaient plus³³. C'est donc l'immigration industrielle de masse des années 60 qui va contribuer à créer un lien fort entre les deux pays³⁴.

En Pays-Bas, les marocains s'installaient via la France et la Belgique où ils avaient travaillé comme ouvriers saisonniers. Mais après 1969, date de la signature de la convention bilatérale de la main d'œuvre avec le Maroc, l'émigration des marocains

³¹ CHAREF M (2003), « Etat de l'émigration-immigration marocaine et de ses relations avec le Maroc », article publié par l'ORMES – 2003, pp 1-8, cf.p 3.

³² Le journal : Opinion Week-end, n° 16047 du 20/21 février 2010 « Marocains du monde : Histoire de l'immigration de Marocains en France, en Hollande et en Belgique, une quête de mémoire ». pp 2-5, cf.p 2

³³ LAZAAR M (2007), « Les Marocains de Belgique » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, pp 219-260, cf.p 223

³⁴ NADIR H (2009) « La mobilisation des Marocains Résidant à l'Etranger pour le Maroc : Projet MEDMA » in « Remise d'Epargne des Migrants : Expérience et Perspectives », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, pp 103-121, cf.p 105.

vers les Pays-Bas s'intensifié quantitativement. Leur recrutement s'opérait surtout dans le Rif, une région déshéritée et qui connaissait un chômage élevé³⁵.

A la suite du choc pétrolier des années 1973, les années soixante-dix seront marquées par l'arrêt de l'émigration de travail et à la reconnaissance par les pays d'immigration européens des droits des travailleurs. C'est dans ce contexte que l'émigration familiale va apparaître.

2-3- Emigration Familiale

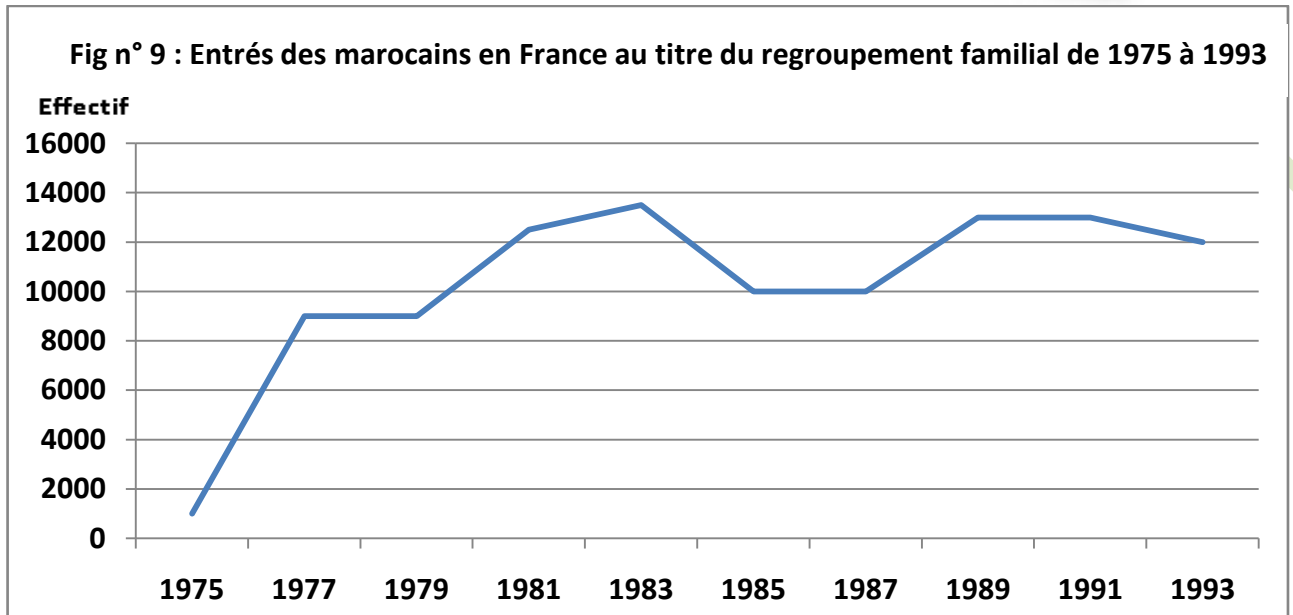
Dans le cas marocain, l'émigration familiale a suivi tardivement le mouvement migratoire. Elle n'a été amorcé timidement que dans la deuxième moitié des années soixante, pour s'accroître rapidement dans les années soixante-dix³⁶.

Après une longue période d'émigration d'hommes seuls, l'émigration familiale se met donc en marche sous l'effet de la nouvelle politique de fermeture des frontières qui a été mise en place par le gouvernement français en 1974, pour endiguer les conséquences de la crise qui touchait le pays³⁷.

³⁵ EL BARADAI O (2007), « Les Marocains des Pays-Bas » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp 179-218, cf.p 182.

³⁶ CHAREF M (2007), « Les Marocains de France » in « Marocains de l'extérieur 2007 », article publié par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp 25-82, cf.p 48

³⁷ AFATACH B (2007), « Les Immigrants Marocains Vieillissants : entre le mythe du retour et la réalité des va-et-vient identitaires », mémoire du Master, Fondation ITRS de France Montrouge, Mars 2007, pp 1-141, cf.p 32.



Source : Office Nationale d'Immigration (France)

Suite aux mesures de regroupement familial, nous avons assisté à une féminisation et à un rajeunissement de l'émigration marocaine vers l'Europe.

Le regroupement familial a permis de stabiliser la main d'œuvre masculine et à faciliter l'intégration des travailleurs marocains dans le monde du travail.

2-4- Emigration Etudiante

L'émigration étudiante est le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs. Ces facteurs incitateurs sont à la fois endogènes et exogènes.

En effet, la défaillance du système de l'enseignement marocain, la faible offre de formation, les problèmes dont souffre la recherche scientifique au Maroc et les difficultés d'intégration dans le marché du travail sont autant de facteurs explicatifs de la genèse de l'émigration étudiante.

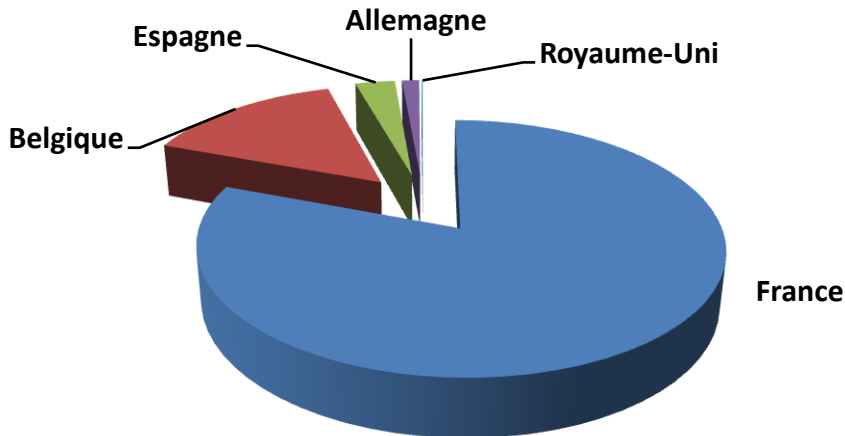
Sur le plan stricto arithmétique, pour l'année universitaire 1990-1991, il y avait 25 894 étudiants marocains inscrits en France, 4 737 en Belgique, 849 en Espagne, 422 en Allemagne et 53 au Royaume-Uni, soit 33.6% de l'ensemble des étudiants originaires des Pays sud-méditerranéens inscrit en Union-européenne³⁸.

Tableau n° 3: Répartition des étudiants marocains selon le pays d'installation au titre de l'année universitaire 1990-1991

Pays	France	Belgique	Espagne	Allemagne	Royaume-Uni
Effectif	25894	4737	849	422	53
%	81.03%	14.84%	2.65%	1.32%	0.16%

Source: Les Cahiers du Plan n° 29-2010 / p :72

Fig n° 10 : Répartition des étudiants marocains selon le pays d'installation au titre de l'année universitaire 1990-1991



Source: Les Cahiers du Plan n° 29-2010/ p :72

³⁸ CHAREF M (2010), « Migration des compétences » in « Les Cahiers du Plan », n° 29 mai- juin 2010, pp 63-92, cf. p 72.

Toutefois, il ya eu depuis la fin des années quatre-vingt une chute des départs, due entre autre à : des conditions d'inscription de plus en plus difficiles, la suspension des bourses, les difficultés de s'intégrer dans le marché du travail. Cette chute a touché pratiquement les étudiants désirant poursuivre les études du premier et du deuxième cycle plus que ceux du troisième cycle.

La limitation des conditions d'inscription conjuguée à d'autres facteurs d'ordre économique, politique, juridique et sécuritaire ont contribué favorablement à la réémergence de l'émigration clandestine.

2- 5- Emigration Clandestine

Les départs clandestins vers l'Europe est une pratique ancienne au Maroc. En effet, le Résident Général a instauré une réglementation draconienne compliquant la tâche des candidats à l'émigration, et permettant aux colons de bénéficier d'une « arme de réserve » de main d'œuvre abondante³⁹.

Pire encore, l'émigration a été totalement interdite en 1928. De ce fait, les marocains n'avaient d'autre choix que celui de quitter le Maroc clandestinement et par tous les moyens.

Dans ce cadre, l'immigration marocaine en France a été marquée par des départs « clandestins », dont la proportion dépasse ou avoisine les 90% de l'effectif marocain présent en France durant la période coloniale, mais cette proportion démunira entre 1956 et 1965 pour atteindre les 40% environ⁴⁰.

A partir des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix on a assisté à un verrouillage progressif des frontières.

En effet, l'entrée en vigueur de la convention de Schengen en Europe, 1985 pour la France, le Luxembourg, la Belgique et la Hollande, 1990 pour l'Italie, 1991

³⁹ ATOUF E (2005), « Les Marocains en France de 1910 à 1956 : histoire d'une migration programmée », in « Migration 24 », dossier spécial sur un siècle de migrations marocaines, n°24-2005, pp 62-72, cf.p 65

⁴⁰ ATOUF E (2005), « Les Marocains en France de 1910 à 1956 : histoire d'une migration programmée », in « Migration 24 », dossier spécial sur un siècle de migrations marocaines, n°24-2005, pp 62-72, cf.p 65

pour l'Espagne, 1992 pour la Grèce, 1995 pour l'Autriche et 1996 pour les pays scandinaves (Danemark, suède, Finlande) , a contribué à la fermeture complète des frontières des pays européens⁴¹.

Cette situation avait limité totalement les départs légaux vers l'Europe, ce qui explique le recours des émigrés marocains à d'autres alternatives parmi elles le trafic de faux papiers et les embarquements clandestins.

L'évolution de ce phénomène a été marquée également par l'apparition de nouveaux profils d'émigrés clandestins qu'on peut appréhender au niveau de quatre paramètres⁴² :

- Le sexe : la migration clandestine, masculine au départ, est devenue mixte. C'est ainsi qu'on parle de la féminisation d'émigration clandestine.
- L'âge : de plus en plus d'enfants mineurs non accompagnés émigrent dans la clandestinité en se cachant dans les essieux des camions, les dessous des autocars, dans les coffres des voitures ou encore dans les containers des bateaux. Cette donnée reflète la réalité du rajeunissement de l'émigration clandestine au Maroc.
- Le niveau d'instruction : les candidats à l'émigration irrégulière, autrefois analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas, sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats des écoles de formation professionnelle.
- Les régions de départs : au Maroc, à part les migrants marocains dont l'effectif est difficile à déterminer et qui sont originaires de pratiquement toutes les régions du Maroc, les migrants irréguliers sont constitués des catégories suivantes : les réfugiés, les migrants en transit et les étrangers travaillant en noir.

⁴¹ BOUDILAB H (2005), «Contribution à l'Histoire de l'immigration en Hollande des Marocains du Rif oriental » in « le journal : Opinion Week-end », n° 16047 du 20/21 février 2010, pp 2-5 cf.p 3.

⁴² KHACHANI M (2010), « La migration irrégulière au Maroc : Un état de lieux » in « Les Cahiers du Plan », n° 29 mai- juin 2010, pp 43-62, cf.p 47.

Néanmoins, le Maroc est également un pays d'immigration dans la mesure où des flux de migrants clandestins en provenance de l'Afrique subsaharienne transitent par le Maroc dans l'espoir de rejoindre l'Europe.

2- 6- Immigration Subsaharienne en transit au Maroc

De fait de sa proximité géographique, le Maroc est devenu un point de départ, d'arrivée et de passage en masse des candidats à l'émigration clandestine en provenance de l'Afrique subsaharienne.

Les estimations sont divergentes. Selon le ministère de l'Intérieur, le nombre de ces migrants oscille entre 10 000 à 15 000, selon l'Organisation internationale pour les Migrations, ce chiffre oscille entre 10 000 et 20 000⁴³.

Dans le même sens, l'Association Marocaine d'Etude et de Recherches sur les Migrations (AMERM), a réalisée en 2007 une enquête sur le thème : « l'Immigration subsaharienne au Maroc »⁴⁴.

Les résultats de l'enquête affichent que le profil sociodémographique des migrants subsahariens en transit au Maroc est en pleine évolution.

L'immigration subsaharienne, masculine au départ, devenue de plus en plus mixte dans la mesure où on assiste à une féminisation du phénomène.

L'âge des immigrants subsahariens en transit au Maroc varie entre 15 et 47 ans. L'âge moyen se situe à 27,7 ans. Cet âge reflète une pyramide d'âge jeune.

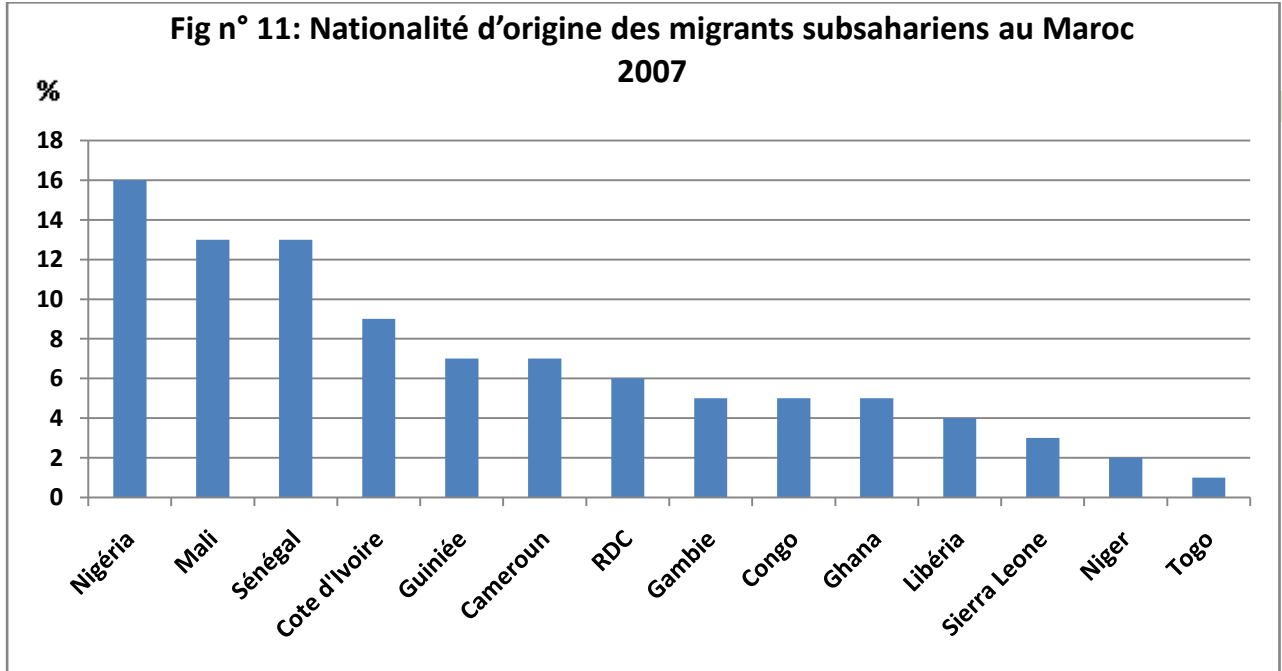
Quant à l'état matrimonial, les résultats confirment la prédominance de l'état de célibat et une faible représentation des mariés, les veufs et les divorcés.

Le niveau scolaire chez les immigrés subsahariens est en majorité élevé.

La détermination des pays d'origine des immigrés subsahariens en transit au Maroc est souvent difficile grâce à la fausse déclaration de la nationalité d'origine dans l'espoir d'obtenir, le cas échéant, le statut de réfugié⁴⁵.

⁴³ KHACHANI M (2010), « Maroc, Migration, Marché de travail et Développement », Projet de recherche : Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. pp 2-68, cf.p 6.

⁴⁴ MGHARI M (2010), « La migration irrégulière au Maroc » in « Les Cahiers du Plan », n° 28 mars- avril 2010, pp 32-44, cf.p 32.



Source: Les Cahiers du Plan n° 28-2010/ p :37

Si la répartition géographique de départs des immigrants subsahariens vers la Maroc est diversifiée, elle en est de même pour l'émigration marocaine vers l'Europe.

2-7- Emergence de nouvelles zones de départ et d'installation

Le système migratoire marocain a connu un ensemble de mutations tant au niveau de zones d'installation qu'au niveau de zones de départs.

Au début du XX^e siècle, les pays européens traditionnels en l'occurrence : la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, constituent la principale destination des émigrés marocains.

⁴⁵ MGHARI M (2010), « La migration irrégulière au Maroc » in « Les Cahiers du Plan », n° 28 mars- avril 2010, pp 32-44, cf.p 37.

Actuellement, on relève l'accroissement du nombre de Marocains dans de nouveaux pays comme c'est le cas de l'Espagne, de l'Italie, du Canada et des Etats-Unis.

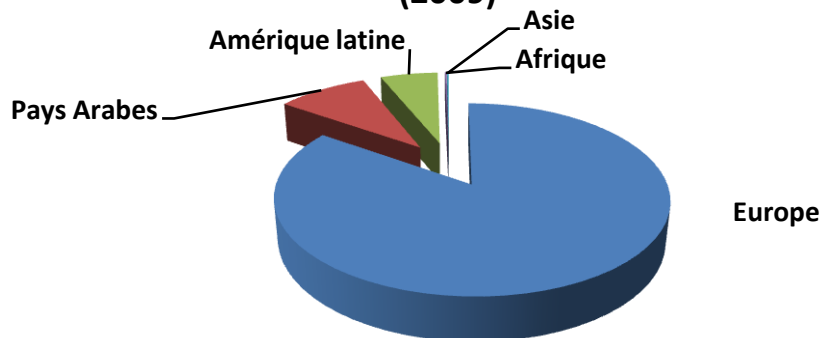
La présence de la communauté marocaine est de plus en plus visible dans le monde en général et en Europe en particulier. Ainsi, au 31 décembre 2008, selon le Ministère des Affaires Etrangères, il y avait 3 292 599 migrants marocains, soit 10% de la population nationale avec, une présence notoire en Europe⁴⁶.

Tableau n° 4: La répartition des marocains Résidant à l'Etranger (2009)

	Europe	Amérique	Afrique	Asie	Pays Arabe
Effectif	2616871	178917	5366	5170	282772
Pourcentage	84.71%	8.79%	0.17%	0.16%	9.14%

Source : Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger

Fig n° 12: La répartition des Marocains Résidant à l'Etranger (2009)



Source : Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger

Tableau n° 5: La répartition spatiale des Marocains d'Europe (2009)

Pays	Effectif	Pourcentage	Pays	Effectif	Pourcentage
France	1113176	44.35%	Royaume Uni	35000	1.39%

⁴⁶ CHAREF M (2010), «Migration des compétences » in« Les Cahiers du Plan », n° 29 mai- juin 2010, pp 63-92 cf.p 69.

Belgique	293097	11.86%	Suisse	11500	0.46%
Pays Bas	300332	11.96%	Portugal	2866	0.11%
Espagne	423933	16.89%	Norvège	6300	0.25%
Italie	298949	11.91%	Danemark	6300	0.25%
Suède	10000	0.4%	Russie	8687	0.35%

Source : Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger

Quant aux origines des émigrés marocains, après que les départs des émigrés marocains avaient été limités exclusivement à l'origine de quelques régions, tout particulièrement le Rif, l'Atlas et le Souss, aujourd'hui le phénomène migratoire touche presque l'ensemble du territoire marocain.

En effet, des nouvelles zones de départ ont apparu, c'est le cas des provinces de Béni Mellal, Khouribga, Settat et Casablanca qui figurent désormais à côté des zones traditionnelles d'émigration comme le Rif le Souss⁴⁷.

Le système migratoire marocain n'a pas cessé donc d'évoluer à travers le temps en affichant un ensemble de mutations touchant à la fois le volet quantité et qualité de cette migration. Le modèle migratoire marocain présente une diversité interne particulière dans la mesure où les deux principales zones de départs (le Nord et le Sud) affichent des spécificités distinctes ce qui est susceptible d'affecter le comportement des émigrés vis-à-vis de la question du développement. Les émigrés issus de la région du Sud et notamment les Soussis, ont toujours été attachés à leur pays d'origine ce que les incite à contribuer au processus de développement économique et social tant au niveau nationale qu'au niveau local. Dans le cadre du chapitre suivant, nous analyserons les mutations du profil socioéconomique de l'émigré Soussi en terme de leur participation aux actions de co-développement via des ONGs d'émigrés relevant de la région du Souss-Massa.

⁴⁷ NADIF M (2010), « Apports économiques de la migration internationale » in « Les Cahiers du Plan/ HCP » n°32, novembre-décembre 2010, pp 49-75, cf.p 52.

Chapitre II : Emigration Soussie: de l'émigration ethnique à l'émigration du développement local et du partenariat

Fortement attaché à leur pays d'origine, les émigrés Soussis se construisent un nouveau profil socioéconomique et partenarial. Dans leur cas, cela se concrétise par une mutation profonde au niveau de leur conception de la problématique de développement en dépassant la logique et la légitimité ethniques restreintes à un rôle social et économique multidimensionnel, qui les incite à participer davantage aux actions de co-développement au niveau local via la constitution et/ou l'adhésion aux associations et aux amicales tant à l'étranger qu'au Maroc.

1 - L'apport du profil ethnique de l'émigration Soussie dans le développement solidaire

L'émigré Soussi, et en particulier celui de la première génération, puise sa légitimité de sa lignée ethnique et de ses rapports avec son milieu d'origine avec lequel ces liens sont régulier. Il assoit cette légitimité par son capital économique certes, mais aussi par son capital ethnique.

1-1- Valorisation de soi par la recherche de la reconnaissance par le groupe ethnique

Le souci permanent de l'émigré retraité est de vouloir être reconnu par la famille, la tribu et le groupe ethnique fait de lui un individu en perpétuelle affirmation de soi. Il est vrai qu'il puise sa légitimité de sa lignée ethnique, mais c'est insuffisant.

Il faut qu'il acquière une légitimité plus forte par son pouvoir de s'identifier et de se distinguer positivement à la fois dans son milieu d'origine et dans sa ville de résidence. La distinction symbolise pour lui la réussite et la reconnaissance ; pour l'autre, le pouvoir de donner et d'aider⁴⁸. Et c'est le caractère de fonctionnement

⁴⁸ BEN ATTOU (M).2002, « Les retraités de la migration internationale, acteur économique ou élite locale ? Le cas de Tiznit », in « Espace Maghrébins » n° 1 et 2, 2002, pp 95-110, cf.p 105.

intrafamilial qui attribue à l'émigré retraité un poids social reconnu. En effet, plus de 98% des retraités enquêtés procèdent aux actions de soutien en faveur de leur famille (aides monétaires et en nature) et 38% ont favorisé leur lieu de naissance pour la réalisation des biens collectifs (infrastructures hydrauliques, lieux de culte...).

1-2- Consolidation du rôle d'acteur par affirmation économique

Fortement conscient que l'affirmation de soi à base ethnique est insuffisante pour la formation de son propre statut social, l'émigré Soussi s'impose, à la ville comme à la campagne, économiquement via, non seulement par ses dépôts bancaires ou son logement distingué, mais plus par ses activités de commerce, de services, de bâtiment et d'agriculture.

En effet, 90% des retraités enquêtés ont réalisé au mois un projet d'investissement et 98% des projets réalisés sont capitalisés d'un montant compris entre 200 000 et 1 000 000 de Dh pour chaque projet.

L'arrivée de la deuxième et la troisième génération sur la scène migratoire marocaine atteste une mutation profonde au niveau de la démarche de l'action de développement. En effet, le déterminisme « ethnique » ne fonctionne plus, du moins pour une grande partie des nouveaux entrepreneurs issus de l'immigration⁴⁹. Désormais, les actions initiées par les émigrés retraités sont de plus en plus collectives, participatives, planifiées, ciblées et surtout institutionnalisées via un tissu d'associations et d'ONGs très actifs.

2 - Le rôle des ONGs des émigrés dans le co-développement local

Le Souss est une région de migration par excellence. Les émigrés quittent les douars de montagne dans lesquels la vie est difficile et partent travailler dans les

⁴⁹ « Migration internationale et développement en Afrique du Nord » article publié par la Commission économique pour l'Afrique/ ONU-2007, pp 2-63, pp 1-141, cf.p 40.

grandes villes Marocaines. Mais ils sont très nombreux à partir en Europe, pour la France en particulier, avec laquelle le courant migratoire reste très actif.

Ces migrants ont constitué, au fil des années, en Europe, des associations de migrants. Ils entreprennent collectivement des actions « développementalistes » dans le cadre d'organisations associatives⁵⁰.

L'inscription et l'engagement des émigrés marocains dans le processus de développement local renforce l'entrée en scène des associations villageoises dans le domaine du co-développement à partir des années soixante.

L'adhésion aux associations communautaires de développement solidaire permet aux émigrés marocains, et Soussis en particulier, de s'approprier de nouvelles références sociales, de nouveaux repères et une nouvelle définition de soi même⁵¹.

Dans la région du Souss, le tissu associatif villageois est très nombreux. En effet, 13% du tissu associatif marocain est concentré dans la région de Souss, avec toutefois une prédominance de l'axe Casa-Rabat (29%)⁵².

A la province de Taroudant, on dénombre plus de 400 associations villageoises locales œuvrant dans le domaine du co-développement⁵³ et agissant en étroite collaboration avec les émigrés d'origine marocaine.

Selon le recensement effectué par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, il y aurait environ 600 associations d'immigrés marocains en France⁵⁴.

⁵⁰ CHAREF M, « Jeux et enjeux des Migrations internationales dans le Développement au Maroc » article publié par l'O.R.M.E.S/MIGRINTER, Université Ibn Zohr- Agadir, pp 127-156, cf.p 131.

⁵¹ AFATACH B (2007), « Les Immigrants Marocains Vieillissants : entre le mythe du retour et la réalité des va-et-vient identitaires », mémoire du Master, Fondation ITRS de France Montrouge, Mars 2007, p: 76.

⁵² KHACHANI M (2010), « Le tissu associatif et le traitement de la question migratoire », Rapport de l'A.M.E.R.M, avril 2010, pp 2-124, cf.p 31.

⁵³ « ONG : Migration & Développement », « Evaluation Capitalisation des Initiatives Locales », Rapport ECIL, 2000, pp 9-276, cf.p 48.

⁵⁴ DUMONT Antoine, (2005) « Les conditions d'émergence de projets de développement local au sein des associations d'immigrés marocains en France » in « Emigrés-Immigrés dans le développement local », O.R.M.E.S, Agadir, pp 207-232, cf.p 211.

En effet, il existe plusieurs ONGs franco-marocaines regroupant des émigrés/immigrés marocains et partageant un objectif commun à savoir : la contribution aux initiatives de co-développement et de partenariat au niveau local.

C'est le cas pour « l'Association Migration et Développement » (M&D) et « l'Association Migration et Développement Local » (M&DL), ce sont des ONGs très actives dans les actions de co-développement et principalement dans le Souss (Taroudannt).

Avant d'identifier les objectifs et d'évaluer le bilan des actions desdites ONGs, il convient, au préalable, de se mettre d'accord sur des concepts de base fortement utilisés dans le présent chapitre tels que : développement solidaire, le co-développement et développement local sans toutefois entrer dans le rouage historique et leur évolution conceptuelle.

2-1- Précisions conceptuelles

Le développement solidaire, dans le contexte de cette recherche, se définit comme « *le processus de mise en place des conditions d'un développement durable, initié et conduit par les MRE, individuellement ou en association, au profil de leurs régions d'origine* ».

Ainsi défini, le développement solidaire se distingue nettement du co-développement qui se définit, quant à lui, comme « *l'action de développement des pays émetteurs de migrants et à laquelle participent ces migrants* ». Il peut être défini également comme l'engagement de migrants dans des actions de soutien au développement de leur région d'origine⁵⁵.

⁵⁵ JACQUES OULD-AOUDIA (2007), « Maroc : participation locale » in « courrier de la planète » n° 81-82/2007, Paris, pp92-95, cf.p 92.

Quant au développement, Mohamed CHAREF le qualifie par « concept-valise » et « concept-magique », chacun le définissant à sa manière, il peut être rural ou urbain, endogène ou exogène, local ou global, durable ou soutenable⁵⁶.

S'agissant du développement local, Claude CASAGRANDE le définit : « le développement local repose sur quatre piliers : 1- un territoire de proximité identifié comme lieu de solidarité ; 2- une approche globale des problématiques, incluant les préoccupations du développement économique, de solidarité, de lutte contre l'exclusion ; 3- la mobilisation importante de tous les acteurs de toutes natures, économique, culturel, associatif... ; 4- une capacité réelle d'action (juridique, humaine, financière) à l'échelle du territoire concerné »⁵⁷.

2-2- Objectifs et Bilan d'action de l'ONG « M&D »

A- Présentation générale et objectifs

L'Association « Migration & développement » à statut d'ONG, est née en France (1986) sur l'initiative d'un groupe de travailleurs, dont de nombreux émigrés marocains et qui a donné une impulsion sans précédent aux initiatives privées des émigrés marocains en faveur de leurs villages d'origine⁵⁸.

« Migration & développement » s'est donné comme objectif principal de favoriser et d'organiser des actions de développement dans les zones d'origine de l'immigration afin de limiter l'exode à partir de ces zones rurales défavorisées, et de mettre en valeur la dynamique de l'immigration comme force de développement entre les deux rives de la Méditerranée.

Les autres sous-objectifs que déclarent l'association « Migration & développement » sont les suivants :

⁵⁶ CHAREF M et Patrick GONIN (2003), « Emigration-Immigration dans le développement local » article publié par l'ORMES – 2005, pp 9-19, cf.p 10.

⁵⁷ CASAGRANDE C (2003), « Le rôle des collectivités locales dans le développement local », décembre 2003.

⁵⁸ BENTALEB N & LAHOUSSEIN J (2005), « migration et Développement : une organisation non gouvernementale au service du co-développement » in «Migration, transferts de fonds et Développement » ouvrage publié par : OCDE. Pp 4-385, cf.p 299.

- Encourager l'implication des émigrés dans le processus de développement de leurs villages d'origine et leur permettre de trouver leur statut social au sein de leur communauté d'origine en les rendant acteurs de développement ;
- Susciter les initiatives des communautés villageoises au Maroc et les accompagner dans leur démarche de développement local ;
- Favoriser les échanges euro-méditerranéens ;
- Favoriser l'émergence et la constitution d'une société civile par la promotion individuelle et collective, en renforçant et dynamisant le tissu associatif villageois.

L'Association « Migration & développement » a fondé sa démarche sur trois principes⁵⁹ à savoir : la participative, la solidaire et la partenariale.

B- Secteurs d'activité et bilan d'action⁶⁰

Nombreux sont les secteurs dans lesquels intervient l'association « Migration & développement » et ce via la participation partielle ou totale au financement des projets de co-développement et également par la conclusion des conventions de partenariat et de coopération avec les autres acteurs locaux.

En effet, Cette ONG accompagne depuis plus de 20 ans des actions de développement dans des régions du Maroc dont les migrants sont originaires. Au départ, son action a porté sur l'électrification de quelques villages du Souss et quelques chantiers d'échange de jeunes.

Dans une deuxième phase, l'accent a été mis sur la réalisation d'autres infrastructures de base : alimentation en eau, construction de routes, d'écoles, de centres de santé. Ces actions ont été menées au fil des années en partenariat avec plus de 200 associations villageoises dont la création a été suscitée par Migrations et Développement.

Tableau n°6 : Les projets réalisés par Association Migration et développement

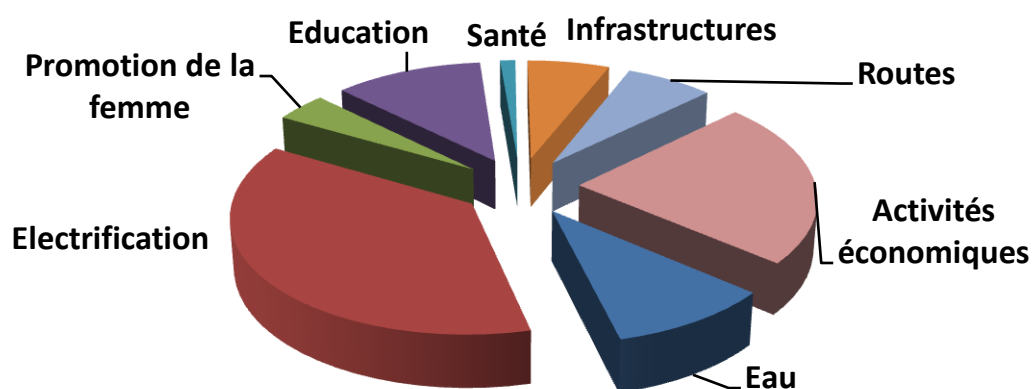
⁵⁹ JACQUES OULD-AOUDIA (2007), « Maroc : participation locale » in « courrier de la planète » n° 81-82, Paris, pp 92-95, cf.p 95.

⁶⁰ KHACHANI M (2010), « Le tissu associatif et le traitement de la question migratoire », Rapport de l'A.M.E.R.M, avril 2010, pp 2-124, cf.p 55.

Domaine d'intervention	Nombre de villages bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Budget global en (Dh)
Eau	55	26 188	5 384 194
Electrification	103	35 731	19 913 500
Promotion de la femme	16	62	2 165 246
Education	52	1 425	6 130 140
Santé	164	40 623	624 000
Infrastructures	50	552	3 375 697
Routes	255	70 000	3 630 000
Activités économiques	-	-	12 474 000
Total	695	174 581	53 660 772

Source : Association Migration et Développement

Fig n° 13: la structure budgétaire des projets réalisés





Source : Association Migration et Développement

Cette approche participative permet d'impliquer les populations locales dans l'identification des besoins, la réalisation des projets, leur gestion et leur suivi.

Depuis l'année 2000, mue par les mêmes objectifs de développement local et afin de mieux fixer les populations dans leur terroir, et atténuer la propension à émigrer chez les jeunes, l'action de « M&D » a été étendue aux activités génératrices de revenus. Ce nouveau chantier est lancé en concertation avec 150 acteurs du développement de la province de Taroudant (région du Souss) permettant de choisir et de préparer des projets économiques générateurs de revenus.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Conclusion

Le système migratoire marocain avait connu au fil du temps un dynamisme particulier. Au début, l'émigration externe était militarisée et économique à domination masculine et d'origine rurale pour devenir de plus en plus féminine, jeune et urbaine. Jusqu'aux années 70, le Nord (Rif) et le Sud (Souss) étaient les principales zones de départ, aujourd'hui les départs vers l'étranger affectent l'ensemble du Maroc.

Cependant et avec l'entrée en vigueur des conventions de Schengen, le Maroc s'est transformé en un pays de transit. Il accueille de plus en plus des flux de migration issus des pays subsahariens et prendra parallèlement l'aspect de la clandestinité.

Les émigrés marocains affichent des liens d'attachement forts avec leur pays d'origine. Cet attachement se matérialise par leur participation aux actions de développement au niveau local et aux efforts de la lutte contre la pauvreté par la solidarité sociale.

Dans le cas de la région du Souss, l'entrée en scène migratoire de la deuxième génération des émigrés retraités atteste un changement au niveau de leur comportement en se libérant de plus en plus du statut «ethnique» dans leurs actions individuelles pour adhérer de plus en plus aux initiatives du co-développement et du partenariat via une nouvelle démarche multidimensionnelle basée essentiellement sur les principes de la participation, de la solidarité et de la durabilité.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Dans cette perspective, nous pouvons s'interroger sur la situation de l'émigré retraité issu de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul. Les chapitres de la partie suivante de l'étude, expliciteront les résultats de notre enquête en mettant en exergue le profil socioéconomique des émigrés retraités de la préfecture d'Inezgane face à l'investissement local.

Partie II : Profil socioéconomique des émigrés retraités de la préfecture d'Inezgane face à l'investissement local

Introduction

La présente partie de l'étude, analysera les résultats de notre enquête réalisée en avril 2011 auprès d'un échantillon d'émigrés retraités résidant légalement ou habituellement dans le territoire de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

Nôtre enquête sera basée sur le profil socio-économique des émigrés retraités face à l'investissement local.

Les résultats de nôtre enquête seront présentés en cinq sections :

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

- ✓ Identification et situation sociale
- ✓ Capacité d'Épargne et Transferts
- ✓ Projets d'investissement et postes d'emploi créés
- ✓ Solidarité et biens collectifs
- ✓ Les potentialités et les contraintes

Cependant, l'analyse descriptive des résultats de la présente enquête sera comparée avec résultats d'autres enquêtes citées dans les sources d'appui de la présente recherche.

Avant de procéder à l'analyse du profil socio-économique des retraités d'Inezgane (chapitre II), il convient, au préalable, de définir les différents atouts démographiques et socioéconomiques de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul (chapitre I), et enfin, nous évaluerons les actions et les initiatives développementalistes effectuées par les émigrés retraités enquêtés sous forme d'une conclusion générale.

Chapitre I : La préfecture d'Inezgane Ait Melloul : un pôle régional attractif d'investissements des émigrés.

La Préfecture d'Inezgane Ait Melloul fut créée en 1994. Sur une superficie de 293 Km², elle affiche un ensemble de caractéristiques entre autre sa situation géographique stratégique en tant que carrefour du grand Sud, son infrastructure

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Aéroportuaire (Aéroport Al Massira, classé 2^{ème} du pays), ses deux zones industrielles (Tassila et Ait Melloul) parmi les plus grandes en superficie au Maroc, sa vocation de premier pôle commercial du Sud du Maroc, et par son périmètre agricole hautement productif, essentiellement tourné vers l'exportation. Cette situation de préférence exerce un pouvoir d'attraction des capitaux des émigrés désirant investir et profiter des atouts démographiques et économiques de la préfecture.

1- Atouts démographiques

Avec une population de 419.614 habitants (RGPH de l'année 2004), la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul accuse un taux de croissance démographique parmi les plus élevés du Royaume (3,7%) et ce en raison de la forte attractivité exercée sur les populations au niveau de la même région et notamment les provinces de Taroudant, Tiznit et Chtouka Ait Baha d'un côté, et en direction des autres régions voisines et en particulier les régions de Guelmim -Es Semara et Marrakech-Tensift-Al haouz de l'autre côté.

Cette réalité est confirmée par les résultats de la présente enquête. En effet, 94% des émigrés retraités enquêtés sont d'origine géographique étrangère à la préfecture d'Inezgane Ait Melloul (27% pour Chtouka-Ait-Baha, 14% pour Tiznit, 4% pour Guelmim et 1% pour Imintanout).

Tableau n° 7 : La situation démographique dans les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul

Commune	RGPH 1994	RGPH 2004	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	densité	Nb de ménages 2004
Inezgane	92534	112753	2	805	23459
Ait Melloul	82825	130370	4.6	3431	27502
Dcheira	72251	89367	2.1	9930	19621
Total	247610	332490	2.9	14166	70582

Source : HCP / RGPH 1994-2004

La population issue des municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul affiche un dynamisme socioéconomique particulier dans la mesure où elle contribue activement au circuit économique (production / consommation). En effet, 17% des émigrés retraités enquêtés ont motivé leur choix de la localité de leurs projets par la disponibilité de main d'œuvre et la potentialité du marché.

2 - Atouts économiques

La préfecture d'Inezgane Ait Melloul concentre une infrastructure de base économique importante couvrant presque tous les secteurs productifs à savoir : l'industrie, le commerce, l'habitat et le transport. Ce constat incite les émigrés à investir leurs fonds d'épargne et à bénéficier de ces avantages.

2-1 : Industrie : infrastructure importante, mais sous employée

La préfecture d'Inezgane Ait Melloul dispose de deux zones industrielles les plus dynamiques au Sud du Maroc implantées principalement dans la municipalité de

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Dcheira (Tassila) et d'Ait Melloul. Les unités de la production industrielle couvrent un ensemble diversifié d'activités et notamment l'alimentation générale, l'agroalimentaire, la fabrication mécanique, la production des matériaux de construction, le transport, les NTIC...etc.

Tableau n° 8 : La situation des zones industrielles

Zone industrielle	Superficie (ha)	Nombre total de lots	Lots attribués	Lots en activité
Tassila	240 ha 8 a 38 ca	497	497	254
Ait Melloul	354 ha 75 a 93 ca	778	778	366
Total	594 ha 84 a 31 ca	1275	1275	620

Source : La préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

Les zones industrielles implantées dans la préfecture d'Inezgane Ait Melloul constituent un facteur attractif des investisseurs émigrés et contribuent effectivement au rayonnement de la préfecture en tant que pôle industriel important. Cette réalité est confirmée par les résultats de la présente enquête dans la mesure où 26% des émigrés retraités ont investi dans les secteurs de l'Industrie et de l'Agriculture.

2- 2 : Commerce : secteur privilégié par les retraités

Le dynamisme commercial constitue le trait principal du paysage économique dans la préfecture d'Inezgane Ait Melloul. Les activités commerciales touchent presque toutes les branches. Le nombre de commerçants (grossistes et détaillants) atteste de ce constat.

Tableau n° 9: La situation du secteur du commerce dans les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul

	Inezgane	Dcheira	Ait Melloul	Total

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Grossistes	598	12	54	664
Détaillants	4028	422	919	5369
Total	4226	434	973	5633
Supermarchés	-	-	1	1
Superettes	-	13	9	22
Total	-	13	10	23

Source : la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

Dans le même sens, l'infrastructure commerciale dans la préfecture d'Inezgane Ait Melloul est importante. La superficie des marchés et la nature d'activité commerciale exercée confirme cette réalité. Ce dynamisme commercial incite les investisseurs et notamment les émigrés à investir dans la préfecture. En effet, 40% d'émigrés retraités enquêtés ont investi leurs fonds d'épargne dans le secteur du commerce et 28% de l'échantillon ont motivé leur choix des projets d'investissement par l'existence d'un marché potentiel.

Tableau n°10 : La Situation des marchés implantés dans les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul

La municipalité	localisation	Superficie (m ²)	Nombre des commerçants
Inezgane	Marché de gros des fruits et légumes	71060	386
	Marché Municipal Inezgane	8440	530
	Souk quotidien TLAT	41053	2062
	Souk Nour Tarrast	8000	536
	Marché de gros des Céréales et légumineuses	800	20
Ait Melloul	Marché de gros des Tomates	68010	386
	Marché Municipal Ait Melloul	9 Ha	704
	Souk Hay Laarab Azrou	1000	61
	Souk quotidien Kasbat Taher	800	59
Dcheira	Marché Salam Hay Igroumai	1600	163
	Souk Omar Lakhayam	3000	30
	Souk Hay Ghiaten	4800	44

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

	Souk Hay Agroumaïi	1005	55
--	--------------------	------	----

Source : la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

2- 3 : Finance : les banques ne sont qu'un moyen de l'économisassions des épargnes /dépôts.

La préfecture dispose d'un réseau bancaire important couvrant ainsi tout le territoire de la préfecture. Les agences bancaires locales contribuent aux opérations des transactions financières entre le Maroc et les pays d'accueil et au financement des projets d'investissement réalisé par les émigrés. En effet, 14% des émigrés retraités enquêtés transfèrent leurs fonds épargnés via une institution bancaire marocaine et 2% par une banque étrangère. Tandis que 23% optent pour les postes.

Tableau n° 11 : la situation du réseau bancaire dans les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul

La municipalité	Société financière	Nombre d'agence
Inezgane	Banque Populaire	4
	Attijariwafa Bank	3
	BMCI	1
	S.G	1
	Crédit agricole	1
	Crédit du Maroc	1
	C.I.H	1
	Poste du Maroc	3
Dcheira	Banque Populaire	4
	Attijariwafa Bank	2

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

	BMCI	1
	S.G	1
	Crédit agricole	1
	Crédit du Maroc	1
	C.I.H	1
	Poste du Maroc	2
	Ait Melloul	Banque Populaire
	Attijariwafa Bank	2
	BMCI	1
	S.G	1
	Crédit agricole	1
	Crédit du Maroc	1
	C.I.H	1
	Poste du Maroc	3

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

2- 4 : Habitat : signe de la prospérité économique et la réussite sociale

La préfecture d'Inezgane Ait Melloul bénéficie d'une situation urbanistique particulière. La totalité du territoire de la préfecture est couvert par un document d'urbanisme et dispose d'un patrimoine foncier important mobilisé principalement pour l'habitat.

Des indicateurs tels que le taux d'urbanisme (89%) et le nombre des projets d'habitat initiés par l'Etat, les sociétés de construction ou par les particuliers attestent ce constat.

L'acquisition du foncier et la construction d'une maison sont parmi les priorités de la majorité des émigrés. En effet, 27.7% des enquêtés ont investi leurs capitaux dans le secteur de l'immobilier.

Tableau n° 12: La situation du secteur de l'Habitat dans la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

Années	Autorisation de construction		Permis d'habiter	
	Nombre des	Nombre	Nombre de permis	Nombre

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

	autorisations délivrées	de logements correspondant	d'habiter délivrés	de logements correspondant
2006	1.769	2.613	876	1.596
2007	1.870	2.430	927	1.507
2008	1.928	2.890	961	1.442
2009	1.468	1.500	920	950
2010	1224	4823	1027	1560

Source : la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

2- 5 : Transports : capital important, mais sous équipé

La situation géographique de la préfecture en tant que carrefour du Sud a permis de disposer d'une infrastructure routière terrestre et aérienne importante. Ce constat a favorisé un dynamisme particulier des déplacements des flux de marchandises et des voyageurs tant au niveau national qu'au niveau international. Dans ce cadre, les municipalités d'Inezgane et Ait Melloul abritent un réseau de sociétés et d'agences de voyage à destination étrangère.

2-4-1 : les agences de transport international par autocar

Tableau n° 13 : La situation des agences de transport international par autocar

La municipalité	La société du transport	Les destinations
Inezgane	ASSA TOURS	France : Gennevilliers
	CAIMA TOURS	France : Paris, Clichy, les Muraux
	TRANSPORT INTERNATIONAL Agence EL-FAR	France, Belgique, Italie, Espagne, Hollande
	TRANSPORTINTERNATIONAL Agence ALI	France, Belgique, Italie
	ATLAS TOURS	France : Clichy, Asnières
	VOYAGE EDDAHIR	France : Gennevilliers, Lille Belgique : Bruxelles
	STM	France, Italie
	SATAS	France, Belgique
	SUPRATOURS	France, Italie
Ait Melloul	GLADIA BUS	France
	NET VOYAGE	France : Paris Belgique : Bruxelles
	NORTH EUROPE	France, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Italie
	ESPACE VOYAGE	France : Gennevilliers, Asnières
	ASFAR RACHID	France : Paris, Clichy
	STM	France, Italie
	SATAS	France, Belgique
Dcheira	---	---

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les agences de voyage international implantées dans la préfecture ont contribué activement à l'évolution des fréquences des visites (les va-et-vient) effectuées par les émigrés et la dynamisation des flux des marchandises entre la préfecture et les pays d'accueil. Dans ce cadre, nombreux sont les émigrés qui ont choisi d'investir dans le secteur du transport. À titre d'illustration, les deux ex-sociétés privées de transport collectif urbain d'Agadir, à savoir : ATLAS et Grand-Agadir, appartiennent

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

à des immigrants commerçants dans la région parisienne⁶¹, ils ont créé également des sociétés de transport international par autocars entre le Maroc et l'Europe (hebdo et Assa Tours)

2-4-2 : Transport aérien : Aéroport international Al Massira

Tableau n° 14 : La situation de la dynamique aérienne à l'aéroport Al Massira

	2009	2010	Taux de variation %
Passagers commerciaux	1.446.265	1.620.773	12,07
Mouvements d'avions commerciaux	12.502	13.918	11,33

Source : L'Administration Aéroport international Al Massira

La préfecture d'Inezgane ait Melloul jouit d'une position géographique privilégiée et dispose d'importantes opportunités démographiques, économiques. Ce constat a permis d'exercer un pouvoir d'attraction favorisant une polarisation des flux migratoires issus des provinces voisines, et en particulier Tiznit, Taroudannt et Chtouka Ait Baha.

Le poids démographique et économique de la préfecture est évident. Elle est la plus importante préfecture dans le Sud du Maroc non seulement sur le plan géographique, mais également sur le plan économique et financier. Cette position a été renforcée par les projets investissements importants accomplis et cofinancés par les émigrés retraités installés habituellement dans la préfecture après leur retour définitif.

Dans cette perspective, nous pouvons nous interroger sur les modalités de

⁶¹ CHAREF M (2003), « Etat de l'émigration-immigration marocaine et de ses relations avec le Maroc » Colloque organisé à Casablanca le 13,14 et 15 juin 2003.



contribution des émigrés retraités issus des municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul dans le processus de développement économique et social à l'échelle locale via l'analyse de leurs profils socioéconomiques.

Chapitre 2 : Le profil socioéconomique des émigrés retraités d'Inezgane

Ici, il s'agira d'apprécier à travers un ensemble d'indicateurs, certains aspects sociaux tels que la situation matrimoniale, le pays d'immigration et l'ancienneté migratoire ; et d'autres aspects d'ordre économiques tels que l'épargne, les transferts, les projets d'investissement et les postes d'emploi créés.

Section 1 : Identification et situation sociale

Du point de vue méthodologique, une meilleure connaissance de la population-cible permettra une bonne analyse de la problématique en question. Dans ce cadre, la présente section a pour objectif de porter plus d'éclaircissements sur les principaux aspects caractérisant les retraités émigrés, ainsi que de leurs situations sociales.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

A- Identification par genre

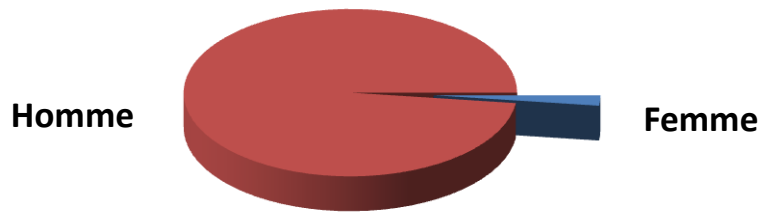
1- La répartition des émigrés retraités selon le sexe

Tableau n° 15 : La répartition des enquêtés selon le sexe

sexe	Nb. citation	Fréquence
Féminin	1	2%
Masculin	49	98%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 14: La répartition des enquêtés selon le sexe



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La présente enquête relève que seulement 2% des émigrés retraités enquêtés étaient des femmes contre 98% d'hommes. Cette nette prédominance du sexe masculin traduit l'inégalité classique des hommes et des femmes face à la migration ancienne. Quel que soit le pays d'émigration, on observe toujours cette suprématie des hommes sur les femmes.

2- La structure d'âge des retraités enquêtés

Tableau n° 16 : La structure d'âge des retraités enquêtés

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

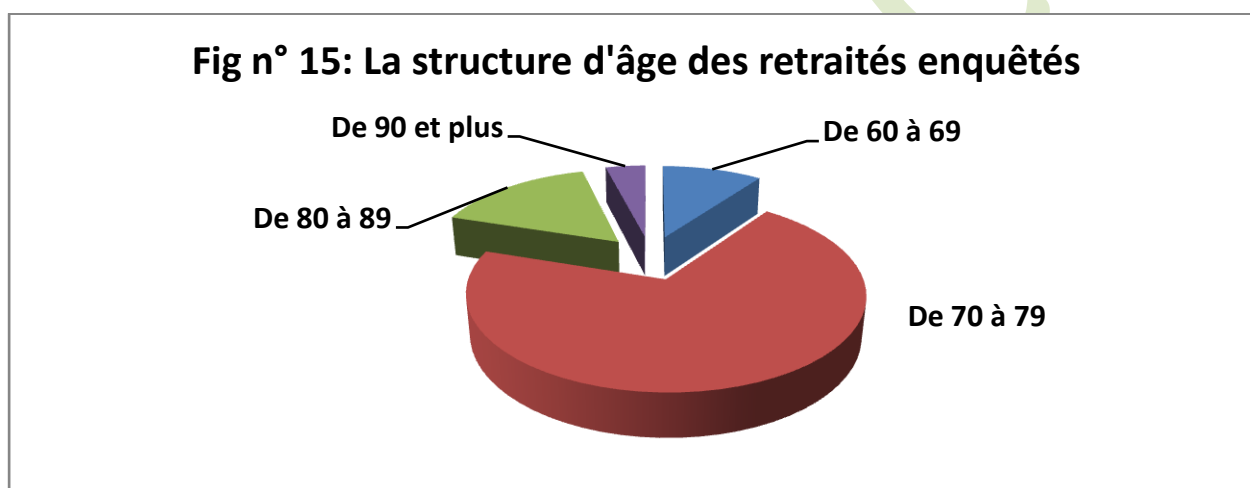
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

l'âge des retraités enquêtés	Nb. citation	Fréquence
De 60 à 69	5	10%
De 70 à 79	35	70%
De 80 à 89	8	16%
De 90 et plus	2	4%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

70% d'émigrés retraités enquêtés sont âgés de 70 à 79 ans. Il faut signaler, cependant, une proportion significative des enquêtés plus vieux, âgé de 80 à 89 ans (16%), et plus de 90 ans (4%).

L'examen de la pyramide des âges des émigrés retraités enquêtés fait ressortir des variantes importantes qui s'expliquent essentiellement par l'ancienneté du système migratoire marocain d'une part et la nature de cette migration d'autre part.

3- La situation matrimoniale des retraités enquêtés

Tableau n° 17 : La situation matrimoniale des retraités enquêtés

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

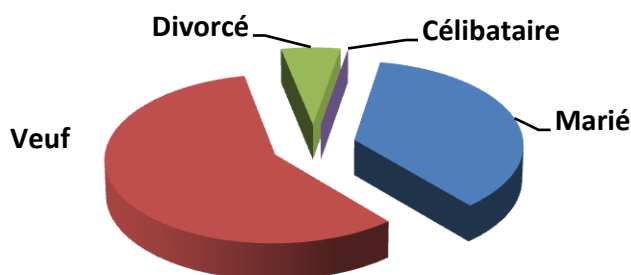
Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

situation matrimoniale	Nb. citation	Fréquence
Marié	18	36%
Veuf	29	58%
Divorcé	3	6%
Célibataire	0	0%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 16: La situation matrimoniale des retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Au moment de l'enquête, près de 60% des émigrés retraités enquêtés sont veufs, 36% sont mariés et 3% sont divorcés.

L'augmentation de taux des enquêtés veufs s'explique principalement par l'ancienneté du système migratoire marocain.

On notera également que la proportion des mariés (36%) contient une fraction importante des polygames comme le témoigne le graphique ci-dessus.

4- Le nombre d'enfant des retraités enquêtés

Tableau n° 18 : Le nombre d'enfants des retraités enquêtés

Nombre d'enfants	Nb. citation	Fréquence
De 1 à 2	13	26%
De 3 à 5	13	26%

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

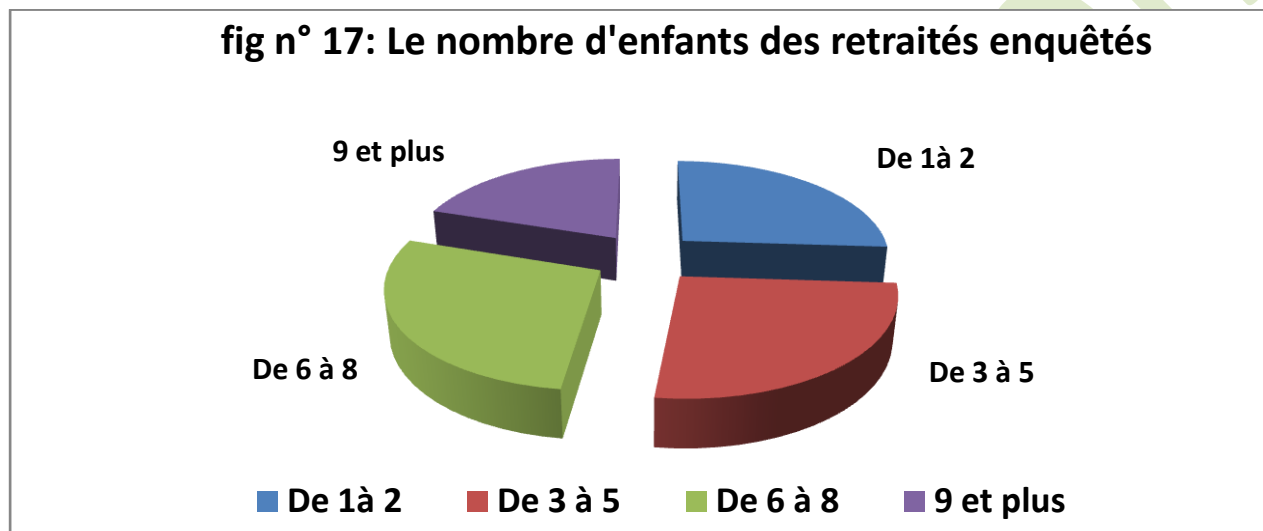
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

De 6 à 8	14	28%
9 et plus	10	20%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

L'étude du nombre d'enfants des émigrés retraités déterminent dans une large mesure la taille des ménages des enquêtés.

De façon générale, au moment de l'enquête, ceux qui ont de 1 à 2, de 3 à 5, de 6 à 8 et plus de 9 enfants se partagent presque les mêmes proportions (1/4 pour chaque catégorie).

3/4 des enquêtés ont donc plus de 3 enfants. Cette tendance peut être expliquée par le mariage des émigrés à l'âge jeune d'une part et le recours à la polygamie d'autre part.

5- L'année d'émigration des retraités enquêtés

Tableau n° 19 : L'année d'émigration des retraités enquêtés

année d'émigration	Nb. citation	Fréquence
--------------------	--------------	-----------

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

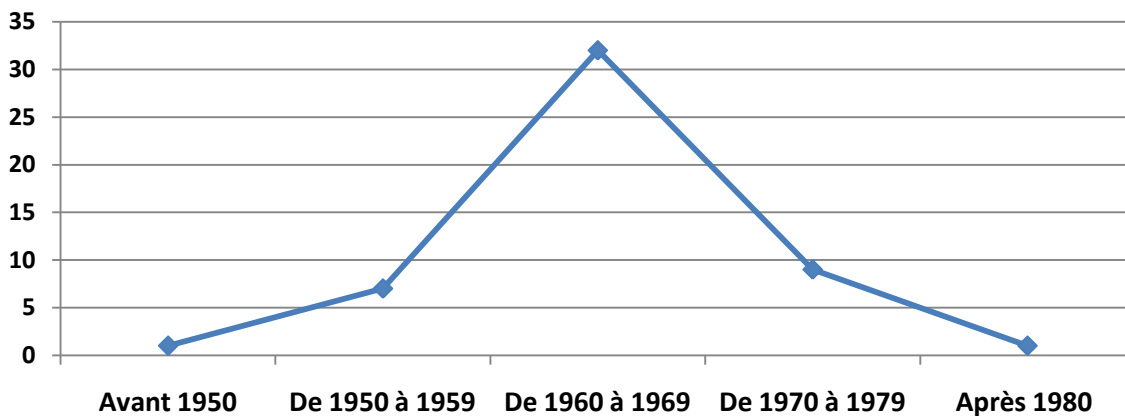
Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Avant 1950	1	2%
De 1950 à 1959	7	14%
De 1960 à 1969	32	64%
De 1970 à 1979	9	18%
Après 1980	1	2%
Total	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 18: L'année d'émigration des retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

L'étude du moment d'émigration des enquêtés permet de constater les déterminants de l'ancienneté du système migratoire marocain.

En effet, les années 60 et 70 ont connu une accentuation des flux migratoires vers l'Europe.

Les résultats de l'enquête nous apprennent que deux enquêtés sur trois ont émigré pendant les années soixante, loin derrière, vient en seconde position ceux qu'ont émigré pendant les années soixante dix (18%).

Toutefois, il faut noter qu'un enquêté sur sept a quitté le Maroc pendant les années cinquante.

La prédominance des départs effectués par les enquêtés pendant les années 60 et 70 trouve son explication dans le cadre des accords bilatéraux de recrutement de main d'œuvre signés avec l'Allemagne de l'Ouest en 21/05/1963, la France en 01/06/1963, la Belgique en 17/02/1964 et les Pays-Bas en 23/01/1969 d'une part, et de la politique du regroupement familial d'autre part.

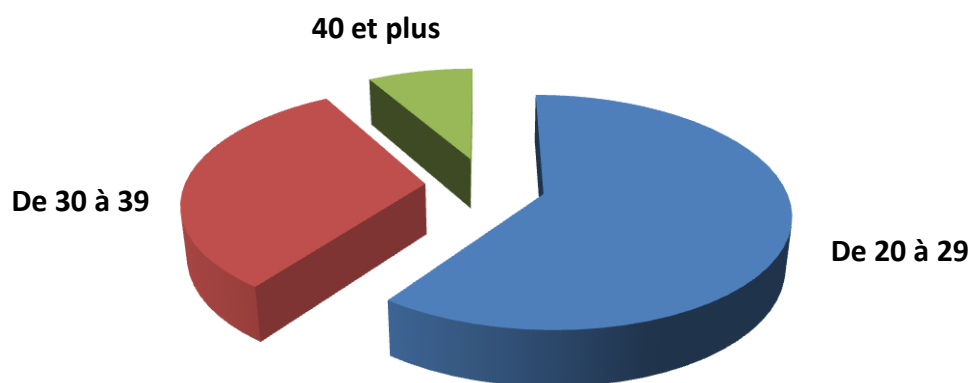
6- L'âge au moment de l'émigration à l'étranger

Tableau n° 20 : L'âge au moment de l'émigration à l'étranger

l'âge d'émigration	Nb. citation.	Fréquence.
De 20 à 29	36	72%
De 30 à 39	19	19%
40 et plus	5	5%
TOTAL.	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 19: L'âge au moment de l'émigration à l'étranger



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Au moment de l'émigration, 60% des enquêtés ont émigré dans la tranche d'âge [20-29] ans, près de 30% ont quitté le Maroc à un âge compris entre 30 et 39. La proportion des personnes ayant émigrés à 40 ans ou plus est faible (8%).

Ce constat se réaffirme avec les résultats de l'enquête réalisée auprès des émigrés retraités de Tiznit qui affichent la prédominance de la catégorie d'âge [10-30] soit 67.3%.⁶²

Généralement, les départs vers l'Europe s'effectuent majoritairement à un âge jeune et plus approprié pour le travail.

Ces résultats confirment que l'émigration marocaine vers l'Europe pendant les années 60 et 70 est une migration de travail par excellence.

7- Les motifs d'émigration des retraités enquêtés

Tableau n° 21 : Les motifs d'émigration des retraités enquêtés

motifs d'émigration	Nb. citation	Fréquence
le chômage	50	100%
les études	0	0%
autres	0	0%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Tous les émigrés retraités enquêtés avancent le motif du chômage comme principale cause à l'émigration.

Si on prend en considération que les années 60 et 70 s'accaparent la majorité des départs des émigrés vers l'Europe, cette période s'est caractérisée par les grandes vagues de sécheresse d'une part, et la dominance des problèmes d'ordre politique et économique d'autre part.

Ce sont donc les principales explications qui peuvent être avancées pour justifier les réponses de la présente question.

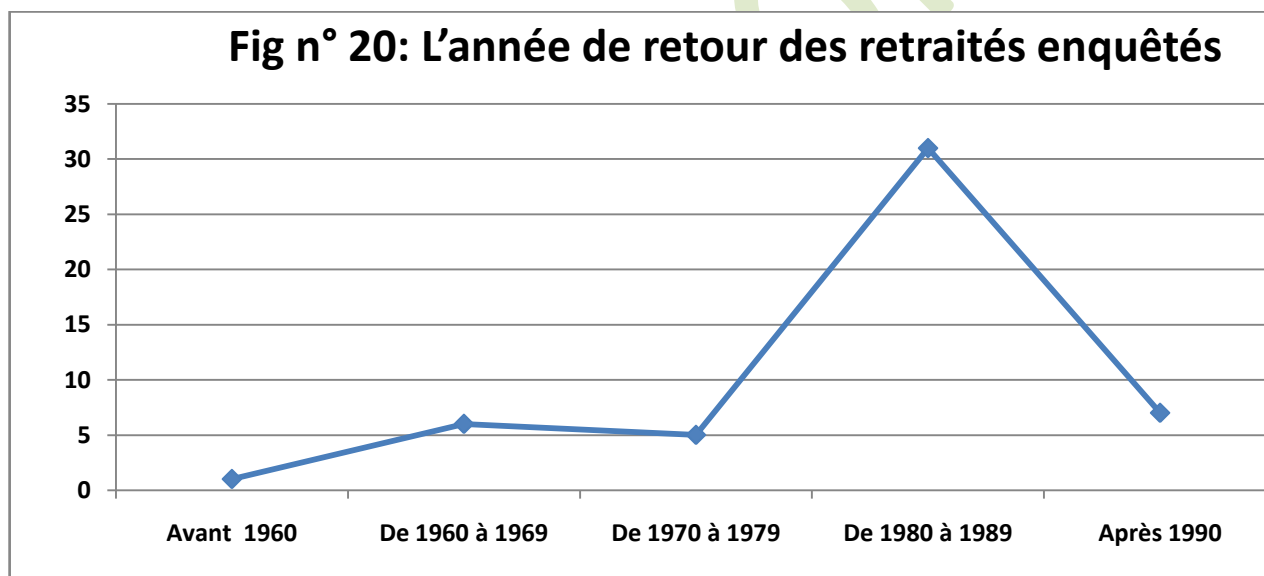
⁶² BEN ATTOU M, (2002), « Les retraités de la migration internationale, acteur économique ou élite locale ? Le cas de Tiznit », in « Espace Maghrébins » n° 1 et 2, 2002, pp 95-110, cf.p 99.

8- L'année de retour des retraités enquêtés

Tableau n° 22 : L'année de retour des retraités enquêtés

l'année de retour	Nb. citation	Fréquence
Avant 1960	1	2%
De 1960 à 1969	6	12%
De 1970 à 1979	5	10%
De 1980 à 1989	31	62%
Après 1990	7	14%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La question portant sur l'année du retour constitue une variable importante pour déterminer l'ancienneté migratoire des enquêtés.

En effet, 5 sur 8 enquêtés (62%) sont entrés définitivement au Maroc au cours de la décennie 90 et 1 sur 7 (14%) ont rejoint le pays après 1990. Cependant, une

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

tranche non négligeable est entrée à la patrie pendant les années 60 et 70, respectivement 12% et 10%.

A titre de comparaison, l'enquête réalisée auprès des émigrés retraités de Tiznit se prononce massivement pour la période [1976-1995] soit 92%⁶³.

La prédominance des années quatre vingt trouve son explication dans les politiques migratoires mises en place par les pays de l'Europe et notamment l'opération de « l'aide au retour » et l'entrée en vigueur de la convention de Schengen en Europe.

9- Le lieu de naissance des retraités enquêtés

Tableau n° 23: Les origines géographiques des retraités enquêtés

La localité	Nb. citation	Fréquence
IDA OUTANANE	19	38%
AIT BAHA	13	26%
TIZNIT	7	14%
INEZGANE	3	6%
GUELMIM	2	4%
BIOUGRA	1	2%
IMINTANOUTE	1	2%
SIDI IFNI	1	2%
TATA	1	2%
TEMARA	1	2%
TAROUDANT	1	2%

⁶³ BEN ATTOU M, (2002), « Les retraités de la migration internationale, acteur économique ou élite locale ? Le cas de Tiznit », in « Espace Maghrébins » n° 1 et 2, 2002, pp 95-110, cf.p 101.

TOTAL	50	100 %
-------	----	-------

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La répartition des origines géographiques des émigrés retraités enquêtés atteste la dominance des milieux ruraux de départs vers l'Europe.

A titre indicatif, les provinces (à dominance rurale) d'Agadir Ida Outanane, Chtouka Ait Baha et Tiznit accaparent la majorité des départs, respectivement 38 %, 28 % et 14 %.

En contrepartie, les préfectures (à dominance urbaine) enregistrent une faible présence ; à titre d'illustration, 6 % pour Inezgane et 2 % pour Temara.

Ces résultats affirment et confirment la caractéristique de la ruralité de l'émigration marocaine et notamment pendant les premier vagues de départs vers l'Europe.

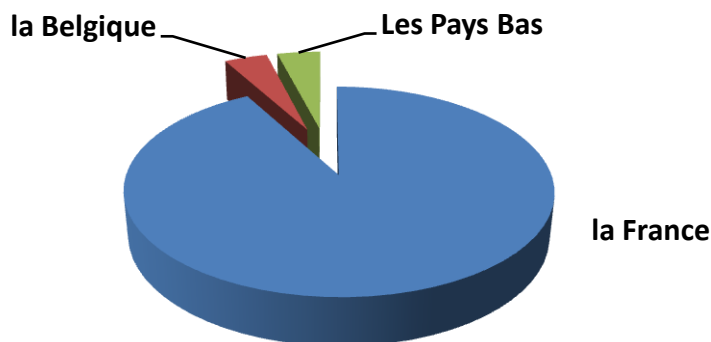
10- Le pays d'émigration des retraités enquêtés

Tableau n° 24 : Le pays d'émigration des retraités enquêtés

Le Pays	Nb. citation	Fréquence
la France	46	92%
la Belgique	2	4%
Les Pays Bas	2	4%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

fig n° 21: Le pays d'émigration des retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La quasi-totalité des émigrés retraités enquêtés ont émigré vers la France avec 92%, suivie de la Belgique et des Pays-Bas avec une même proportion, soit 4% pour chacun.

La colonisation française en 1912, figure parmi les principales raisons explicatives de la dominance de la destination française. A cela s'ajoute que la France est le deuxième pays signataire de la convention de recrutement de main d'œuvre avec le Maroc (juin 1963) après l'Allemagne (mai 1963).

Cette tendance continue de se réaffirmer dans la mesure où 34.35% des marocains de l'étranger vit actuellement en France⁶⁴.

11- Le lieu de résidence actuel des retraités enquêtés

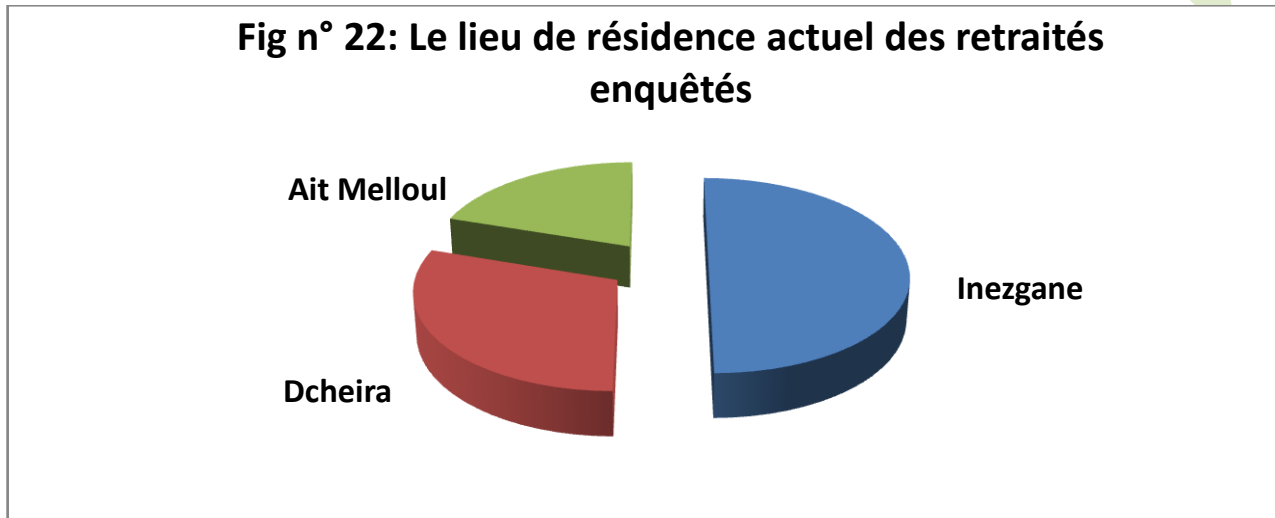
Tableau n° 25 : Le lieu de résidence actuel des retraités enquêtés

La résidence	Nb. citation	Fréquence
Inezgane	25	50 %
Dcheira	15	30 %

⁶⁴ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération in « Marocains de l'Étranger 2007 », Publication de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger », pp 11-21, cf.p :14.

Ait Melloul	10	20 %
TOTAL	50	100 %

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les communes dans lesquelles résident les émigrés retraités enquêtés sont par ordre d'importance, Inzegane (25%), Dcheira (15%) et Ait Melloul (10%).

Ces proportions s'inspirent de la taille de l'échantillon et expriment ainsi la répartition géographique effective des enquêtés dans le territoire de la préfecture d'Inzegane Ait Melloul.

Ces trois communes sont les principaux foyers abritant la population cible de notre enquête.

B- Situation sociale

1- Le premier secteur d'activité des retraités enquêtés

Tableau n° 26 : Le premier secteur d'activité des retraités enquêtés

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

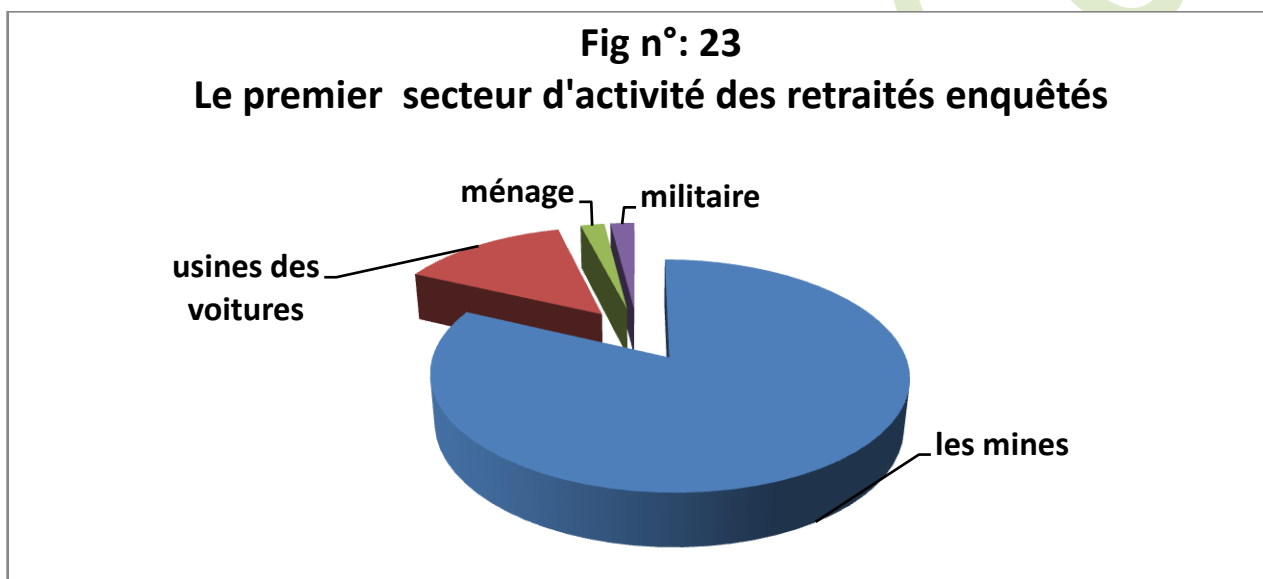
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

L'activité	Nb. citation	Fréquence
mines	41	82%
usines des voitures	7	14%
ménage	1	2.0%
militaire	1	2%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La question portant sur la nature du premier secteur d'activité des enquêtés donnera plus d'éclaircissement sur l'affectation des émigrés marocains dans les pays d'arrivés.

Généralement, plus de 80% des émigrés retraités sont recrutés dans les mines, loin derrière vient le secteur des usines d'automobiles avec une proportion de 14% suivi par le secteur militaire et le ménage, soit 2% pour chacun.

La prédominance du secteur des mines et les usines d'automobile affirme que l'émigration marocaine vers l'Europe fut à l'origine une migration de travail. Ainsi ces activités sont délaissées par les autochtones vus leur pénibilité et leur vulnérabilité.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

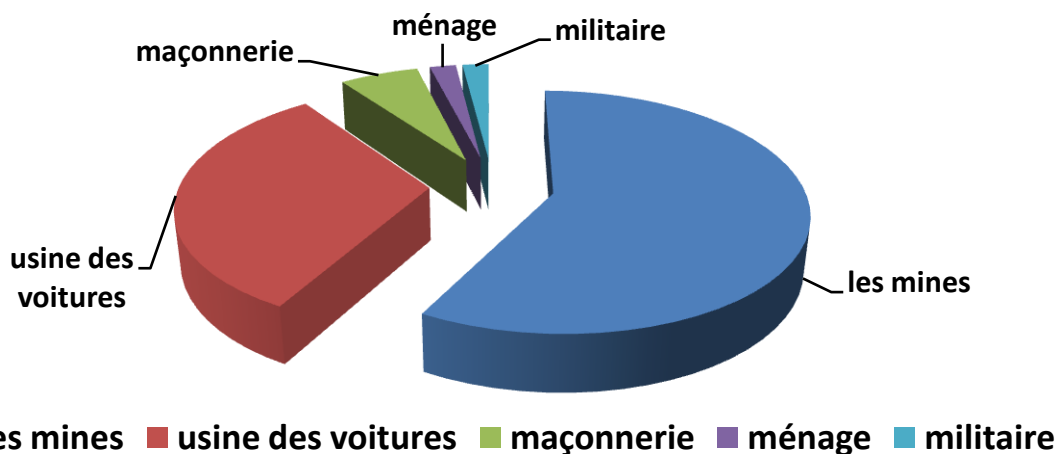
2- L'activité des retraités enquêtés avant la retraite

Tableau n° 27 : L'activité des retraités enquêtés avant la retraite

L'activité	Nb. citation	Fréquence
mines	29	58%
usine des voitures	16	32%
maçonnerie	3	6%
ménage	1	2%
militaire	1	2%
TOTAL	50	100 %

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 24: L'activité des retraités enquêtés avant la retraite



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les réponses des enquêtés sur la question relative à leurs activités avant la retraite sont par ordre d'importance comme suit:

58% ont exercé dans les mines, 32% dans les usines d'automobiles, 6% pour les activités liées aux maçonneries et le reste est réparti entre le secteur militaire et le ménage, soit 2% pour chacun.

La proportion des activités de maçonnerie est non négligeable, les émigrés marocains sont affectés à ce genre d'activité pour contribuer aux opérations de reconstruction de l'Europe après la deuxième guerre mondiale.

La présence du secteur militaire s'explique par le fait que la colonisation recrutait des émigrés marocains pour participer aux deux guerres mondiales.

A noter également que les activités liées au ménage (2%) sont affectées principalement aux émigrées marocaines et s'effectuent dans les ménages et les locaux administratifs.

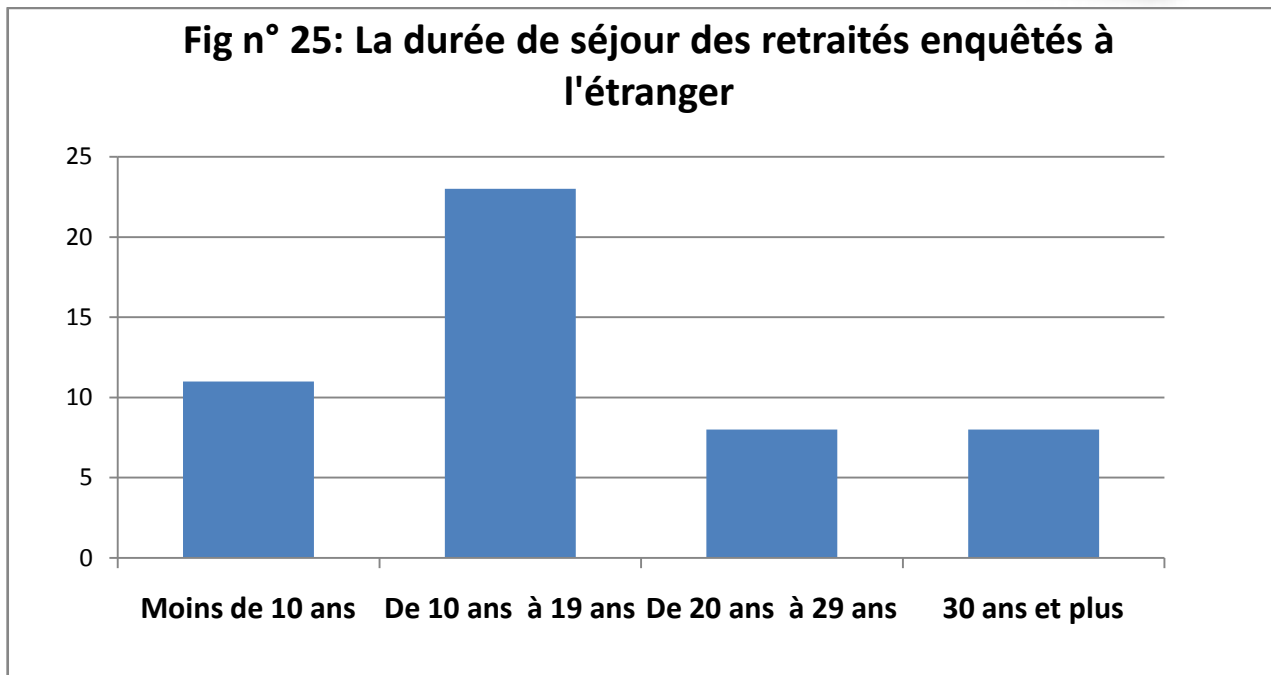
Dans le même ordre d'idée, une tranche importante des enquêtés ont exercé plusieurs fonctions en changeant la nature de l'activité exercée ce qui affirme l'existence d'une mobilité professionnelle chez les émigrés retraités. Toutefois ce changement d'activité affecte négativement la régularisation de la situation professionnelle surtout après la retraite.

3- La durée de séjour des retraités enquêtés à l'étranger

Tableau n° 28 : La durée de séjour des retraités enquêtés à l'étranger

la durée de séjour à l'étranger	Nb. citation	Fréquence
Moins de 10 ans	11	22%
De 10 ans à 19 ans	23	46%
De 20 ans à 29 ans	8	16%
30 ans et plus	8	16%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

L'ancienneté migratoire reflète la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment les politiques des pays d'immigration et les changements qu'elles connaissent, leurs besoins en main d'œuvre et la conjoncture économique et politique.

Généralement l'ancienneté migratoire chez les enquêtés est élevée. En effet, plus de 78% ont une ancienneté de plus de dix ans et 22% des émigrés retraités ont une ancienneté inférieure à 10 ans.

Toutefois, ceux qui ont une ancienneté comprise entre 10 et 19 ans sont les dominants avec un taux de 46%.

4- L'obtention de la nationalité du pays d'émigration par des retraités enquêtés

Tableau n° 29 : L'obtention de la nationalité du pays d'émigration par des retraités enquêtés

la nationalité	Nb. citation	Fréquence
Oui	1 (en 2005)	2%
non	49	98%

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com



TOTAL	50	100%
-------	----	------

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La question portant sur l'obtention de la nationalité du pays d'immigration permet de matérialiser le degré de l'intégration des enquêtés dans la société des pays d'installation d'une part, et leur attachement avec leur pays d'origine d'autre part. D'après Les réponses recueillies, seul, 2% de l'échantillon ont acquis la nationalité du pays d'immigration. Alors que 98% expriment leur refus d'acquérir une nationalité autre que la marocaine, malgré la possibilité offerte par les pays d'installation et les facilités procédurales accordées à l'époque. Les explications avancées par ces dernières montrent que les considérations d'ordre religieux et ethnique sont les principales causes de ce refus.

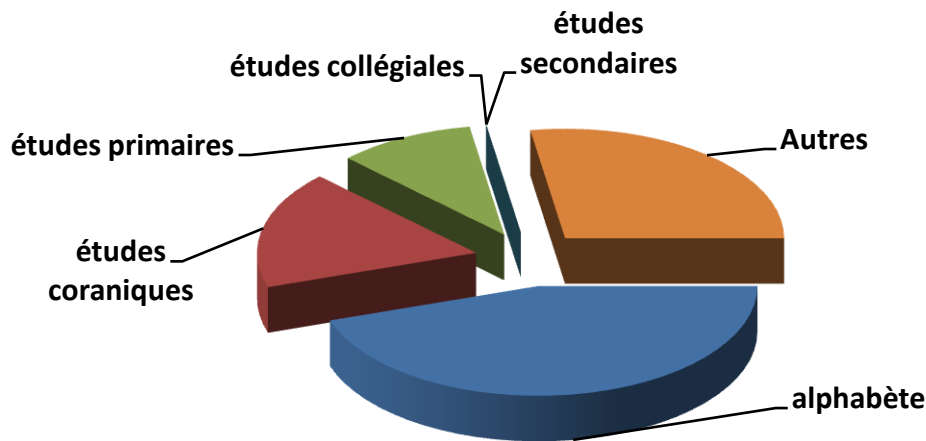
5- Le niveau d'instruction des retraités enquêtés

Tableau n° 30 : Le niveau d'instruction des retraités enquêtés

niveau d'instruction	Nb. citation	Fréquence
alphabète	31	62%
études coraniques	12	24%
études primaires	7	14%
études collégiales	0	0%
études secondaires	0	0%
Autres (Formation Professionnelle)	19	38%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

fig n° 26: Le niveau d'instruction des retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

A son départ à l'étranger, quatre émigrés sur neuf étaient alphabètes (45%). Près d'un émigré sur six (17%) avait effectué des études coraniques et près d'un enquêté sur dix (10%) avait suivi des études primaires.

Toutefois, près d'un émigré sur cinq (19.28%) a bénéficié d'une formation professionnelle pendant son séjour dans le pays d'émigration.

La prédominance de la proportion des alphabètes chez les émigrés retraités s'explique par les taux élevés de l'analphabétisme enregistrés au Maroc pendant les années 1960 et 1971, respectivement 87% et 75%⁶⁵ de la population légale d'une part, et le caractère de la ruralité de l'émigration marocaine vers l'Europe d'autre part.

6- La couverture sociale des retraités enquêtés à l'étranger

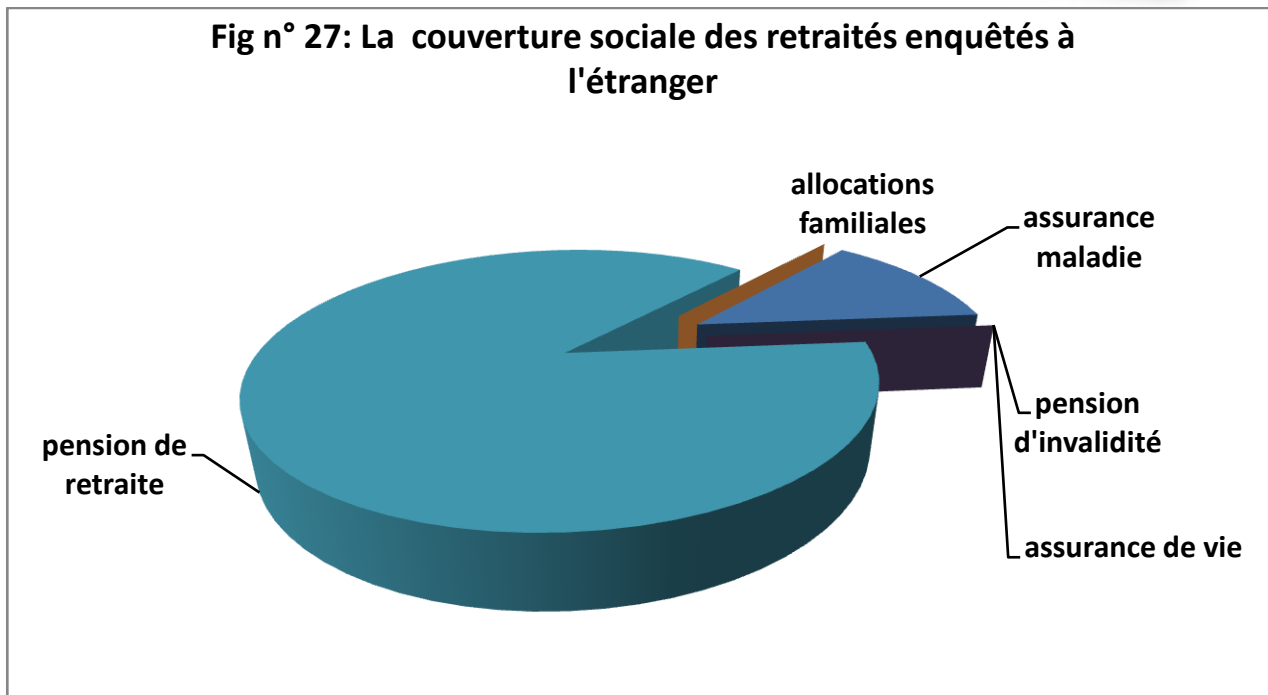
⁶⁵ Données publiées par le site du Département de l'alphabétisation et l'Education Non Formelle, consulté le : 09/09/2011.

La couverture sociale des retraités dans les pays d'émigration traditionnel englobe une gamme large de services, en l'occurrence : la pension de retraite, les allocations familiales, l'assurance de vie et la pension d'invalidité. L'octroi de ces services reste tributaire des politiques migratoires mises en place par les pays d'installation.

Tableau n° 31 : La couverture sociale des retraités enquêtés à l'étranger

couverture sociale du retraité à l'étranger	Nb. citation	Fréquence
assurance maladie	7	12.5%
pension d'invalidité	0	0%
assurance de vie	0	0%
allocations familiales	0	0%
pension de retraite	49	87.5%
autres	0	0%
TOTAL	56	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

A l'étranger, la majorité des émigrés retraités enquêtés (88%) bénéficient d'une pension de retraite et seulement 12% bénéficient d'une assurance de maladie. Alors que nuls ne bénéficient d'autres formes de couverture sociale à savoir : les allocations familiales, l'assurance de vie et la pension d'invalidité.

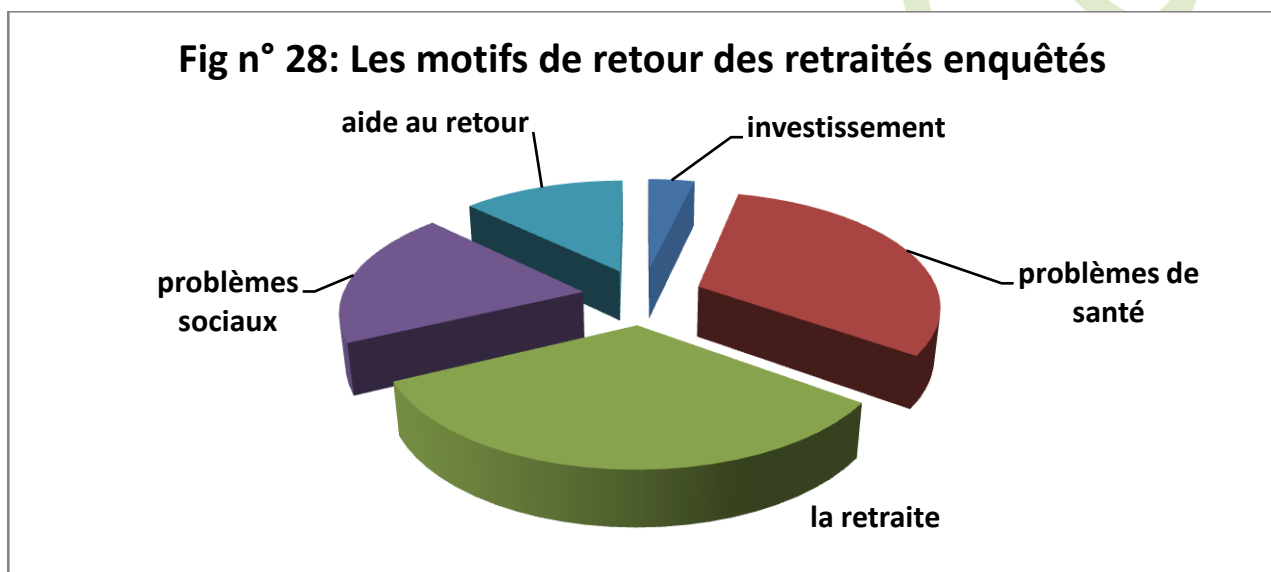
7- Les motifs de retour des retraités enquêtés

Tableau n° 32 : Les motifs de retour des retraités enquêtés

les motifs de retour	Nb. citation	Fréquence
investissement	4	4%

problèmes de santé	34	31%
la retraite	36	33%
problèmes sociaux	21	19%
aide au retour	14	13%
TOTAL	109	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Le retour des émigrés enquêtés est motivé par divers motifs : les contraintes liées à la santé, à la retraite, aux problèmes sociaux, l'aide au retour... etc.

a- Premier principal motif de retour

La retraite enregistre la plus forte proportion (33%) comme principale raison de retour. Cela s'explique par l'ancienneté migratoire majoritairement élevée chez les émigrés de la première génération.

b- Second principal motif de retour

La seconde raison évoquée demeure les problèmes de la santé (31%). Ce motif trouve son justification par la nature des activités professionnelles exercées par les

émigrés enquêtés en l'occurrence les mines (82%). Ils ont eu des conditions de vie et de travail souvent très difficiles qui laissent apparaître des problèmes de santé vers 50-60 ans.

Leurs problèmes de santé sont liés aux mauvaises conditions de logement, aux carences alimentaires, aux affections respiratoires et aux problèmes de santé bucco-dentaires⁶⁶. Outre les accidents de travail, ils souffrent de diabète, d'hypertension, d'arthrose, de cholestérol, de troubles digestifs... etc.

c- Troisième principal motif de retour

Les problèmes sociaux sont classés comme troisième principal motif de retour (19%).

A noter que les problèmes sociaux englobent les problèmes de la famille de l'émigré au Maroc (éducation des enfants, problèmes épouse/parents, l'héritage, le divorce...) d'une part, et les problèmes d'intégration dans la société du pays d'installation d'autre part.

d- Quatrième principal motif de retour

Une part assez importante se prononce favorablement pour « de l'aide au retour » (13%).

C'est une politique mise en place par quelque pays d'émigration de l'Europe, comme la France à titre d'indicatif, accordant des avantages financiers pour les émigrés désirant retourner volontairement à leur pays d'origine. Dans ce cadre, environs 75000 personnes ont bénéficié d'aide au retour entre 1984 et 1993⁶⁷.

Loin derrière, vient la raison d'investissement au Maroc comme motif de retour avec une proportion faible (4%).

La faiblesse de cette raison avancée par 4% de l'échantillon peut être expliquée par l'absence d'esprit d'entreprise chez l'émigré de la première génération d'une part, et l'incapacité physique à cause des problèmes de santé d'autre part (31%).

⁶⁶ SOETAERT Séverine (2007), « Politiques locales et public vulnérable : les retraités immigrés » in « MRE : Précarité et Droits d'Humains », article publié par la F.H.II.M.R.E, Rabat, pp 21-27, cf.p 25.

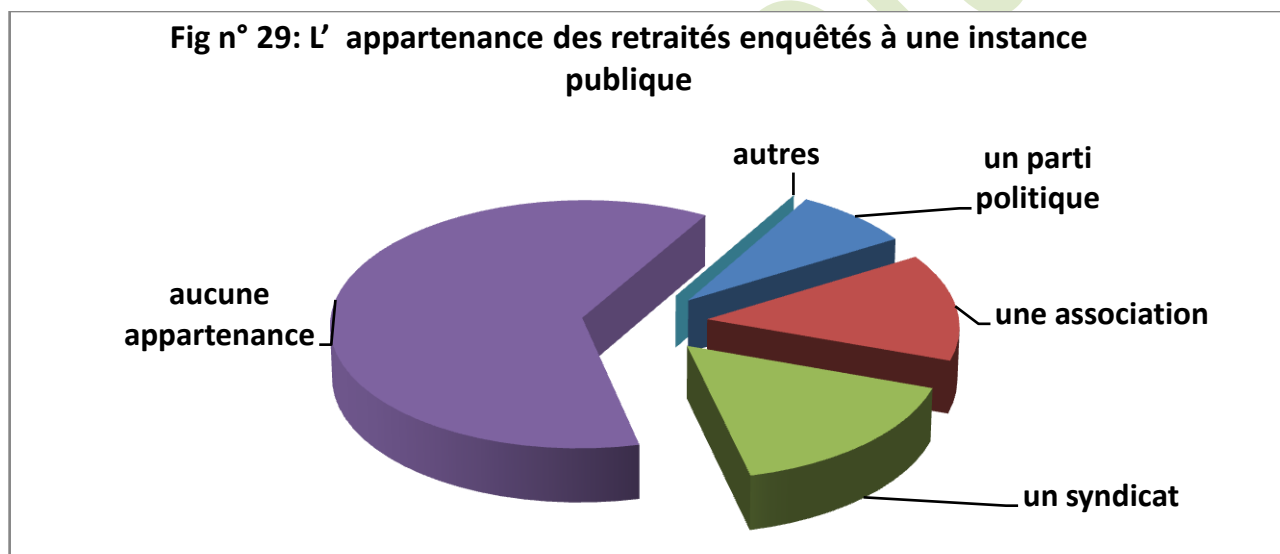
⁶⁷ ORSTOM (1989), « Analyse des résultats de l'enquête effectuée auprès de 207 migrants ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion » in « Les retraités de la migration internationale, acteur économique ou élite locale ? Le cas de Tiznit », in « Espace Maghrébins » n° 1 et 2, 2002, pp 95-110, cf.p 109.

8- L' appartenance des retraités enquêtés à une instance publique

Tableau n° 33 : L'appartenance des retraités enquêtés à une instance publique

appartenance publique	Nb. citation	Fréquence
un parti politique	4	8%
une association	7	14%
un syndicat	8	16%
aucune appartenance	31	62%
autres	0	0%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Une question, portant sur l'appartenance des retraités émigrés à une instance publique au Maroc comme à l'étranger, a été posée aux enquêtés. L'objectif principal de cette question est de déduire le degré de l'intégration de l'émigré dans la société du pays d'installation d'une part, et de leur réintégration dans la société du pays d'origine d'autre part.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Cinq émigrés retraités sur huit (62%) déclarent qu'ils n'ont aucune appartenance à une instance publique quelle que soit leur nature. Loin derrière vient ceux qui appartiennent à un syndicat (16%).

Dans cette optique, les émigrés enquêtés ont bénéficié favorablement de la vague de la généralisation du droit syndical mis en place à la suite des pressions des centrales syndicales en Europe dans les années soixante et soixante dix.

Une autre tranche non négligeable de l'échantillon opte pour l'adhésion aux associations. Certes, un enquêté sur sept (14%) se déclare membre d'une association.

Ces associations œuvrent principalement dans le domaine social, religieux ou encore à caractère professionnel comme d'ailleurs le cas de « *l'association des travailleurs et Commerçants Emigrés à l'Etranger et Retraités des Provinces du Sud* » qui m'a aidé à effectuer la présente enquête.

Enfin, seul, 8% des réponses recueillies confirment l'adhésion des enquêtés à un parti politique. Ce renoncement politique est dû principalement à l'insatisfaction ressentie de la gestion de la chose locale par les députés d'une part, et la prolifération de la corruption dans l'administration locale d'autre part.

A noter également que l'émigré retraité procède souvent par la comparaison politique et économique entre le pays de leur émigration et le Maroc.

Section 2 : Capacité d'Epargne et Transferts

D'une manière générale, le projet migratoire est un projet économique fondé sur la collecte, l'épargne et les transferts (monétaire et en nature).

Ces transferts ont constitué et constituent toujours l'un des signes dominants des relations que maintiennent les immigrés avec leurs familles, et à travers elles avec leurs « pays »⁶⁸. Ils sont également une source essentielle de financement pour l'économie nationale et un apport appréciable pour les équilibres macro-

⁶⁸ CHAREF M (2007), « La rente Financière marocaine : quelles stratégie pour quels enjeux ? » in « Migration internationales de retour et pays d'origine », Centre Population et Développement, Paris, pp 127-156, cf.p 146.

économiques du pays et les finances de l'Etat (notamment pour leurs apports en devises)⁶⁹.

La présente section porte essentiellement sur l'épargne et les transferts et leurs caractéristiques quantitatives et qualitatives.

Certains aspects relatifs à l'épargne et aux transferts sont étudiés en relation avec d'autres paramètres déterminants ; il s'agit en particulier de l'ancienneté migratoire, la structure d'âge et le pays d'émigration.

A- l'Epargne

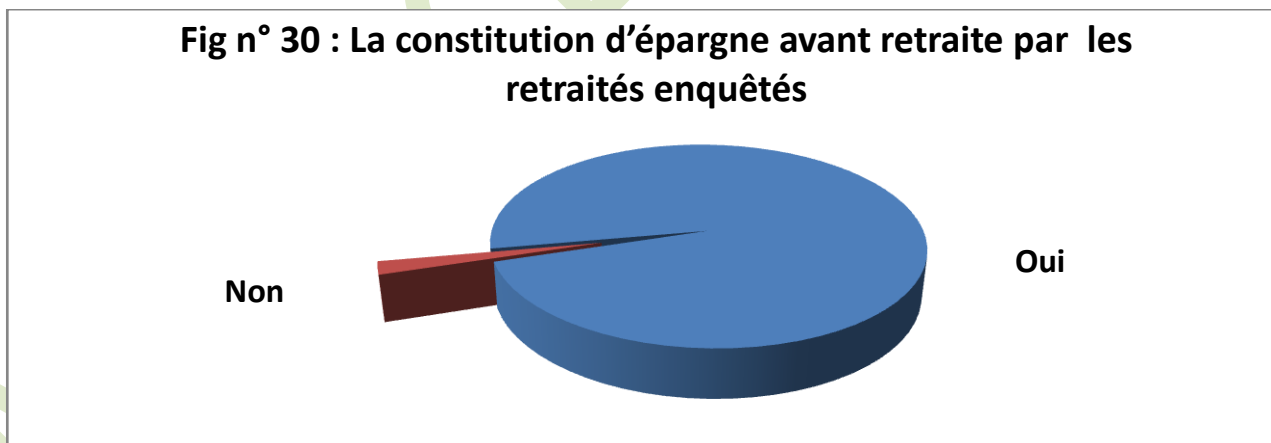
1- La constitution d'épargne avant retraite par les retraités enquêtés

Tableau n° 34 : La constitution d'épargne avant retraite par les retraités enquêtés

l'épargne avant la retraite	Nb. citation	Fréquence
Oui	49	98%
Non	1	2%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 30 : La constitution d'épargne avant retraite par les retraités enquêtés



⁶⁹ Ministère Chargée de la Communauté Marocains Résidant à l'Etranger, « Elaboration d'une stratégie de renforcement des politiques, des mécanismes et des instruments relatifs à la mobilisation de l'épargne et de l'investissement des MRE au profit de l'économie nationale et les moyens de réduction des couts de transferts des fonds » Rapport intégral- Janvier 2010, pp 2- 155, cf.p 23.

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La majorité écrasante de l'échantillon enquêté a répondu favorablement sur la question portant sur la constitution d'épargne pendant leur séjour à l'étranger. Seul, une minorité de 2% qui n'a pas pu constituer un épargne. Pour eux, ce constat est dû principalement à l'ancienneté migratoire à l'étranger qui ne dépasse pas un an.

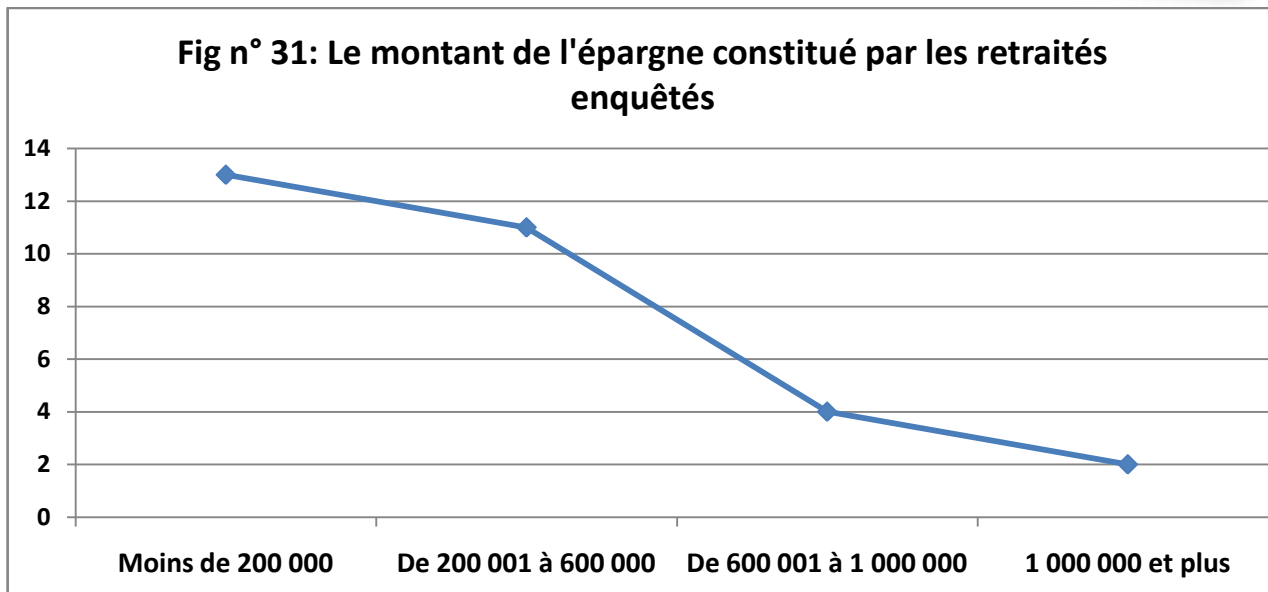
Tandis que ceux qui ont constitué une épargne (98%) expliquent quant à eux cette réalité par la volonté de garantir un cadre de vie décent après leur retraite ; ainsi, ils considèrent que l'épargne est une forme de placement certaine de leur argent pour faire face à toutes dépenses éventuelles inattendues et urgentes.

2- Le montant de l'épargne constitué par les retraités enquêtés

Tableau n° 35 : Le montant de l'épargne constitué par les retraités enquêtés

le montant de l'épargne (en DH)	Nb. citation	Fréquence
Moins de 200 000	13	26%
De 200 001 à 600 000	11	22%
De 600 001 à 1 000 000	4	48%
1 000 000 et plus	2	4%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les montants épargnés par les émigrés enquêtés durant leur séjour à l'étranger sont considérables et méritent d'être d'analysés d'avantage.

Le tableau, élaboré dans cette perspective, fait ressortir qu'une proportion non négligeable (7%) est arrivée à épargner un montant dépassant un million de Dirhams.

Les autres résultats sont comme suit, et par ordre d'importance : une majorité de 43% a épargné un montant inférieur à 200 000 Dh, suivie par ceux qui ont épargné un montant compris entre 200 000 et 600 000 Dh avec un taux de 37%, loin derrière arrivent ceux ayant épargné un montant qui varie entre 600 000 et un million de Dirham.

A noter que la variation des montants épargnés s'explique par l'ancienneté migratoire de l'émigré retraité et le pays d'émigration.

3- Le placement de l'épargne effectué par les retraités enquêtés

Tableau n° 36 : Le placement de l'épargne effectué par les retraités enquêtés

le placement de l'épargne	Nb. citation	Fréquence
---------------------------	--------------	-----------

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

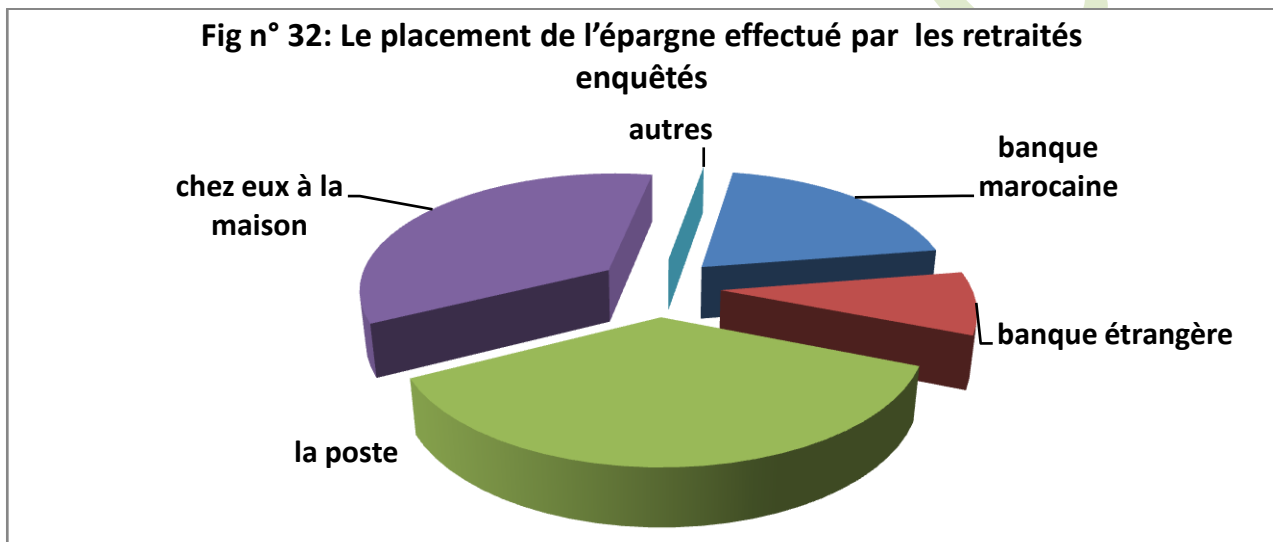
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

banque marocaine	14	19%
banque étrangère	6	8%
la poste	26	36%
chez eux à la maison	25	35%
autres	0	0%
TOTAL	71	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Malgré le développement du réseau bancaire et postier au Maroc, trois émigrés retraités sur huit continuent de placer leurs épargnes « informellement » chez eux à la maison.

Cependant, une grande partie des enquêtés choisissent de placer leurs fonds dans la poste (36%); un cinquième préfèrent une banque marocaine et pour les banques étrangères, rares sont ceux qui favorisent cette forme de placement.

La prédominance de la proportion de ceux qui optent pour « trésorier » leurs fonds chez eux à la maison, peut s'expliquer par leurs volonté de garder au secret les montants de leurs épargnes d'une part, et par les réserves défavorables formulées

à l'encontre de l'action bancaire dictées par des considérations purement religieuses d'autre part.

B- les transferts (monétaires & en nature)

1- Les transferts monétaires au cours des 5 dernières années avant la retraite

Tableau n° 37 : Les transferts monétaires au cours des 5 dernières années avant la retraite

les transferts monétaires avant la retraite	Nb. citation	Fréquence
Oui	49	98%
Non	1	2%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Une question portant sur l'effectuation des transferts monétaires au cours des cinq dernières années avant la retraite a été posée sur les enquêtés. 98% parmi eux ont répondu favorablement pour cette question, tandis que, seuls 2%, n'ont pas effectué des transferts monétaires.

Un éclairage complémentaire peut être apporté sur ces deux chiffres. En effet, la prédominance de la proportion de ceux qui procèdent aux opérations de transferts monétaires est due principalement à la nature de l'émigration marocaine vers l'Europe qui est une migration économique par excellence. Tandis que la faiblesse du taux de ceux qui n'ont pas effectué des transferts monétaires est due essentiellement à l'ancienneté migratoire majoritairement basse (inférieur à une année).

2- Le montant du transfert monétaire effectué par les retraités enquêtés

Tableau n° 38 : Le montant du transfert effectué par les retraités enquêtés

le montant du transfert (en DH)	Nb. citation	Fréquence
Moins de 1000	8	16

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

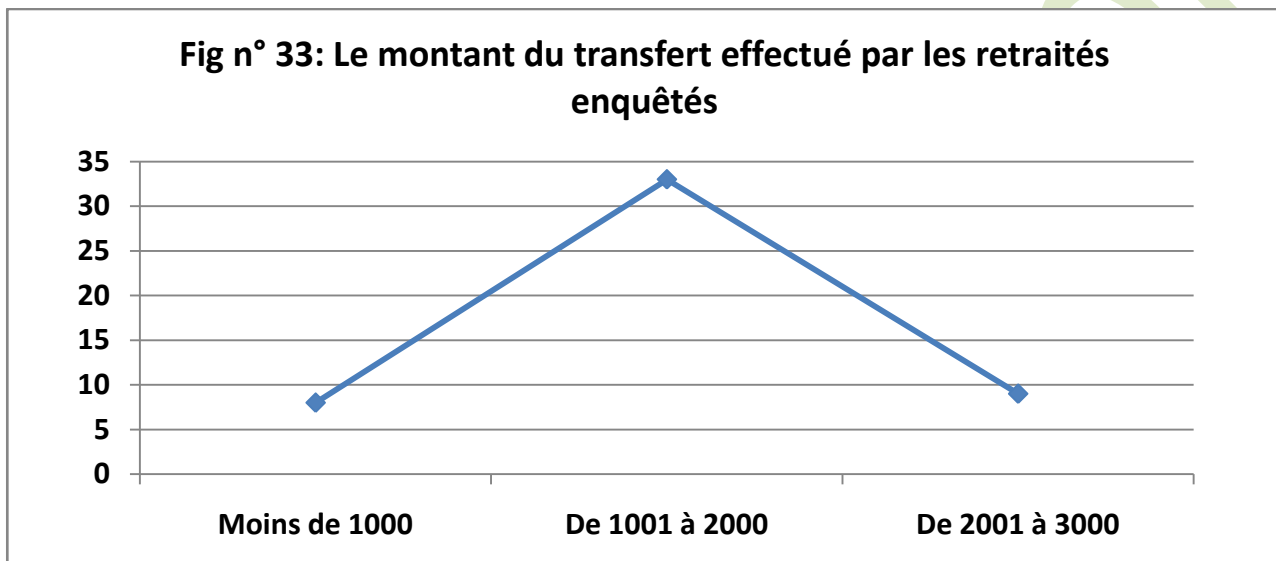
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

De 1001 à 2000	33	66
De 2001 à 3000	9	18
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Signe révélateur de l'importance des transferts monétaires, deux tiers des émigrés retraités envoient périodiquement des montants qui varient de 1001 à 2000 Dhs. Loin derrière, 18% transfèrent un montant qui varie de 2001 à 3000 Dhs. Enfin, un enquêté sur six procède à l'envoi de moins de 1000 Dh.

En appuyant sur les réponses de la question posée, nous pouvons faire ressortir l'importance des transferts monétaires effectués par les émigrés retraités.

Toutefois, la variation des montants monétaires transférés par les enquêtés est due principalement aux pays d'immigration d'une part, et de l'ancienneté migratoire d'autre part.

3- Les objectifs des transferts effectués par les retraités enquêtés

Tableau n° 39: Les objectifs des transferts effectués par les retraités enquêtés

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

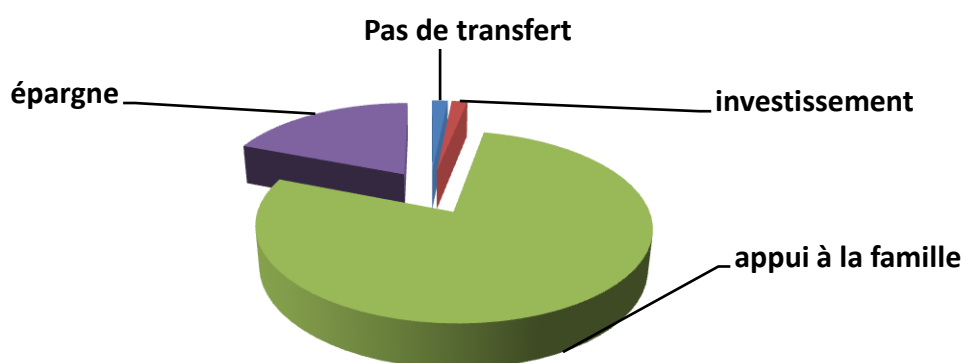
Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

l'objectif de ces transferts	Nb. citation	Fréquence
Pas de transfert	1	1.58%
investissement	1	1.58%
appui à la famille	49	77%
épargne	12	19%
autres	0	0%
TOTAL	63	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 34: Les objectifs des transferts effectués par les retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Le graphe ci-dessus nous renseigne clairement sur la ventilation des transferts (monétaires et en nature) effectués par les émigrés retraités.

Certes, sept enquêtés sur neuf (78%) affectent leurs transferts pour aider leur famille, vient en deuxième position (19%) ceux qui orientent leurs transferts vers l'épargne. Enfin, les enquêtés intéressés par l'investissement ne représentent que 2% de l'échantillon.

A titre comparatif, les résultats recueillis de l'enquête sur la remise d'épargne des MRE, réalisée par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger,

confirment cette tendance : 71% pour les dépenses courantes, 7.7% pour l'investissement et 21% pour l'épargne⁷⁰.

La prédominance de taux de ceux qui optent pour l'aide de la famille peut être exprimée par le désir d'améliorer le cadre de vie de leur famille. Ces transferts sont dépensés comme suit: les frais de la consommation courante, la scolarisation des enfants, la constitution et/ou l'extension de logement, les dons... etc.

A noter à ce propos, que la notion de la famille selon la présente enquête englobe non seulement le ménage restreint de l'émigré, mais couvre également l'ensemble de la famille au sens large.

Le recours à l'épargne par un cinquième des enquêtés, trouve son explication dans leur conception de la notion de l'épargne elle-même. Pour eux c'est une forme de placement sûre et certaine de leurs revenus et une garantie pour une vie décente après le retour définitif au Maroc (la retraite).

La faiblesse du taux de ceux qui désirent effectuer un investissement après leur retraite (2%) est due principalement aux problèmes de santé et la non confiance, mais également le profil d'entreprenariat relativement faible chez les émigrés de la première génération.

4- Le canal de transfert le plus utilisé par les retraités enquêtés

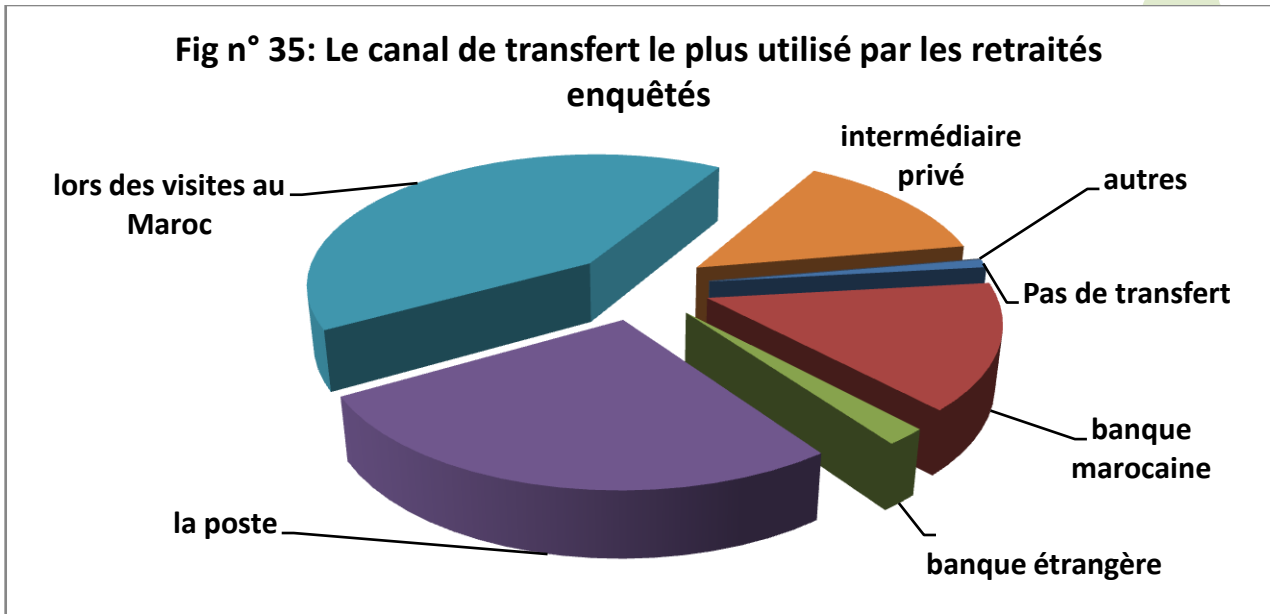
Tableau n° 40 : Le canal de transfert le plus utilisé par les retraités enquêtés

le canal de transfert	Nb. citation	Fréquence
Pas de transfert	1	1%
banque marocaine	15	14%
banque étrangère	2	2%
la poste	27	23%
lors des visites au Maroc	42	41%
intermédiaire privé	14	13%

⁷⁰ HAMDouch B (2009), « l'utilisation des remises d'épargne des MRE » in « Remise d'Epargne des Migrants : Expérience et Perspectives », article publié par la F.H.II.M.R.E, Rabat, pp 17-20, cf.p 18.

TOTAL	101	100%
-------	-----	------

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les canaux de transfert dont recourent les émigrés retraités sont très diversifiés. Parmi les canaux officiels : les banques, marocaines et étrangères, et la poste. Tandis que les d'autres canaux « informels » varient entre : les intermédiaires privés et les émigrés eux même à l'occasion de leurs visites au Maroc.

Avant de commenter les réponses recueillies, il faut rappeler que les émigrés enquêtés procèdent systématiquement à plusieurs formes de canaux de transferts au même temps.

C'est ainsi que le taux du choix « lors des visites au Maroc » est remarquablement élevé, à cela on ajoute que ce choix est totalement conjugué à d'autres choix.

Deux émigrés retraités sur sept optent pour la poste. Ce choix peut être justifié par la diffusion géographique large du service des postes et surtout dans le monde rural, par les frais de transfert moins chers et par les procédures d'envoi et d'acquisition relativement simples.

Avec le développement du réseau bancaire aussi bien au Maroc qu'aux pays d'émigration, 15% des émigrés retraités favorisent le recours à une banque marocaine et seulement 2% pour celles étrangères.

Les explications avancées par les concernés portent essentiellement sur la rapidité des opérations de transferts monétaires par voie bancaire.

Les émigrés retraités envoient également leur argent par voie « informelle ». Il s'agit des sommes rapatriées par les émigrés eux même lors de leur retour en vacances et qu'ils changent au marché noir⁷¹.

En effet, une fraction non négligeable (14%) des enquêtés compte sur un intermédiaire privé pour l'envoi de leur argent.

Ce constat s'exprime par l'existence des rapports de confiance entre les émigrés d'une part, et leur volonté de garder les secrets des valeurs des montants transférés dans un circuit aussi restreint que possible.

A noter également que le choix « intermédiaire privé » englobe également, dans la présente enquête, le « postier ». Ce dernier se charge du transfert des fonds des émigrés retraités vers leur destination finale au Maroc.

Ce personnage joue plusieurs fonctions : bureau de placement, soutien psychologique lors de ses tournées en Europe, conseiller économique. Il jouit d'un respect peu commun au sein de toute la tribu à cause de sa richesse et des bienfaits qu'il apporte⁷².

5- Les modalités des transferts monétaires *utilisées* par les retraités enquêtés

Tableau n° 41 : Les modalités des transferts monétaires *utilisées* par les retraités enquêtés

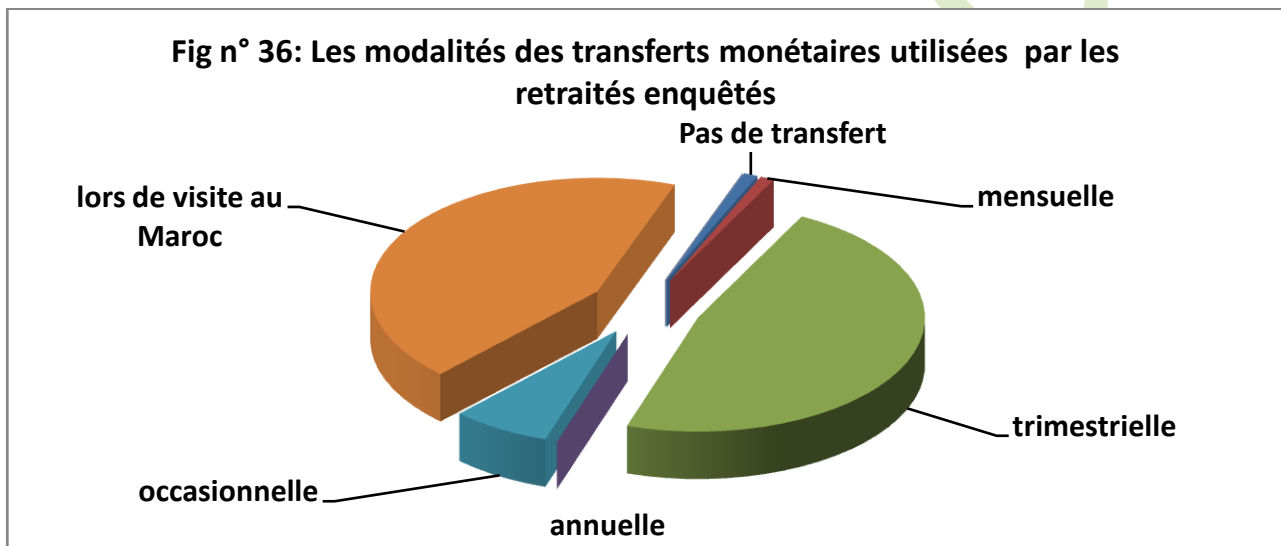
modalités des transferts	Nb. citation	Fréquence
Pas de transfert	1	1%

⁷¹ ELHARIRI S (2005), « Les transferts monétaires et commerciaux des marocaines et le développement local au Maroc » in « Emigrés-Immigrés dans le développement local », publication de : O.R.M.E.S-Agadir, pp 117-132, cf.p 118.

⁷² CHAREF M, « les transferts d'épargne des émigrés marocains en France : évaluation de leur importance et de leurs effets » in « Maghrébins en France, émigrés ou immigrés ? : extrait de l'Annuaire de l'Afrique du Nord, 1981, 1983, (Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord). pp 217-227, cf.p 221

mensuelle	1	1%
trimestrielle	47	47%
annuelle	0	0%
occasionnelle	7	7%
lors de visite au Maroc	43	43%
TOTAL	99	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les transferts sont effectués de façon trimestrielle par 47% d'émigrés retraités et lors de leur visite au Maroc par trois enquêtés sur sept (43%). Loin derrière, arrivent ceux qui procèdent au transfert de leurs fonds de manière occasionnelle (7%).

Avant de commenter les réponses recueillies, il est opportun de rappeler qu'une partie assez importante de l'échantillon optent pour plusieurs modalités dans le transfert de leurs capitaux en même temps.

En effet, lors de chaque visite au Maroc, les émigrés retraités procèdent aux transferts d'une partie de leurs épargnes. Ainsi, la modalité trimestrielle prévaut

incontestablement chez les enquêtés. Ce constat se justifie par la réglementation applicable en matière du paiement des salaires qui s'effectuent trimestriellement.

6- Les bénéficiaires d'une pension de retraite

Tableau n° 42 : Les bénéficiaires d'une pension de retraite

la pension de retraite	Nb. citation	Fréquence
Oui	49	98 %
Non	1	2 %
TOTAL	50	100 %

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La majorité écrasante (98%) de l'échantillon bénéficie d'une pension de retraite. Seul, 2% sont dépourvus de cette pension.

Ces deux chiffres extrêmement contradictoires, s'expliquent par l'ancienneté migratoire de l'émigré d'une part, et le recours abusif aux congés maladies d'autre part ce qui affecte négativement la carrière professionnelle de l'émigré et surtout au niveau du montant de la pension de la retraite.

7- Le montant de la retraite (pour les bénéficiaires d'une retraite)

Tableau n° 43 : Le montant de la retraite (pour les bénéficiaires d'une retraite)

le montant de la retraite (en DH)	Nb. citation	Fréquence
Moins de 3000	7	14%
De 3001 à 6000	15	30%
De 6001 à 9000	19	38%
9001 et plus	9	18%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

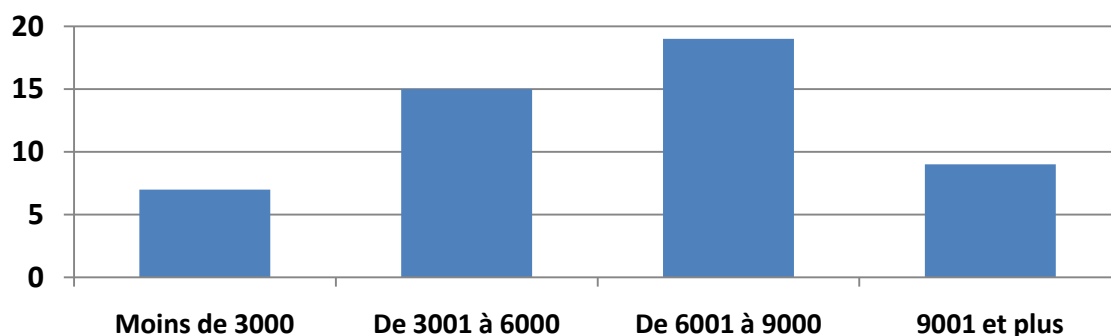
Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Fig n° 37: Le montant de la retraite



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Une question, jugée souvent sensible par les enquêtés, a été programmée dans le questionnaire, c'est celle du montant de la pension de la retraite.

En dépit de la fiabilité des réponses obtenues par les enquêtés, trois émigrés retraités sur huit (38%) reçoivent mensuellement une pension de retraite comprise entre 6001 et 9000 Dhs. 30% gagnent un montant qui varie entre 3001 et 6000 Dhs. Loin derrière, vient ceux qui touchent plus de 9000 Dhs. Enfin, une partie minoritaire (14%) bénéficie d'une pension de retraite ne dépassant pas 3000 Dhs.

Les variations au niveau des montants de la pension de la retraite soulevées trouvent leur origine dans la nature des activités exercées par les émigrés retraités, les indemnités de l'invalidité en cas d'accident de travail et par l'ancienneté migratoire bien évidemment.

8- L'affectation des montants de la pension de la retraite

Tableau n° 44: L'affectation des montants de la pension de la retraite

L'affectation de la pension de retraite	Nb. citation	Fréquence
Pas de retraite	1	0.6%
soins médicaux	39	22%

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

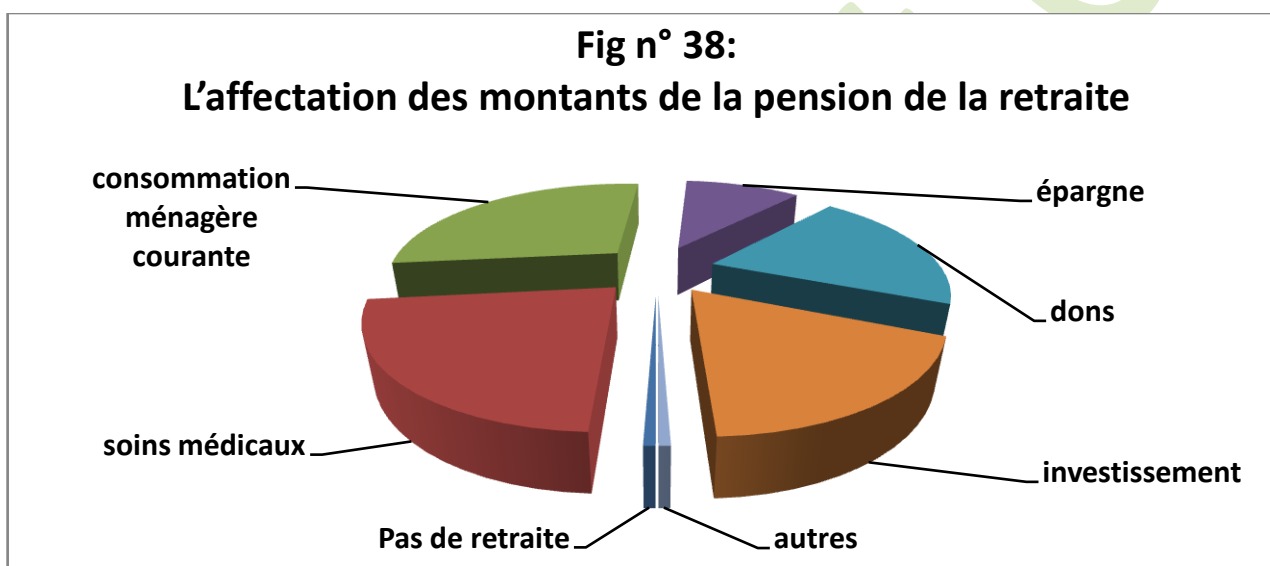
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

consommation ménagère courante	48	27%
épargne	18	10%
dons	34	19%
investissement	31	18%
autres	1	1%
TOTAL	172	100 %

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La structure globale de l'affectation des montants de la pension de retraite est marquée par la prédominance des dépenses de consommation ménagère courantes, soit près de 27%. Les soins médicaux arrivent en seconde position (22%) et derrière, arrivent les dons, l'investissement et l'épargne avec des proportions respectivement 19%, 18% et 10%.

Presque la moitié (49%) de la pension de la retraite est affectée au bien-être des émigrés retraités y inclus les soins médicaux.

Ce constat peut être expliqué par la nature des activités professionnelles exercées par les émigrés retraités (58% dans le secteur minier).

Toutefois, il est primordial de signaler que les émigrés retraités procèdent aux affectations multiples de leur pension de retraite.

Section 3 : Projets d'investissement et poste d'emploi créés

Les projets d'investissement et les postes d'emploi créés sont deux variables déterminantes à l'évaluation de la participation des émigrés retraités dans le processus de développement économique et social à l'échelle locale.

A noter au préalable, que la notion « projet d'investissement », au sens de la présente enquête, est employé pour désigner toutes les opérations réalisées par un et/ou un ensemble émigrés retraités consistant à obtenir des avantages matériels et moraux et ce, en faveur d'eux personnellement ou bien d'un membre et/ou étranger de leur famille. De ce fait, l'immobilier est admis parmi les secteurs probables de l'investissement.

Dans la présente section, nous présenterons successivement :

- La fréquence des projets d'investissement ;
- Les secteurs d'investissement ;
- La localisation ;
- Les sources de financement ;
- Le nombre de postes d'emploi créés.

A- les projets d'investissement

1- La réalisation des projets d'investissement après la retraite

Tableau n° 45 : La réalisation des projets d'investissement après la retraite

Réalisation d'un projet d'investissement	Nb. citation	Fréquence
aucun projet	5	10.0%

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

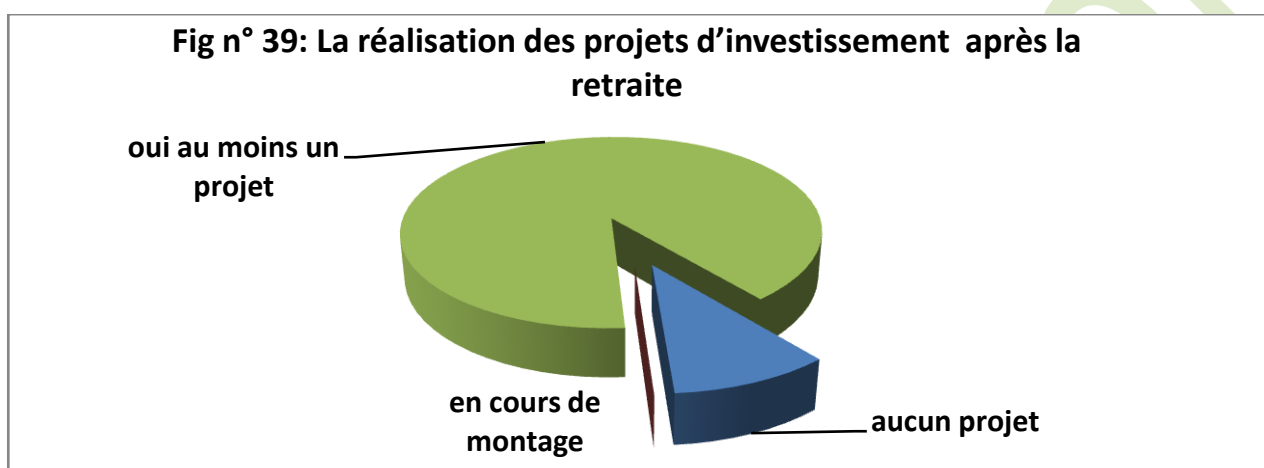
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

en cours de montage	0	0%
oui au moins un projet	45	90%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La question relative à la réalisation, au moins, d'un projet d'investissement après la retraite a été posée sur les enquêtés. Le graphe ci-dessus affiche une réalité claire. 90% ont répondu favorablement pour cette question, tandis qu'une minorité de 10% n'ont effectué aucun projet.

Des explications peuvent être avancées pour justifier ces deux chiffres complètement contradictoires.

En effet, la prédominance de la proportion de ceux qui ont effectué au moins un projet d'investissement s'explique par la constitution d'épargne important (98%) pendant leur séjour à l'étranger. Ajoutant à cela le recours massif et systématique aux projets immobiliers qui constituent des projets idéaux et sûrs pour les émigrés retraités.

La notion de l'investissement chez les émigrés retraités est conçue non seulement comme source de richesses matérielles, mais également comme un outil

susceptible de lutter contre la pauvreté et de la consolidation de la solidarité familiale.

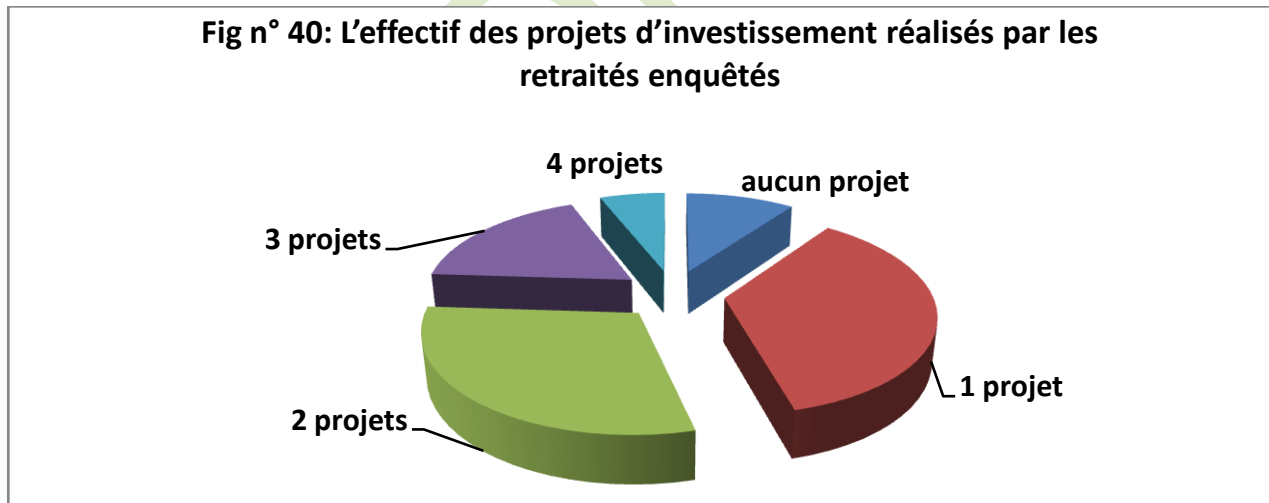
Ce sont donc les principales causes explicatives de chiffre 90%.

2- L'effectif des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Tableau n° 46 : L'effectif des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Combien de projet exactement	Nb. citation	Fréquence
aucun projet	5	10%
1 projet	18	36%
2 projets	15	30%
3 projets	9	18%
4 projets	3	6%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les effectifs des projets d'investissement réalisés par les émigrés retraités enquêtés sont par ordre décroissant : (36%) ont réalisé un projet, (30%) ont

effectué deux projets, (18%) ont investi dans trois projets et (3%) ont crée quatre projets.

En somme, 90% de l'échantillon ont effectué au moins un projet d'investissement. A titre de comparaison, l'enquête sur le « Départ et retour des migrants internationaux au Maroc, leur impact sur le développement local », réalisée par : A.M.R.E.M en 2004, affiche presque le même constat : 82% ont réalisé au moins un projet d'investissement⁷³.

A noter qu'une partie non négligeable, soit 10%, n'a pu réaliser aucun projet. Les éclaircissements avancés par les concernés portent sur l'incapacité physique et monétaire due essentiellement à l'ancienneté migratoire majoritairement faible et par l'absence de la confiance vis-à-vis des tierces personnes y compris l'administration publique.

Dans le même ordre d'idée, certains enquêtés affichent d'autres explications infiniment différentes. En effet, les dépenses ménagères courantes et les frais sanitaires conjugué par les dons et les actions de la solidarité ont épuisé carrément les fonds épargnés et continuent d'absorber la totalité du montant de la pension de la retraite.

3- La localité des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

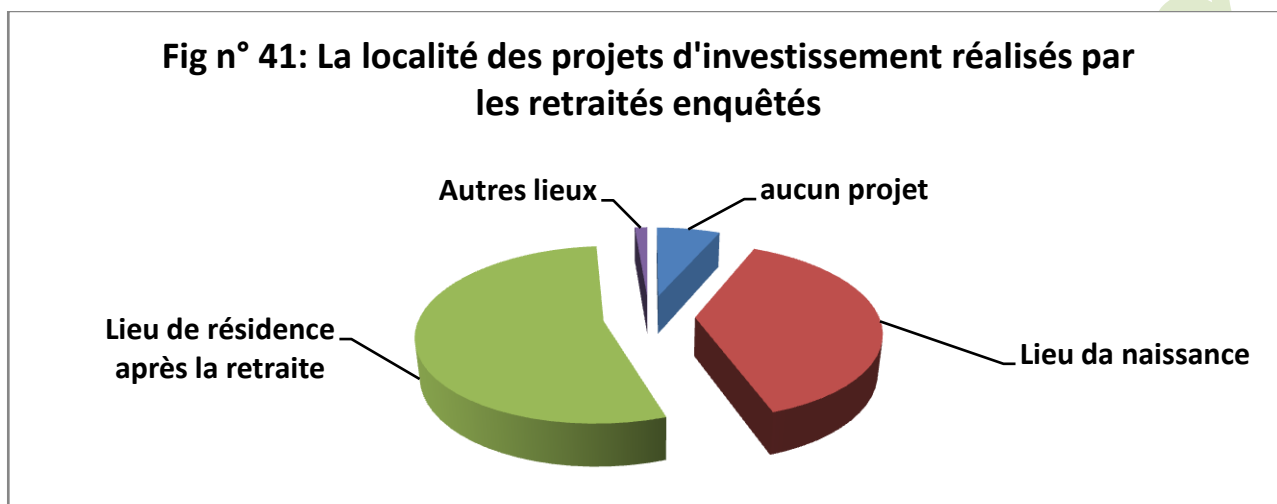
Tableau n° 47 : La localité des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

La localité de projet	Nb. citation	Fréquence
aucun projet	5	10%
Lieu da naissance	29	58%
Lieu de résidence après la retraite	41	82%
Autres lieux	1	2%

➤ ⁷³ KHACHANI M (2004), « Départ et retour des migrants internationaux au Maroc, leur impact sur le développement local », Enquête réalisée par : A.M.R.E.M –CERED, Rabat 2004, pp 2-30, cf.p 21.

TOTAL	50	100%
-------	----	------

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Le lieu de la résidence après la retraite et le lieu de naissance s'accaparent la majorité des investissements réalisés par les émigrés retraités, respectivement 54% et 38%. Alors que ceux qui optent pour une localité autre que le lieu de résidence et le lieu de naissance sont très minimes (1%).

Il faut noter en prime d'abord que le choix d'investir au Maroc quelle que soit la localité (lieu de naissance ou lieu de résidence) exprime l'attachement moral des émigrés retraités à leur pays d'origine.

La prédominance du choix de lieu de résidence après la retraite est justifiée par les enquêtés par leur volonté de bénéficier des avantages et des opportunités offerts par le lieu urbain (marché potentiel, proximité de l'infrastructure... etc.)

Toutefois, une partie importante (38%) opte parallèlement de localiser leur projet d'investissement dans le lieu de la naissance. Les explications avancées à ce propos renvoient à l'existence des réseaux de solidarité ethnique et le climat de confiance véhiculé chez les membres de la communauté d'origine incitant ainsi les émigrés retraités à effectuer une partie de ses projets d'investissement dans la terre des pères.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

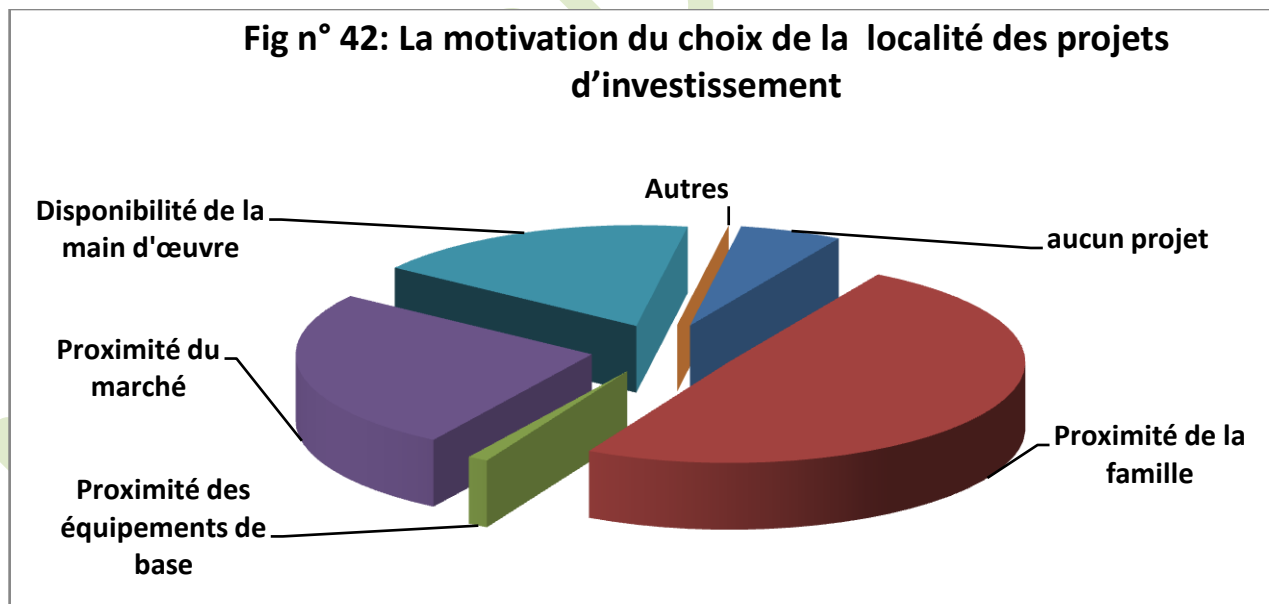
A noter enfin, qu'une partie assez importante des enquêtés ont effectué simultanément des projets d'investissement dans le lieu de naissance et le lieu de la résidence après la retraite.

4- La motivation du choix de la localité des projets d'investissement

Tableau n° 48 : La motivation du choix de la localité des projets d'investissement

la raison de choix de ce local	Nb. citation	Fréquence
aucun projet	5	5%
Proximité de la famille	44	49%
Proximité des équipements de base	1	1%
Proximité du marché	23	25%
Disponibilité de la main d'œuvre	16	17%
Autres	0	0 %
TOTAL	89	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les motivations du choix de la localité des projets d'investissement avancées par les émigrés retraités sont diversifiées.

Près de la moitié (49%) des enquêtés ont motivé leur choix par la proximité de la famille, arrivent en suite ceux qui ont justifié leur choix par la proximité et la potentialité du marché (26%), suivi par ceux qui ont avancé la disponibilité d'une main d'œuvre (18%), loin derrière arrivent les enquêtés qui ont opté pour la proximité des équipement de base (1%).

A noter à ce propos que les enquêtés avancent plusieurs motivations en combinant simultanément deux ou trois choix.

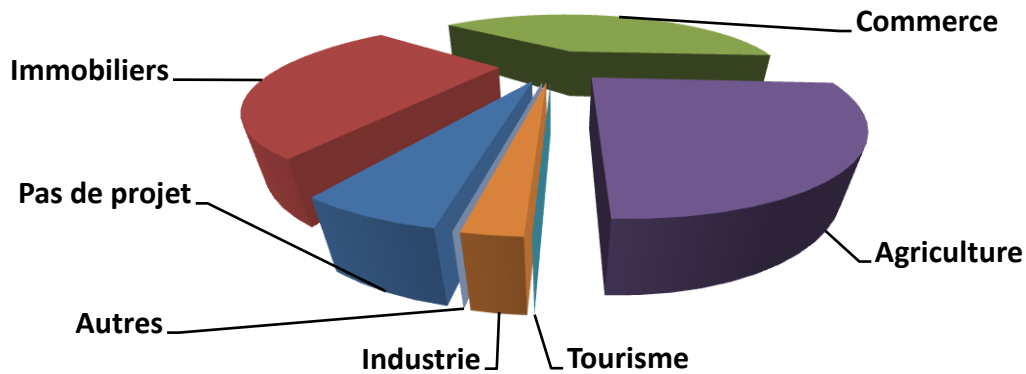
5- Les secteurs des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Tableau n° 49 : Les secteurs des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

le secteur de projet d'investissement	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	5%
Immobiliers	25	27.7%
Commerce	36	40%
Agriculture	22	24%
Tourisme	0	0%
Industrie	2	2%
TOTAL	90	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 43: Les secteurs des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Le commerce et l'immobilier s'accaparent l'essentiel de l'investissement, respectivement 40% et 28%. Derrière, vient en seconde position l'agriculture avec une proportion de 24%. Arrive enfin le secteur d'industrie avec un pourcentage très minime ne dépassant pas 2%.

Le secteur du commerce est incontestablement la destination préférable et idéale pour les émigrés retraités pour investir leurs fonds épargnés. Ce constat est renforcé par l'expérience acquise par les enquêtés avant même leurs départs à l'étranger.

A cela on ajoute les atouts économiques et la potentialité du marché offert par une ville comme la ville d'Inezgane qui constitue un pôle attractif des capitaux d'investissement dans le secteur du commerce.

A titre de comparaison, les résultats de l'enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger : région du Grand-Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003, affichent presque le même ratio pour le secteur du commerce, soit 39%⁷⁴.

⁷⁴ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152 , cf.p 141.

D'après les multiples enquêtes aux niveaux national ou régional, la principale réalisation des ménages migrants est la construction ou la transformation d'un logement⁷⁵. En effet, la construire d'une maison est parmi les priorités de la majorité des enquêtés pour plusieurs raisons : c'est une forme de placement sûr et certain, un moyen d'assurer son avenir en cas de retour, et un signe de réussite sociale.

C'est ainsi que 28% de l'échantillon ont procédé à l'acquisition de moins d'un logement.

Les activités agricoles entrent également dans le cercle d'intérêt des émigrés retraités (24%). Cette réalité est justifiée par les enquêtés par le fait que l'agriculture est une activité héritée et exercée avant même d'émigrer à l'étranger.

En outre, une majorité importante (38%) des émigrés retraités investissent dans la localité de leur naissance, souvent rurale, offrant ainsi des potentialités intéressantes dans le domaine agricole (terre fertile, ressource en eau, main d'œuvre abondante, frais bas, exonération fiscale....).

6- Les raisons de choix des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

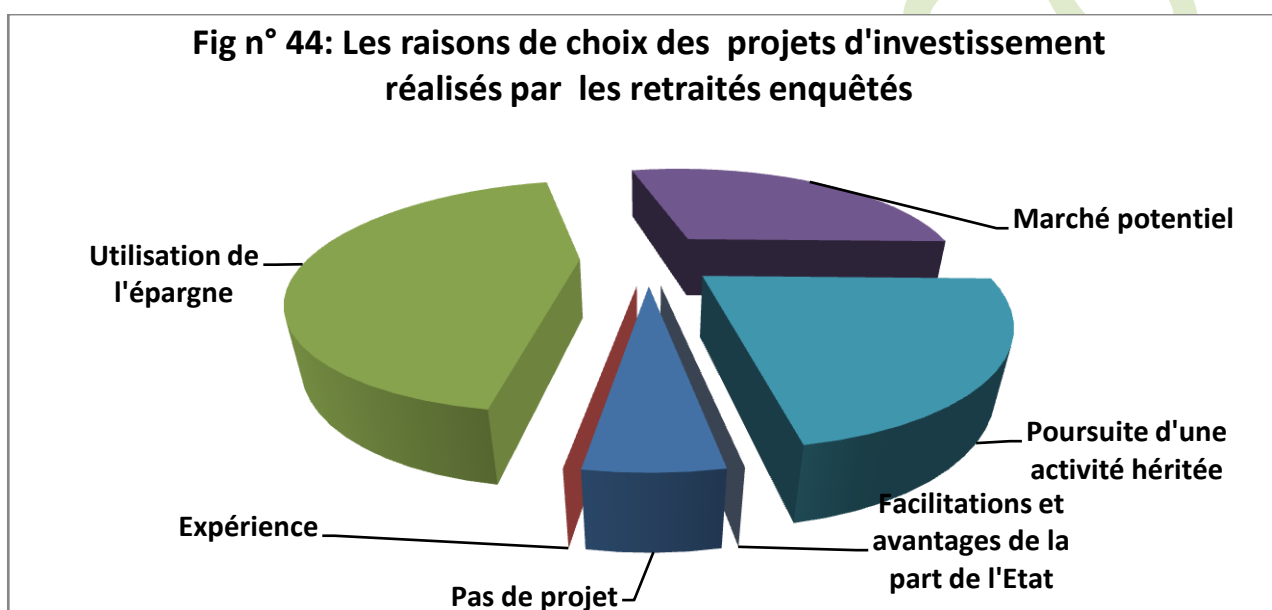
Tableau n° 50 : Les raisons de choix des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

la raison de choix projet d'investissement	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	5.2%
Expérience	0	0%
Utilisation de l'épargne	42	43.75%

⁷⁵ CHAREF M (2003), « Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb » in « Marocains de France et d'Europe » H&M, n° 1242 Mars-Avril 2003, pp 6-18, cf.p 9.

Marché potentiel	28	29%
Poursuite d'une activité héritée	21	21.87%
Facilitations et avantages de la part de l'Etat	0	0%
TOTAL	96	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les raisons de choix des projets d'investissement réalisés par les émigrés retraités demeurent très diversifiées.

La première observation qui découle de l'exploitation de l'enquête, c'est celle de l'absence absolue de l'apport de l'expérience acquise à l'étranger d'une part, et le fait qu'ils n'ont bénéficié d'aucune facilitation et avantages accordés par l'Etat.

La principale raison avancée est relative à l'utilisation de l'épargne, quatre émigrés retraités sur neuf (44%) déclarent ce choix.

En comparant cette proportion (44%) avec celle avancée par l'enquête sur la migration de retour des Marocains Résidents à l'Etranger : région du Grand

Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003 qui affichent un ratio voisin, soit 49%⁷⁶,

Deux émigrés retraités sur sept (29%) justifient leur choix par l'existence d'un marché potentiel. Enfin, deux émigrés retraités sur dix (22%) ont poursuivi une activité héritée de leurs parents.

7- La structure financière des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

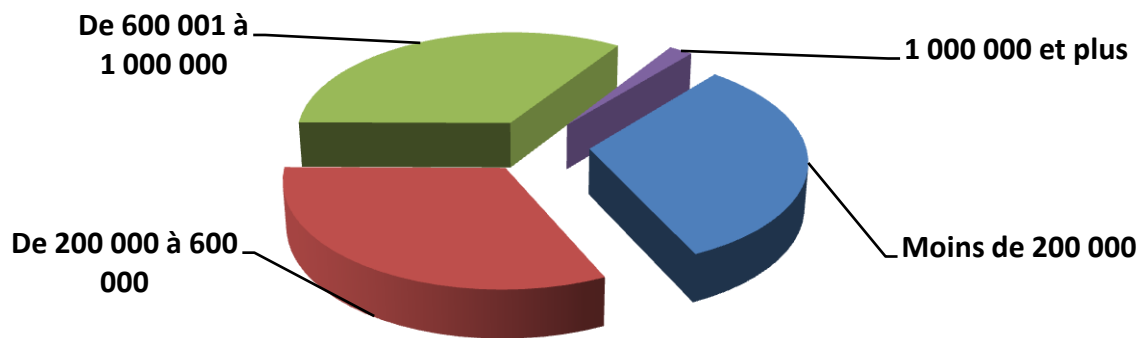
Tableau n° 51 : La structure financière des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

le montant de projet d'investissement (DH)	Nb. citation	Fréquence
Moins de 200 000	16	32%
De 200 000 à 600 000	16	32%
De 600 001 à 1 000 000	17	34%
1 000 000 et plus	1	2%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

⁷⁶ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152 , cf.p 141.

Fig n° 45: La structure financière des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La structure financière des projets d'investissement réalisés par les émigrés retraités semble être égalitaire.

En effet, 98 % des projets d'investissement sont capitalisés d'un montant inférieur à un million de Dirhams.

Cette proportion est presque répartie équitablement entre trois tranches : moins de 200 000 Dhs, entre 200 000 et 600 000 Dhs et de 600 000 à 1 000 000 Dhs respectivement 32%, 32% et 34%.

Toutefois, une partie minoritaire, représentée par 2%, a investi un montant supérieur à un million de Dirhams.

A titre de comparaison, les résultats de l'enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger : région du Grand-Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003, sont divergentes avec celle de la présente enquête dans la mesure où la proportion des projets d'investissement capitalisés par un chiffre d'affaire moins de 200 000 Dhs est 58%⁷⁷.

⁷⁷ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152 , cf.p 142.

En dépit de la fiabilité des montants déclarés, des chiffres d'affaires colossaux sont investis et injectés dans le circuit économique par les émigrés retraités testant ainsi leur implication dans le processus de développement économique et social.

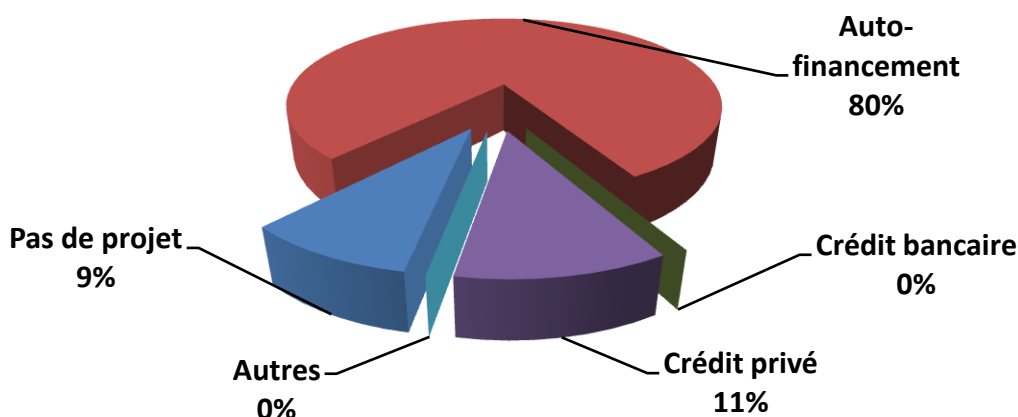
8- Les sources de financement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Tableau n° 52 : Les sources de financement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

la source de financement du projet	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	8%
Auto-financement	45	80%
Crédit bancaire	0	0%
Crédit privé	6	12%
TOTAL.	56	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 46: Les sources de financement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

90% des enquêtés ont effectué au moins un projet d'investissement. La question sur les sources de financement de ces projets s'impose donc.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Dans cette optique, quatre émigrés retraités sur cinq (80%) ont financé personnellement leurs projets d'investissement (autofinancement). Cette proportion est très proche de celle déclarée lors de l'enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger : région du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003, soit 85.7%⁷⁸.

Loin derrière, arrivent ceux qui ont cofinancé leurs projets d'investissement par un crédit privé (aide d'un proche ou d'un ami), soit 11%.

Cette réalité est accréditée également par les résultats recueillis par une enquête, assimilée à la nôtre, réalisée auprès des émigrés retraités à Tiznit. En effet, les enquêtés tiznitis se prononcent massivement pour l'auto financement (92%), tandis que 7.3% recourent à un associé⁷⁹ (crédit privé).

La prédominance de l'option « autofinancement » est expliquée par le recours systémique des émigrés retraités à la mobilisation des fonds épargnés pendant leurs séjours à l'étranger. Rappelant à ce propos que 98% de l'échantillon ont constitué une épargne et plus de la moitié d'entre eux ont épargné un montant dépassant 600 000 Dirhams.

Une remarque importante mérite d'être soulevée : aucun enquêté n'a bénéficié d'un crédit bancaire. Ce refus est justifié par, d'abord, l'ignorance des procédures bancaires, ensuite par les réserves conservatrices vis-à-vis de tous ce qui est produit bancaire.

9- La structure organisationnelle des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Tableau n° 53 : La structure organisationnelle des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

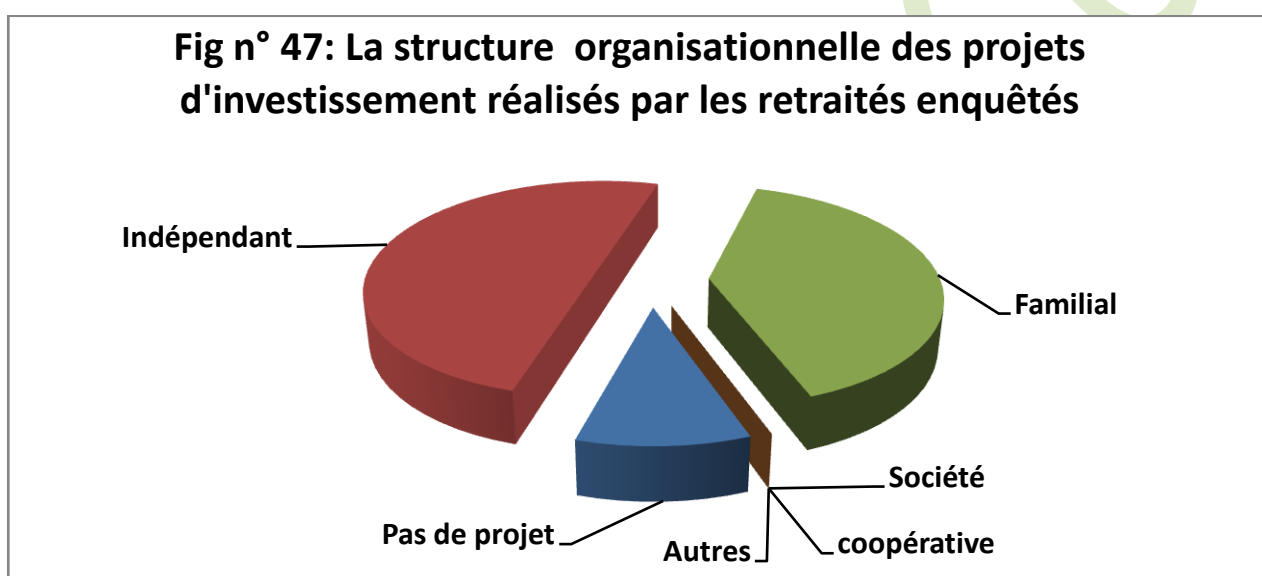
la forme organisationnelle du projet	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	10%

⁷⁸ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152 , cf.p 143.

⁷⁹ BEN ATTOU (M).2002, « Les retraités de la migration internationale, acteur économique ou élite locale ? Le cas de Tiznit », in « Espace Maghrébins » n° 1 et 2, 2002, pp 95-110, cf.p 108.

Indépendant	25	50%
Familial	20	40%
Société	0	0%
coopérative	0	0%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Le graphe ci-dessus donne une idée sur la structure juridique et organisationnelle des projets d'investissement réalisés par les émigrés retraités.

La moitié de personnes enquêtées favorisent la réalisation des projets d'investissement indépendamment, tandis que 2/5 optent pour la participation d'un membre de leurs familles.

A titre de comparaison, les résultats de l'enquête réalisée auprès des émigrés retraités de Tiznit sont presque en conformité avec les résultats de la présente

enquête dans la mesure où 33% se prononcent pour la gestion auto, et 60% sont gérés par les fils des émigrés retraités⁸⁰.

Toujours à Tiznit, la proportion des émigrés retraités de la première génération qui gèrent directement leurs projets dans le secteur tertiaire représente 56.5% de l'ensemble des retraités⁸¹.

La même tendance est observée dans l'enquête sur la migration de retour des Marocains Résidents à l'Étranger : région du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003, soit, 76.8%⁸².

La prédominance du ratio des indépendants s'explique d'abord par le recours au mécanisme d'autofinancement des projets d'investissement, ensuite par l'absence de confiance vis-à-vis des personnes tierces.

Tandis que le taux de 40% affirme et confirme le statut dominant du caractère familial des projets d'investissement.

Le caractère familial et ethnique des projets d'investissement mises en place par les émigrés retraités se justifient par leur volonté de consolider les liens de solidarité ethnique entre les membres de la famille au sens large.

10- L'apport de l'expérience acquise à l'étranger dans la réalisation des projets d'investissement

Tableau n° 54 : L'apport de l'expérience acquise à l'étranger dans la réalisation des projets d'investissement

la contribution de l'expérience acquise	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	7.8%
Un avantage	14	21.8%
Un inconvénient	7	11%

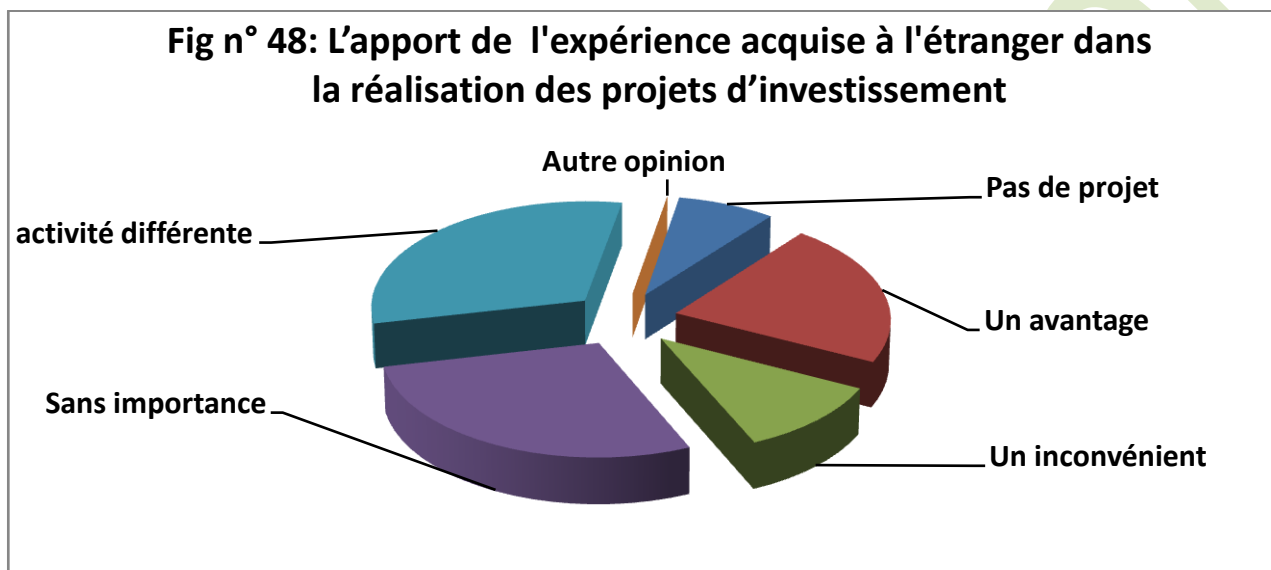
⁸⁰ BEN ATTOU (M).2002, « Les retraités de la migration internationale, acteur économique ou élite locale ? Le cas de Tiznit », in « Espace Maghrébins » n° 1 et 2, 2002, pp 95-110, cf.p 108.

⁸¹ BELKADI A (1993), « Les répercussions des transferts de l'épargne de l'émigration internationale sur le secteur tertiaire à Tiznit » R.G.M, n° 1 et 2, 1993- Rabat, pp 27-39, cf.p 38 (en arabe).

⁸² Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152 , cf.p 143.

Sans importance	18	28%
activité différente	20	31.2%
TOTAL	64	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

En principe, la longueur de l'ancienneté migratoire chez les émigrés retraités suppose l'acquisition d'un ensemble d'expériences et d'avantages dans divers domaines susceptibles d'être exploités dans les projets d'investissement réalisés au Maroc. La présente question est capable d'affirmer ou de nier cette hypothèse. En effet, 31% déclarent qu'ils ont exercé une activité différente de celle du projet d'investissement.

Tandis que deux enquêtés sur sept (28%) jugent que l'expérience acquise est sans importance. Seulement, deux enquêtés sur neuf (22%) se prononcent favorablement en affirmant notre hypothèse. En fin, un émigré retraité sur neuf (11%) se prononce que l'expérience acquise présente un inconvénient.

La dernière proportion (11%) trouve son explication dans la nature des activités professionnelles exercées pendant leurs travaux, souvent dangereuses et précaires,

provoquant ainsi des conséquences négatives sur l'état sanitaire des travailleurs après leur retraite.

Ceux qui ont déclaré que l'expérience acquise présente un avantage (22%) justifient leurs opinions par le fait que les montants épargnés pendant leurs séjours à l'étranger constituent la principale source de financement de leurs projets d'investissement au Maroc.

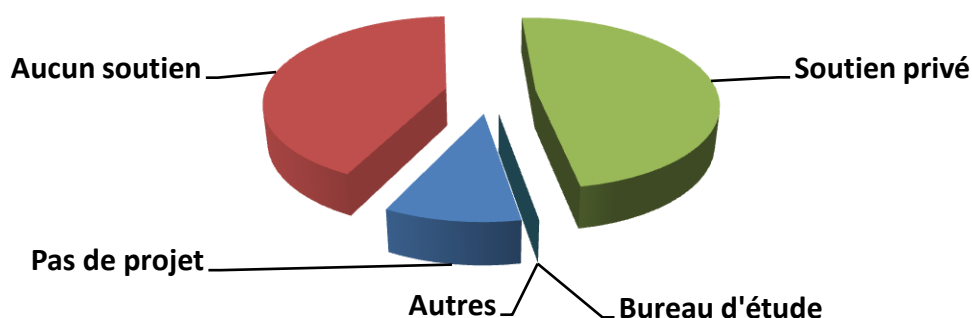
11- Le soutien lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Tableau n° 55 : Le soutien lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

le soutien lors du montage du projet	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	10%
Aucun soutien	21	42.0%
Soutien privé	24	48%
Bureau d'étude	0	0%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 49: Le soutien lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

L'étude de l'investissement effectué par les émigrés retraités nous pousse à nous interroger sur les types de soutiens probables dont bénéficient.

48% déclarent qu'ils ont bénéficié d'un soutien privé (ami ou proche de famille), tandis que trois enquêtés sur sept (42%) affirment qu'ils n'ont pas pu recevoir aucun soutien.

Une remarque importante à signaler, c'est le refus absolu des services des bureaux d'études spécialisés dans les réponses accueillies. Des justifications sont avancées à ce propos :

- D'abord, la nature des projets d'investissements réalisés par les émigrés enquêtés ne nécessite pas le recours à un bureau d'étude ;
- Ensuite, les projets d'investissement réalisés ont majoritairement un caractère familial. De ce fait, la volonté de consolider les liens de la solidarité, dictée principalement par des considérations ethniques, priment sur les considérations matérielles (la recherche de bénéfices monétaires).
- Enfin, les expériences acquises pendant le séjour à l'étranger sont largement suffisantes pour le montage et le fonctionnement des projets d'investissement sans recourir aux services d'un bureau d'étude.

12- La durée du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Tableau n° 56 : La durée du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

la durée du montage de projet (en mois)	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	10%
Moins de 6	16	32%
De 6 à 12	22	44%
12 et plus	7	14%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

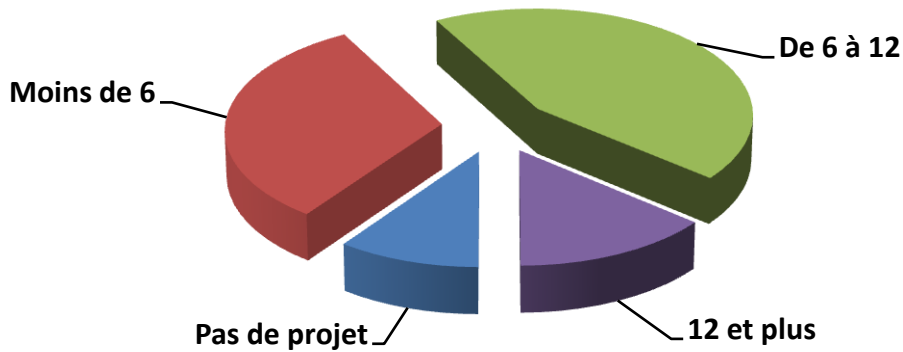
Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Fig n° 50: La durée du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés (en mois)



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Dans le monde de l'investissement et des affaires, le temps est une ressource. Dans cette optique, une question a été intégrée dans notre questionnaire.

Certes, quatre émigrés retraités sur neuf (44%) ont monté leur projet d'investissement pendant une durée comprise entre 6 et 12 mois. Arrivent en seconde position ceux qui ont finalisé leur projet dans un délai inférieur à six mois (un tiers). Enfin, un septième (14%) a entamé son projet d'investissement en dépassant une année.

En appuyant sur les réponses recueillies auprès de l'échantillon, nous pouvons déduire que la durée du montage des projets d'investissement chez les émigrés retraités est relativement longue. Des explications peuvent être reformulées à ce sens.

- D'abord, la prédominance du secteur immobilier dans la structure générale des investissements des émigrés retraités (27%) ce qui nécessite des délais relativement longue pour exécuter la totalité des œuvres de la construction ;
- Puis, en avance le caractère « informel » et « anarchique » d'une partie non négligeable des projets d'investissement réalisés par les émigrés retraités ;

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

- Enfin, la longueur et la complexité des procédures administratives et la prolifération des pratiques de la corruption et du clientélisme dans l'administration locale.

B- les postes d'emploi

Du point de vue purement économique, la réalisation d'un projet d'investissement, sans toutefois créer des postes d'emploi est un projet peu opérationnel.

Attendu que les projets d'investissement réalisés par les émigrés retraités ont souvent un caractère familial (40%), on a opté pour la programmation d'une question à double niveau : le nombre de postes d'emploi crée par les émigrés retraités en faveur de leur famille et le nombre de postes d'emploi crée par les émigrés retraités en faveur d'une tierce personne étrangère de leur famille.

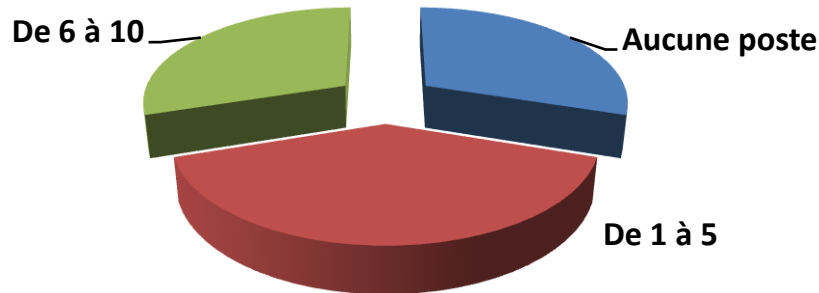
1- Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur de la famille

Tableau n° 57 : Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur de la famille

Nombre de poste d'emploi créés /famille	Nb. citation	Fréquence
Aucune poste	15	30%
De 1 à 5	20	40%
De 6 à 10	15	30%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 51: Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur de la famille



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

40% des projets d'investissement créés par les émigrés retraités ont généré un nombre de postes d'emploi qui varient entre un et cinq en faveur d'un membre de famille, tandis les deux 30% restant sont répartis équitablement entre ceux qui ont créé un nombre de postes d'emploi comprises entre six et dix postes et ceux qui n'ont pas pu créer aucun poste d'emploi.

La prédominance de la proportion de la tranche [1-5] (40%) est dû principalement:

- D'abord, à la nature des projets d'investissement qui est déterminante dans la mesure où le secteur du commerce s'accapare 40% de l'ensemble des projets d'investissement et que ce secteur (le commerce de proximité) ne crée qu'un nombre restreint de postes d'emploi ;
- Ensuite, la présence remarquable de l'immobilier dans la structure globale des projets d'investissement qui absorbe 28% de l'ensemble des projets. Ce secteur ne contribue que faiblement à la création des postes d'emploi durable;
- Enfin, le secteur industriel, sensé générateur de postes d'emploi en grande masse, est faiblement représenté dans la structure globale des projets des enquêtés (2%).

La prédominance de la proportion de la tranche [6-10] (30%) est dû principalement:

- D'abord, le secteur agricole, générateur de postes d'emploi en grande masse, s'accapare 24 % de l'ensemble des projets d'investissement ;

- Ensuite, les actions de la programmation des postes d'emploi sont soumises aux exigences de la quantité plus qu'aux exigences de la qualité.
- Enfin, les projets d'investissement ont souvent un caractère familial d'où les considérations ethniques et communautaires priment sur toutes autres considérations.

Ce taux de 30% est très proche de celui avancé par l'enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Etranger : région du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003, soit 26.6%⁸³.

La prédominance du ratio de ceux qu'ont crée aucun poste d'emploi (30%) est dû principalement à un taux non négligeable de ceux qui n'ont pas effectué d'aucun projet (5%), puis par le fait qu'une partie assez importante administre et gère elle-même ses projets d'investissement.

2- Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur des autres

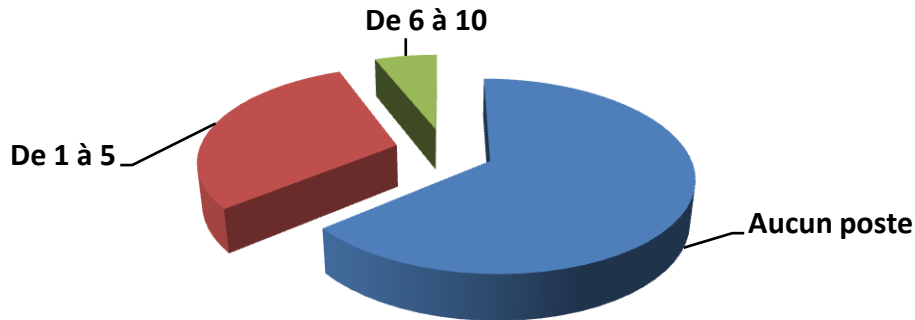
Tableau n° 58 : Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur des autres

Nombre de poste d'emploi créés / autres	Nb. citation	Fréquence
Aucune poste	32	64%
De 1 à 5	15	30%
De 6 à 10	3	6%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

⁸³ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152 , cf.p 149.

Fig n° 52: Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur des autres



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Le graphe ci-dessus affiche une réalité constante dans le comportement de l'investissement chez des émigrés retraités, c'est celle de la prédominance du caractère familial dans l'action de l'investissement.

En effet, 64% de l'échantillon ne créent aucun poste d'emploi en faveur d'un membre étranger de la famille. Et même en cas de la création, le nombre de postes d'emploi reste très restreint (30%) pour la tranche [1-5], et seulement 6% pour la tranche [6-10]. Le recrutement d'un salarié étranger de la famille est donc une action exceptionnelle de dernier recours.

Une seule explication capable d'expliquer ces résultats : les considérations ethnique et communautaire priment sur les considérations économiques et les exigences de la rationalisation et de l'efficacité managérielles.

3- Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement (famille + autres)

Tableau n° 59 : Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement (famille + autres)

le total des postes d'emploi	Nb. citation	Fréquence
Aucun poste	47	47%

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

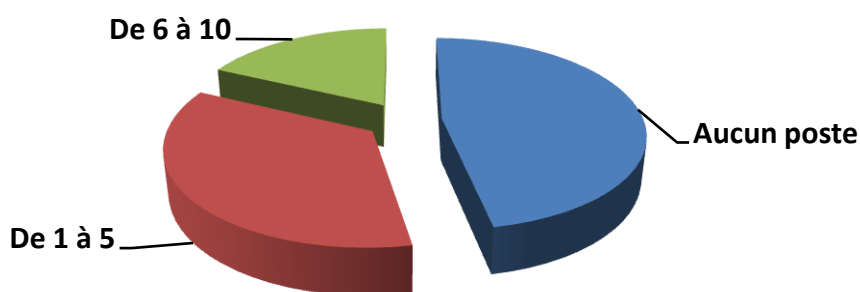
Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

De 1 à 5	35	35%
De 6 à 10	18	18%
TOTAL	100	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 53: Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement (famille + autres)



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

En dépit des considérations familiales, plus de la moitié des émigrés retraités enquêtés ont contribué favorablement à la création d'au-moins un poste d'emploi. Tandis que le reste (47%) n'a pu générer aucun poste d'emploi.

En comparant le ratio de [1 à 5] (35%) affiché dans la présente enquête avec celui affiché par l'enquête sur «Le Départ et retour des migrants internationaux au Maroc, leur impact sur le développement local », (32%), on déduira qu'il n'y a pas de grande discordance⁸⁴.

Le comportement de l'émigré retraité de la première génération vis-à-vis de l'investissement est infiniment particulier. Et tout essai d'analyse de ce comportement nécessite l'intégration des outils méthodologiques d'ordre ethnologique, sociologique et anthropologique.

➤ ⁸⁴ KHACHANI M, (2004) « Départ et retour des migrants internationaux au Maroc, leur impact sur le développement local », Enquête réalisée par : A.M.R.E.M –CERED, Rabat. Pp 2-32, cf.p 19.

Section 4 : Solidarité et biens collectifs

Comme c'est déjà précisé auparavant, la présence de l'aspect familial et ethnique n'est plus à démontrer. En effet, les considérations de la solidarité communautaire caractérisent l'action de l'émigré retraité. C'est dans ce constat que furent programmées des questions portant sur les bénéficiaires de la solidarité et la nature des biens collectifs réalisés.

A- la solidarité sociale

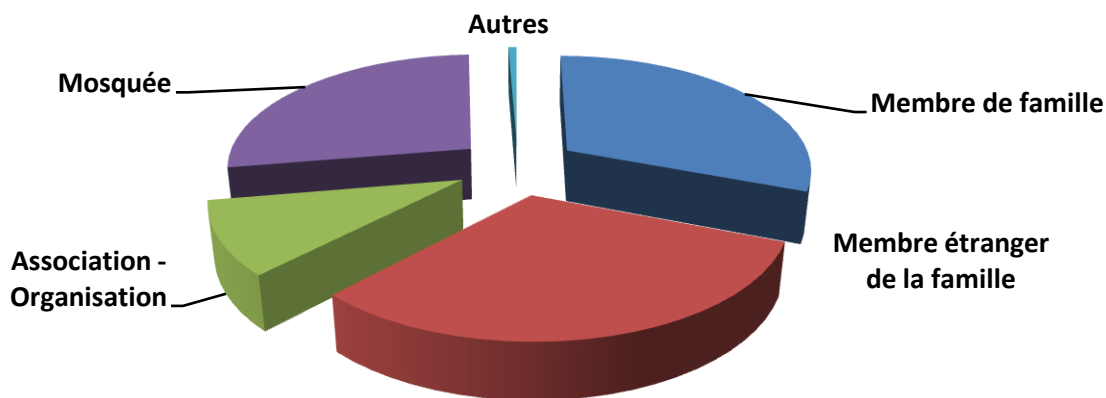
1- La structure des bénéficiaires des actions de soutien effectuées par les retraités enquêtés

Tableau n° 60 : La structure des bénéficiaires des actions de soutien effectuées par les retraités enquêtés

les bénéficiaires de vos actions de soutien	Nb. citation	Fréquence
Membre de famille	49	40%
Membre étranger de la famille	50	31%
Association - Organisation	16	10%
Mosquée	43	27%
Autres	1	2%
TOTAL	159	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 54: La structure des bénéficiaires des actions de soutien effectuées par les retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La décomposition de la structure globale des bénéficiaires des actions de soutien effectuées par les émigrés retraités semble très diversifiée.

En effet, 31% des actions de soutien sont accaparées par les membres de la famille, le même ratio est affecté aux membres étrangers de la famille. Les mosquées arrivent en deuxième position avec une proportion de 27%, tandis que les associations/organisation n'absorbent que 10% de l'ensemble de l'aide de soutien.

A noter que la majorité des émigrés retraités procède aux actions de soutien multiples en ciblant simultanément deux ou trois bénéficiaires en même temps.

2- Le type de soutien procédé par les retraités enquêtés

Tableau n° 61 : Le type de soutien procédé par les retraités enquêtés

le type de soutien de vos actions	Nb. citation	Fréquence
Aide monétaire	50	33%
Aide en nature (de consommation)	49	32%
Aide en nature (d'équipement)	50	33%

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

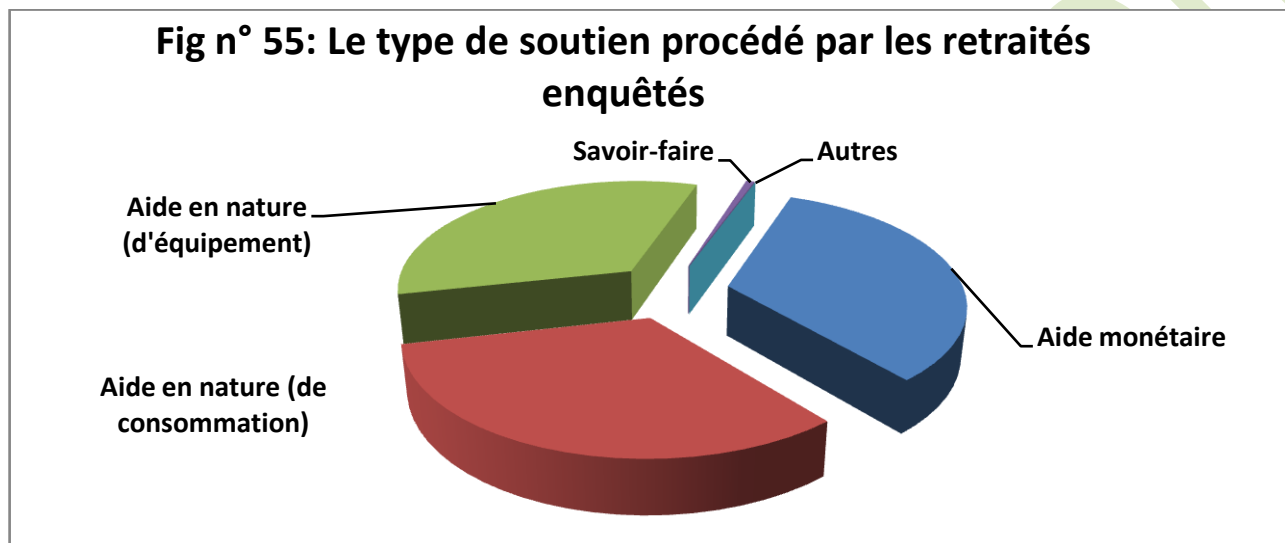
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Savoir-faire	1	2%
Autres	0	0%
TOTAL	150	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

L'implication ferme des émigrés retraités dans les actions de soutien n'est plus à démontrer. Ce constat nous pousse à nous interroger sur la nature des soutiens effectués par les enquêtés.

En effet, l'aide monétaire, l'aide en nature d'équipement et l'aide en nature de consommation accaparent équitablement la majorité absolue de la structure des actions de soutien procédés par les enquêtés (33%) pour chaque type de soutien. Loin derrière, arrivent le choix « savoir-faire » avec une ration infiniment timide.

A noter que les aides en nature de consommation englobent un ensemble d'articles tels que : les produits alimentaires, les vêtements, produits esthétiques..., tandis que les aides en nature d'équipement englobent quant à elles une gamme diversifié d'articles tels que : les tapis, l'électroménager, les pièces de rechange...etc. S'agissant de l'aide monétaire, cette dernière intègre les dons, les prêts et la « zakat ».

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

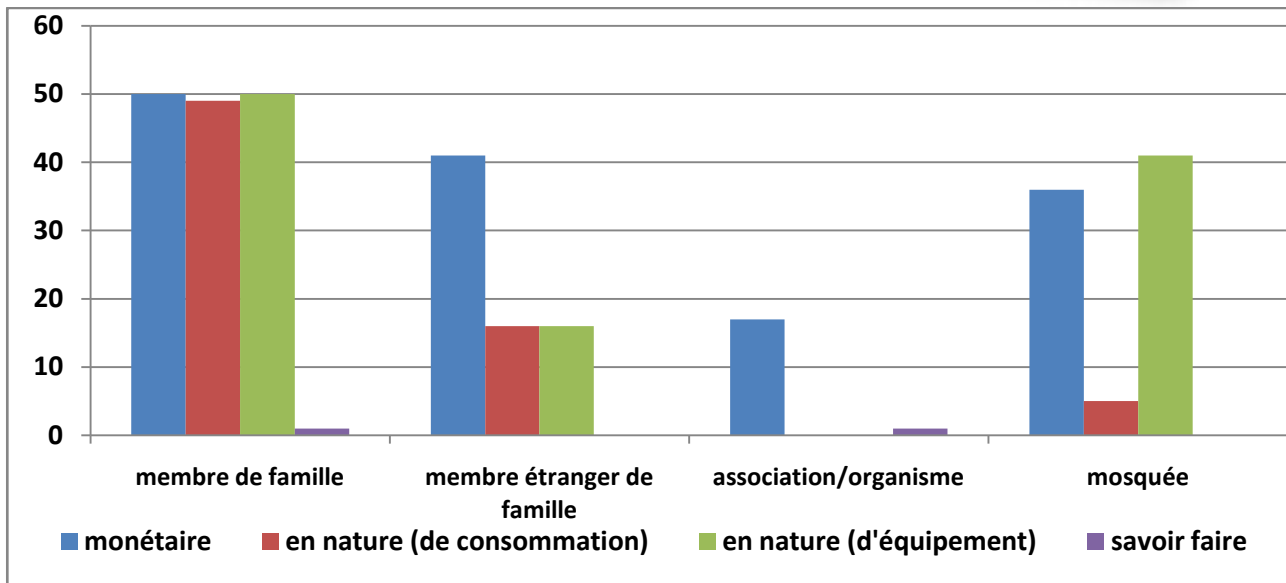
3- La décomposition des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires

Tableau n° 62 : La décomposition des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires

	Membre de famille	Membre étranger de famille	Association/ organisme	mosquée
monétaire	50	41	17	36
En nature de consommation	49	16	0	5
En nature d'équipement	50	16	0	41
Savoir-faire	1	0	1	0
TOTAL	150	73	18	82

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 56 : La décomposition des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

La ventilation des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires se présente comme suit:

La famille de l'émigré retraité bénéficie simultanément d'un soutien à caractère financier (100%) et des aides en nature de consommation et d'équipement (100%) pour chacun.

Tandis que les membres étrangers de la famille bénéficient simultanément d'aide monétaire (41%) et des aides en nature de consommation et d'équipement (16%) pour chacun.

Les associations / organismes quant à elles bénéficient principalement des aides financières et accessoirement des aides à caractère technique.

Enfin, les mosquées et les autres lieux de culte, bénéficient simultanément d'aide monétaire (50%), l'aide en nature de consommation (6%) et l'aide en nature d'équipement (43%).

Les lieux de culte (Mosquée, Zawiya, Darih...) occupent une place particulière dans l'esprit des émigrés retraités et la diversification des modalités d'aide atteste ce constat.

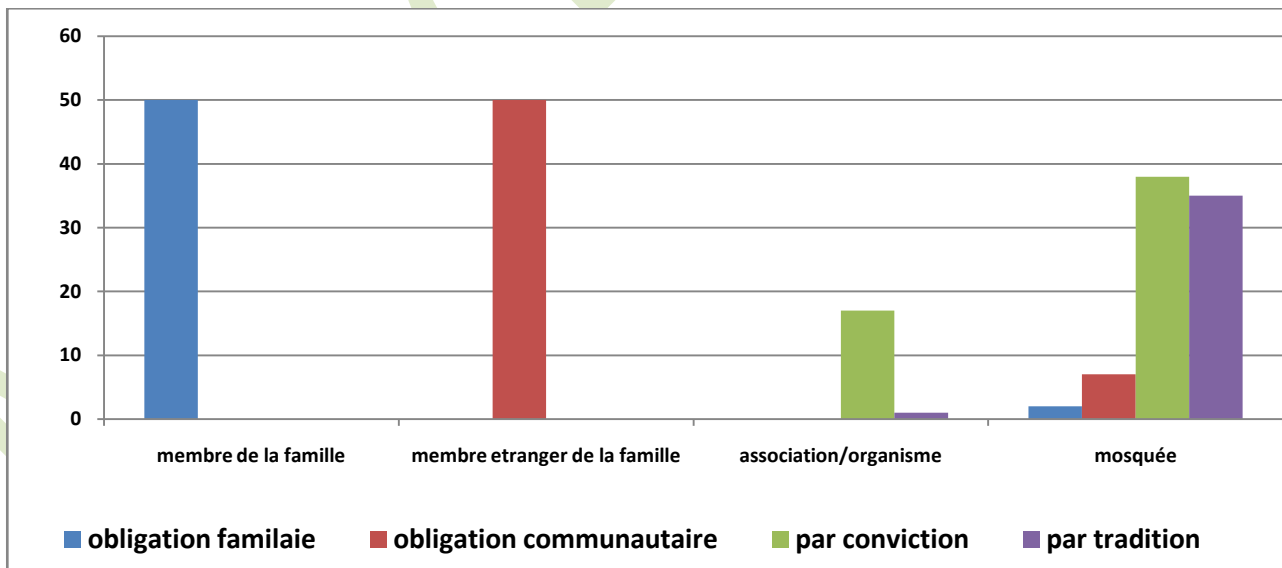
4- La motivation de soutien en faveur des membres de famille

Tableau n° 63 : La décomposition de la motivation des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires

	Membre de la famille	Membre étranger de la famille	Association/ organisme	mosquée	autres
obligation familiale	50	0	0	2	1
obligation communautaire	0	50	0	7	0
par conviction	0	0	17	38	0
par tradition	0	0	1	35	0
TOTAL	50	50	18	78	1

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 57 : La décomposition de la motivation des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

D'après la lecture des données fournies par le tableau ci-dessus, on peut déduire que les motivations avancées par les émigrés retraités semblent très logiques.

En effet, la majorité des enquêtés ont justifié leurs actions de soutien en faveur des membres de la famille par l'obligation familiale « la nafaqa », la même majorité a motivé leur soutien en faveur d'un membre étranger de la famille par l'obligation communautaire « la solidarité », tandis que l'aide apporté à une association ou organisme est expliquée équitablement par conviction et par tradition.

Enfin, le choix de la mosquée, qui, occupe une place importante dans la vie spirituelle chez les émigrés retraités, est largement motivé équitablement par conviction et par tradition.

Généralement, les motivations avancées par les émigrés retraités ont touché presque toutes les dimensions en l'occurrence, la religion, l'ethnie, la tradition, la conviction, le communautarisme... etc.

B- la réalisation des biens collectifs (infrastructures)

La solidarité sociale, chez les émigrés retraités enquêtés, ne se matérialise pas uniquement par la création des projets d'investissement ou par les actions d'aide et de soutien, mais elle coiffe également la participation à la réalisation des biens collectifs.

Dans cette optique, deux questions ont été programmées : la nature de biens collectifs réalisés et les modalités de la participation à leur réalisation.

1- La participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif

Tableau n° 64: La participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif

la réalisation d'un bien collectif	Nb. citation	Fréquence
Pas de réalisation	1	8.5%
Puits/eaux	45	34%

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

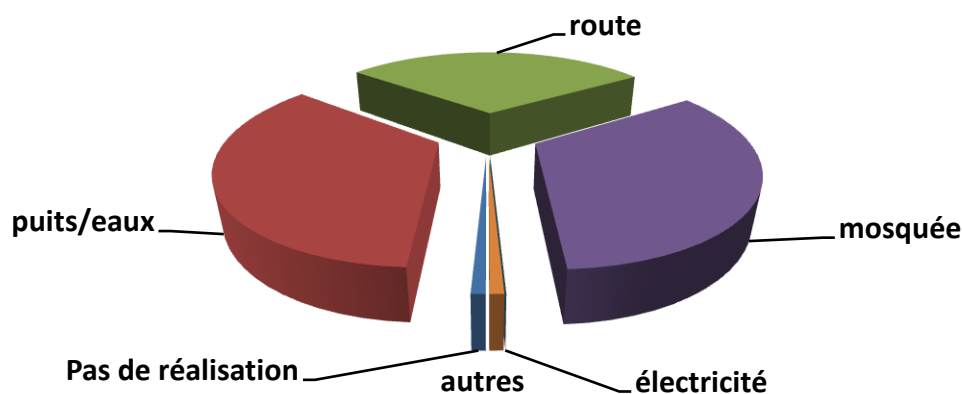
Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Route	39	30%
Mosquée	43	33.5%
Electricité	0	0%
Autres	1	8.5%
TOTAL	129	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 58: La participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

35% des émigrés retraités enquêtés ont participé favorablement aux actions d'aménagement de l'infrastructure hydraulique (puits ou/et eaux), tandis qu'un tiers a contribué à la construction ou/et à l'équipement d'une mosquée, ainsi ils procèdent également à actions de la restauration et de l'extension des cimetières. A titre de comparaison, les résultats proclamés par l'enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger : région du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003, affichent un ratio relativement voisin, soit 48%⁸⁵ pour la mosquée.

⁸⁵ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152 , cf.p 147.

30% de l'échantillon, ont financé les actions d'extension et de réparation des routes (souvent des routes secondaires).

A noter que la ration de ceux qui n'ont pas participé à la réalisation d'un bien collectif est infiniment minime (1%).

La prédominance de la proportion des actions à caractère hydraulique est justifiée par l'attachement moral à la terre et à la volonté ferme de participer aux opérations de l'approvisionnement en eau potable dans le monde rural.

Tandis que les 33%, affectés aux mosquées, sont expliqués par la place particulière des lieux du culte (Mosquée, Zawiya, Darih...) dans la vie spirituelle des émigrés retraités.

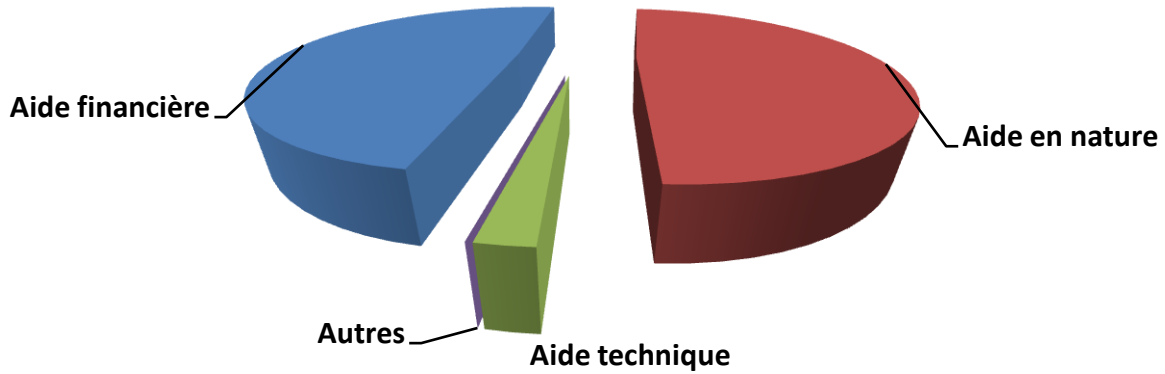
2- Les modalités de la participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif

Tableau n° 65 : Les modalités de la participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif

modalité de participation à la réalisation	Nb. citation	Fréquence
Aide financière	49	49%
Aide en nature	49	49%
Aide technique	2	2%
TOTAL	100	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 59: Les modalités de la participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Les modalités de la participation des émigrés retraités sont diversifiées. Certes, l'aide financière et l'aide en nature accaparent, équitablement, la majorité écrasante des modalités de participation à la réalisation d'un bien collectif (49% pour chacune), tandis que l'aide technique ne présente qu'une partie extrêmement minoritaire (2%).

La prédominance du ratio de l'aide en nature (49%) peut s'expliquer essentiellement par la participation des enquêtés aux actions d'équipement et d'aménagement de l'infrastructure commune (les tapis pour les mosquées et les canaux d'eau pour les opérations hydrauliques).

A noter que les émigrés retraités enquêtés procèdent souvent aux modalités multiples dans leurs interventions aux actions de la réalisation d'un bien collectif en contribuant par des aides monétaires en nature simultanément dans la même action.

Section 5 : Les potentialités et les contraintes

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

La contribution aux actions de développement local telles que la création de postes d'emploi, la réalisation de projets d'investissement et la participation à la construction des biens collectifs sont censés être soutenus par les autres acteurs de développement agissant au niveau local.

Cependant, ces actions de développement sont confrontées souvent à des contraintes susceptibles de remettre en cause le comportement des émigrés retraités vis-à-vis aux initiatives de développement local.

Pour vérifier cette hypothèse, deux blocs de questions sont programmées dans notre questionnaire, l'un porte sur les potentialités ou les facilités accordées lors du montage, la réalisation et le fonctionnement d'un projet d'investissement, l'autre, en revanche, est relative aux contraintes confrontées par les enquêtés lors de la création d'une action de développement.

A- Les potentialités

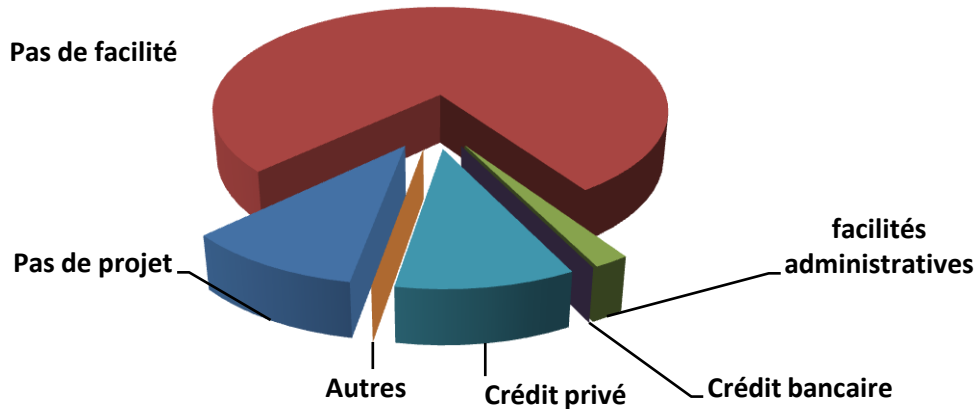
1- La structure des facilités lors de la réalisation des projets d'investissement au Maroc

Tableau n° 66 : La structure des facilités lors de la réalisation des projets d'investissement au Maroc

Le type de facilité	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	10.2%
Pas de facilité	38	77.5%
facilités administratives	1	2.0%
Crédit bancaire	0	0%
Crédit privé	5	10.2%
TOTAL	49	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n°60: La structure des facilités lors de la réalisation des projets d'investissement au Maroc



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Sept émigrés retraités sur neuf (78%) ont déclaré qu'ils n'ont bénéficié d'aucune facilité à l'occasion de la réalisation d'un projet d'investissement au Maroc, loin derrière, seul, 2% ont déclaré avoir bénéficié d'une facilité à caractère administratif. Ce résultat est en conformité avec celui fourni par l'enquête sur « la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger : région du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003 », soit 74.8 %⁸⁶.

La prédominance de ceux qui n'ont bénéficié d'aucune facilité publique peut être justifiée par la nature même des projets d'investissement réalisés par les enquêtés dans la mesure où ces projets (le commerce 40% et l'immobilier 28%) ne nécessitent pas un soutien particulier, ainsi les émigrés retraités bénéficient des facilités privées dans le cadre la solidarité ethnique et communautaire.

Tandis que la faiblesse du ratio de ceux qui ont bénéficié d'une facilité administrative s'explique par la prédominance du caractère informel d'une partie non négligeable des projets d'investissement d'une part, et la faible présentation des secteurs nécessitant des facilités administratives tels que l'industrie (2%).

⁸⁶ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152, cf.p 147.

B- Les contraintes

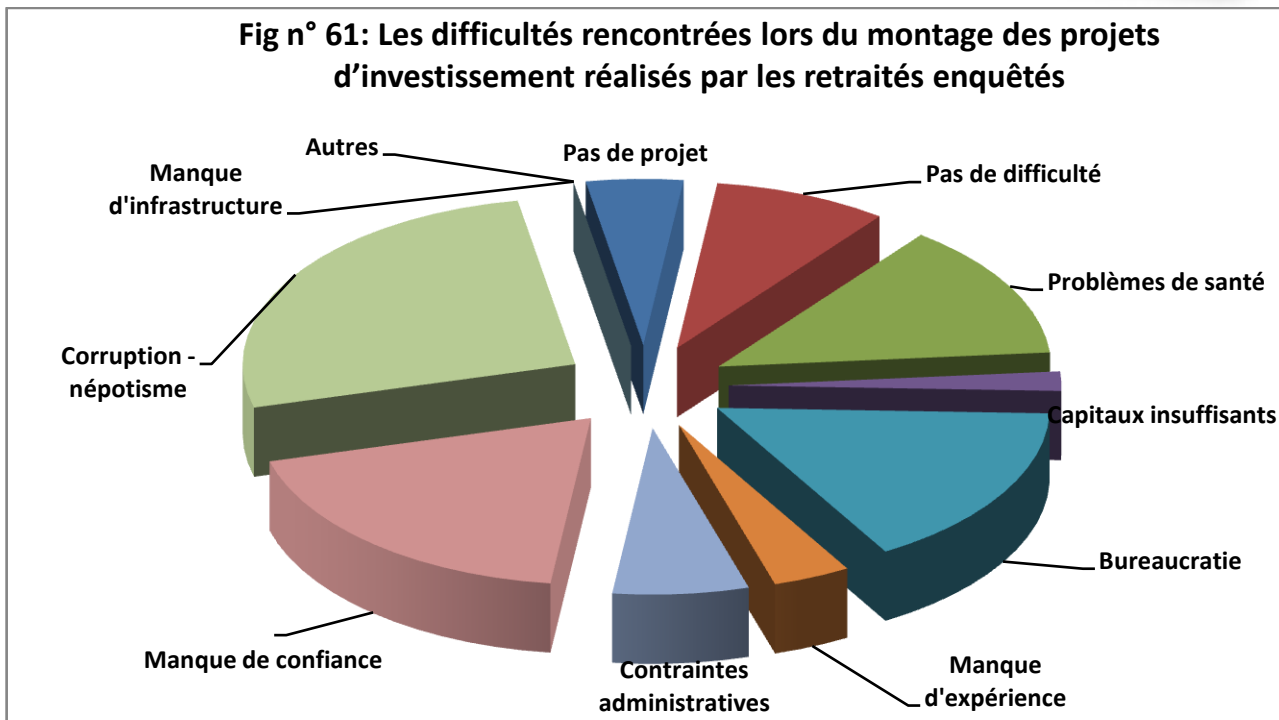
1- Les difficultés rencontrées lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Tableau n° 67 : Les difficultés rencontrées lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Les difficultés lors du montage	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	4.7%
Pas de difficulté	9	8.4%
Problèmes de santé	14	13%
Capitaux insuffisants	2	1.8%
Bureaucratie	17	16%
Manque d'expérience	4	4%
Contraintes administratives	7	7%
Manque de confiance	20	18%
Corruption - népotisme	28	26%
Manque d'infrastructure	0	0%
TOTAL	106	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Fig n° 61: Les difficultés rencontrées lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Lors du montage d'un projet d'investissement, 26% des émigrés retraités se plaignent contre la corruption et le népotisme, 19 % avancent le problème du manque de confiance, 16% souffrent de la bureaucratie, 13% provoquent les problèmes de santé, 7% soulèvent des problèmes administratifs tandis que 4% sont victimes de manque d'expérience.

A titre comparatif, la part de ceux qui ont avancé le « problème de santé », lors de l'enquête sur « la migration de retour des Marocains Résidant à l'Etranger : région du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003 », est 18%⁸⁷.

Généralement, on peut répartir les difficultés avancées par les enquêtés en deux grandes catégories : la première est endogène (personnelle), tandis que la deuxième est exogène (environnement).

⁸⁷ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152, cf.p 148.

Les difficultés à caractère endogène coiffent le manque de confiance, les problèmes de santé, le manque d'expérience et l'insuffisance des capitaux.

Cette catégorie de contrainte s'explique par la nature des activités professionnelles exercées à l'étranger qui sont souvent dangereuses pour la santé (les mines) et par la discordance entre l'activité pratiquée à l'étranger et celle objet du projet d'investissement.

Les difficultés à caractère endogène englobent principalement la corruption, le népotisme, le clientélisme, le favoritisme, le tribalisme et d'autres contraintes administratives.

Cette catégorie de problèmes se justifie par l'environnement défavorable dans l'administration publique et l'existence des poches de résistance contre toute réforme ou modernisation des services publics.

A cela on ajoute le comportement défavorable des responsables de l'administration publique vis-à-vis de l'émigré de manière général, considérés souvent comme des « réservoirs » inépuisables de capitaux.

2- Les difficultés rencontrées lors du fonctionnement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Tableau n° 68 : Les difficultés rencontrées lors du fonctionnement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Les difficultés lors de fonctionnement	Nb. citation	Fréquence
--	--------------	-----------

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

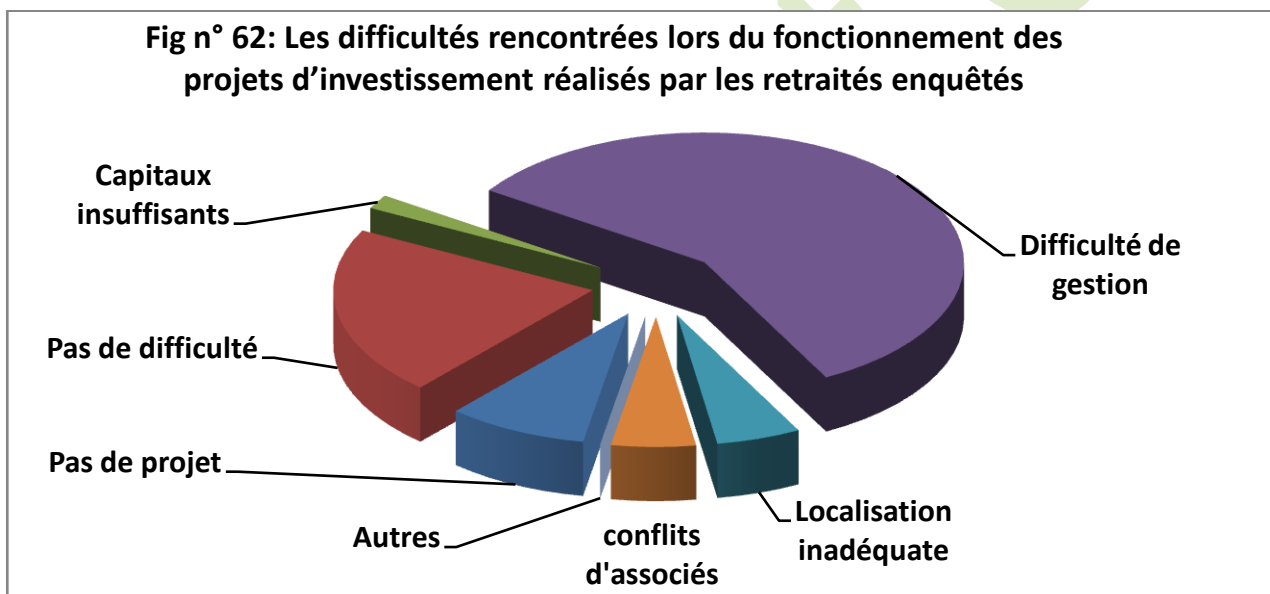
Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Pas de projet	5	8.7%
Pas de difficulté	12	21%
Capitaux insuffisants	1	1.7%
Difficulté de gestion	33	57.8%
Localisation inadéquate	3	5%
conflits d'associés	3	5%
TOTAL	57	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Après l'étape du montage, les projets d'investissement sont confrontés, lors de leur fonctionnement, à un ensemble de difficultés.

En effet, quatre émigrés retraités sur sept (58%) souffrent des difficultés de gestion et près d'un cinquième (21%) déclarent qu'il n'ont pas rencontré aucune difficulté.

Les choix « localisation inadéquate » et « conflits d'associés » sont avancés équitablement, 5% pour chacun, et loin derrière arrivent ceux qui proclament l'insuffisance des capitaux (2%).

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

A titre de comparaison, les résultats affichés par l'enquête sur « la remise d'épargne des migrants : expériences et perspectives (1998) »⁸⁸, sont relativement en conformité avec les nôtres dans la mesure où 6.8% rencontrent des problèmes de confiance et conflits d'associés.

Face à ce propos, un ensemble d'observations peuvent être soulevées :

- La prédominance du ratio relatif aux difficultés de gestion (58%) est due principalement au manque d'expérience et aux problèmes avec les ouvriers qui assurent la gestion des projets d'investissement ;
- Ceux ayant déclaré « pas de difficulté » (21%) ont souvent investi dans des secteurs d'activité peu opérationnel et peu générateurs de difficultés tel que l'immobilier, ainsi, leurs projets mis en place sont majoritairement gérés par l'enquêté lui-même ou par un membre de la famille.
- Un constat remarquable, la prédominance du caractère anarchique des actions d'investissement dans la mesure où 5% ont mal choisi la localité adéquate du projet d'investissement. Pour les émigrés retraités, les considérations familiales et ethniques priment sur les préoccupations économiques, et les impératifs de l'efficacité et de la durabilité sont loin d'être prises en compte.
- Le problème de conflit d'associés persiste de plus en plus. Ce problème est dû principalement aux rapports complexes entre les associés dans la mesure où ces rapports intègrent non seulement des affaires purement économiques, mais également des affaires purement familiales.

3- L'abandon des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

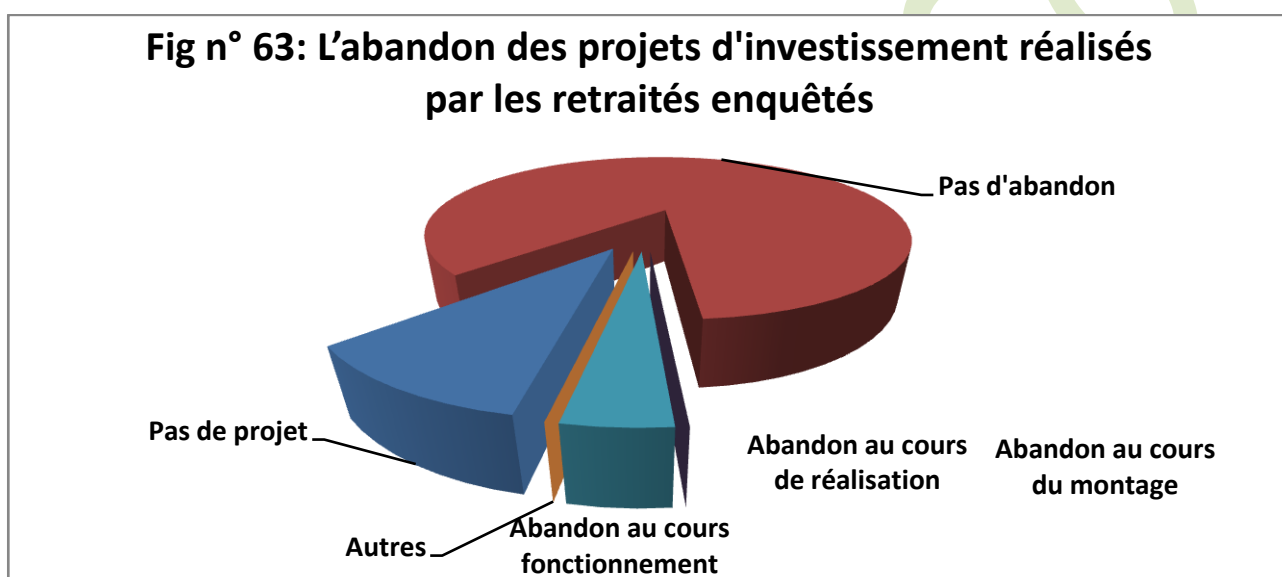
Tableau n° 69: L'abandon des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

Abandon du projet	Nb. citation	Fréquence
Pas de projet	5	10%
Pas d'abandon	43	86%

⁸⁸ Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger, (2008) « Marocains Résidant à l'Etranger : l'Utilisation des Transferts- Résultats d'enquête », Rabat, pp 7-160, cf.p 119.

Abandon au cours du montage	0	0%
Abandon au cours de réalisation	0	0%
Abandon au cours fonctionnement	2	4%
TOTAL	50	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Après la question portant sur les difficultés rencontrées, il est opportun de s'interroger sur l'impact de ces difficultés sur la subsistance des projets d'investissement réalisés.

D'après le tableau ci-dessus, et malgré les difficultés rencontrées, une majorité remarquable (86%) a déclaré qu'elle n'a pas abandonné leurs projets d'investissement.

Cette réalité est en pleine conformité avec les résultats de l'enquête sur « la migration de retour des Marocains Résident à l'Étranger : région du Grand

Casablanca et de Souss-Massa-Draa en 2003 » qui affiche un taux voisin, soit 88.1%⁸⁹.

Pourquoi donc les émigrés retraités n'abandonnent pas leurs projets d'investissement, malgré les difficultés rencontrées ?

Ce constat ne peut être justifié que par la manière dont les émigrés de la première génération, souvent d'origine rurale, règlent leurs conflits.

Dans ce cadre, le côté ethnique et communautaire joue un rôle déterminant dans le règlement des différends en favorisant le mode de l'arbitrage et de la conciliation amicale entre les parties en litige.

4- Les raisons d'abandon (pour les enquêtés qui ont abandonné leur projet)

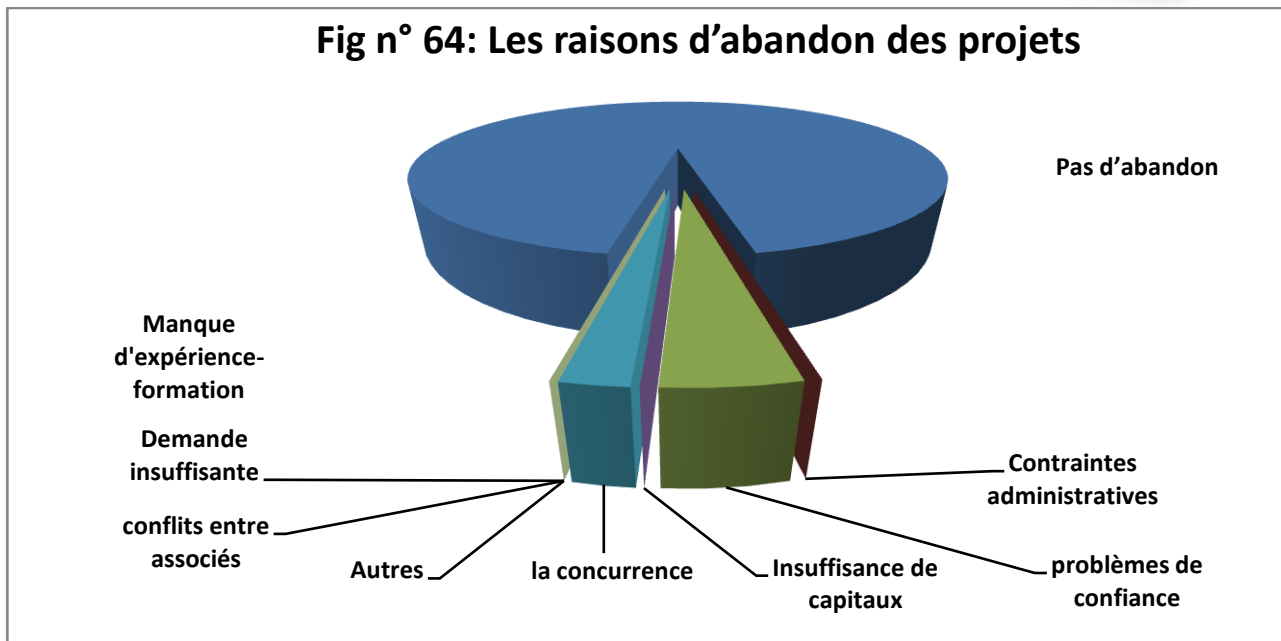
Tableau n° 70 : Les raisons d'abandon des projets

Les raisons d'abandon	Nb. citation	Fréquence
Pas d'abandon	48	94%
Contraintes administratives	0	0%
problèmes de confiance	2	4%
Insuffisance de capitaux	0	0%
la concurrence	1	2%
conflits entre associés	0	0%
Manque d'expérience- formation	0	0%
Demande insuffisante	0	0%
TOTAL	51	100%

Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

⁸⁹ Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003, pp 138-152 , cf.p 149.

Fig n° 64: Les raisons d'abandon des projets



Source : Enquête de terrain, Avril 2011.

Pour ceux qui ont abandonné leurs projets d'investissement, au cours de son montage ou au cours de son fonctionnement, ils avancent deux principales raisons : les problèmes de confiance et la concurrence soit respectivement 4% et 2%.

Ces deux motifs ne représentent que 6%, tandis que plus de 90% n'ont pas abandonné leurs projets d'investissement pour des raisons déjà citées ci-dessus (Question n°3).

Conclusion

Le profil socioéconomique de l'émigré retraité issu de la préfecture d'Inezgane ait Melloul est très dynamique et multidimensionnel. Nombreux sont les indicateurs

qui attestent la contribution des émigrés retraités au processus de développement socioéconomique à l'échelle locale.

En effet, 98% des émigrés retraités enquêtés ont constitué une épargne pendant leurs séjours à l'étranger dont le montant varie entre deux cents milles et un million de Dirhams (70%). De même, les transferts monétaires constituent la modalité significative de l'implication des émigrés dans le développement dans la mesure où 98% des enquêtés ont effectué périodiquement des transferts monétaires dont le montant dépasse 2000 Dirhams (84%), et 77% de ces transferts sont affectés au bien-être de l'émigré retraité et de sa famille.

Par ailleurs, l'émigration marocaine est une migration économique. C'est ainsi que 90% des émigrés retraités ont créé au moins un projet d'investissement dans sa localité qui se répartit entre son lieu de naissance (58%) et son lieu de résidence après la retraite (82%). La ventilation des projets d'investissement par secteur est diversifiée. Certes, le commerce s'accapare l'essentiel de l'investissement (40%), suivi par l'immobilier (28%), enfin le secteur agricole (24%). La structure budgétaire de ces investissements est intéressante : 68% de ces projets sont capitalisés par un chiffre d'affaire dépassant 200 000 Dirhams dont le financement est assuré par l'émigré lui-même (autofinancement – 80%). Ces investissements sont générateurs de postes d'emploi dans la mesure où 70% des enquêtés avaient créé au mois un poste d'emploi direct ou indirect.

Le trait remarquable de l'action de l'émigré est la dominance de l'aspect familial. En effet, 50% des projets d'investissement avaient un statut organisationnel indépendant, tandis que 40% ont un caractère familial, ainsi que 40% des actions de la solidarité avaient un caractère familial. Ces actions de soutien se présentent sous forme financière (33%) et en nature (65%). Elles sont motivées généralement par : l'obligation communautaire (28%) et par l'obligation familiale (26%).

Au delà de ces actions, la participation aux initiatives de développement coiffe également la réalisation des biens collectifs. En effet, les travaux hydrauliques, la restauration des réseaux routiers et l'aménagement des lieux de culte s'accaparent la structure globale de l'infrastructure collective via l'aide monétaire (50%) et l'aide en nature (50%) même si (91.6%) de l'échantillon déclarent avoir des difficultés à

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com



caractère divers : la corruption-népotisme (26%), la bureaucratie (23%) et le manque de confiance (19%).

Malgré l'existence de ces contraintes, seul 6% abandonnent leurs projets d'investissement au cours de leurs montages ou de leurs fonctionnements.

MarocDroit.Com

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Conclusion générale

La communauté des MRE a connu une expansion importante depuis une cinquantaine d'années, au point de représenter actuellement quelque 10% de la population légale recensée en 2004. Ces marocains de l'extérieur se sont établis pour l'essentiel dans les pays de l'union européenne et constituent dans de nombreux cas, la principale communauté étrangère résidant dans ces pays.

Etant donné que l'émigration était motivée au départ par des considérations d'ordre économique telles, la recherche d'un emploi, elle s'est appuyée en outre par la suite, sur des considérations à caractère social (regroupement familial, intégration de nouvelles générations d'immigrés etc.).

En dépit de leur éloignement géographique et pour certain, de la distance culturelle qui les sépare de leur pays d'origine, cette communauté a gardé de profonds liens avec les membres de la famille qui sont restés au Maroc. En témoignent, les visites effectuées dans le pays à l'occasion des fêtes religieuses et au moment des vacances, ainsi que l'importance des transferts opérés par cette population. Les effets de ces processus sur l'économie du pays sont incontestablement et largement bénéfiques.

Une partie des émigrés a néanmoins franchi le pas du simple appui apporté à la famille et s'est constituée en promoteur de projets, qui même si pour l'essentiel, sont focalisés sur le secteur de l'immobilier, a également investi les branches d'activité productives ainsi que celle du commerce et de l'agriculture.

Si les projets d'investissement réalisés au Maroc sont principalement de petite envergure, d'autres, moins nombreux, revêtent un caractère plus capitalistique et

constituent d'importants vecteurs de développement. Dans la plupart des cas cependant, et en dépit de leur dimension économique au regard des normes nationales, l'impact des projets à l'échelle locale est très important.

Les expériences réussies en matière d'investissement sont nombreuses. Mais nombreux sont les projets d'investissement qui ont achoppé sur des difficultés majeurs et de natures diverses (administrative, institutionnelle, économique etc.) qui, pour la plupart, sont inhérentes à l'environnement général des affaires au Maroc. Il n'en reste pas moins que des échecs ou des expériences moins réussies, sont intrinsèques à l'investisseur lui-même (absence de formation, manque d'étude).

Des possibilités importantes et objectives en matière d'investissement existent au Maroc, et nombreux d'ailleurs sont les MRE qui sont des promoteurs potentiels, porteurs de projets parfois novateurs, mais qui requièrent pour leur réalisation, une amélioration sensible et profonde du cadre général des affaires. Des niches d'investisseurs existent également parmi les MRE non recensés ou non identifiés par les organismes officiels marocains, mais que le ministère chargé des MRE essaie d'approcher à travers certains réseaux d'ONG ou d'institutions étrangères dans le cadre de la coopération internationale.

Plusieurs recommandations peuvent être émises quant aux actions à mener dans un proche avenir, en vue de capitaliser les résultats du présent travail de recherche.

La première action, qui partirait des résultats observés au niveau des transferts et des dépôts d'une part, des projets d'investissement réalisés par les émigrés retraités, d'autre part, viserait à affiner la réflexion au niveau territorial. Cette approche vise in fine, à identifier des projets porteurs de dynamique de développement au niveau local (banque de projets). Ce portefeuille de projets, servirait à alimenter les initiatives émanant d'investisseurs potentiels appartenant à la communauté des marocains résidant à l'étranger.

Parallèlement à cette action dont l'objectif est la valorisation productive des transferts et des dépôts des émigrés, une autre action consisterait dans l'identification de projets sociaux de développement, essentiellement dans les

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

poches de pauvretés, afin de répondre aux souhaits exprimés par le tissu associatif des MRE qui désirent intervenir de façon proactive dans le processus de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement local durable.

Enfin, et dans le court terme, le ministère chargé de la communauté résidant à l'étranger pourrait envisager d'intégrer les programmes de développement local pour favoriser les synergies et jouer le rôle d'interface entre les MRE et la commune territoriale. L'action avec des instances telles que la région, les Centres Régionaux d'Investissement, les chambres de commerce et d'industrie, doivent prendre une certaine ampleur, de même que l'association à des programmes menés par des organismes internationaux tels que le programme « Gouvernance Locale et Développement dans le Maghreb » (GOLD).

Les recommandations avancées ci-dessus devraient faire partie d'une politique nationale de la migration qui présenterait la vision officielle, les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre. Cette politique devrait intégrer de façon cohérente, outre les conditions d'entrée et de séjour, le retour des migrants et leur réinsertion dans la société marocaine.

En définitive, la mise en place d'une « bonne gouvernance migratoire » ne devient plus un souhait, mais une nécessité indispensable pour renforcer le rôle des MRE, et les retraités en particulier, comme étant acteurs stratégiques dans le développement économique et social au Maroc.

Références Bibliographiques

- 1- AFATACH B (2007), « Les Immigrants Marocains Vieillissants : entre le mythe du retour et la réalité des va-et-vient identitaires », mémoire du Master, Fondation ITRS de France Montrouge, Mars 2007.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

- 2- ATOUF E (2005), « Les Marocains en France de 1910 à 1956 : histoire d'une migration programmée », in « Migration 24 », dossier spécial sur un siècle de migrations marocaines, n°24-2005.
- 3- BELKADI A (1993), « Les répercussions des transferts de l'épargne de l'émigration internationale sur le secteur tertiaire à Tiznit » R.G.M, n° 1 et 2, 1993- Rabat.
- 4- BEN ATTOU M (2002), « Les retraités de la migration internationale, acteur économique ou élite locale ? Le cas de Tiznit », in « Espace Maghrébins » n° 1 et 2, 2002.
- 5- BEN HCIEN M (2008), « la couverture sociale des retraités à l'Europe », publié par « l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique », Paris (en arabe).
- 6- BERRIANE M (2007), « Les Marocains de l'Allemagne » in « Marocains de l'extérieur 2007 », Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.
- 7- BENTALEB N & LAHOUSSEIN J (2005), « migration et Développement : une organisation non gouvernementale au service du co-développement » in « Migration, transferts de fonds et Développement », ouvrage publié par : OCDE.
- 8- BOUDILAB H (2005), « Contribution à l'Histoire de l'immigration en Hollande des Marocains du Rif oriental » in « le journal : Opinion Week-end », n° 16047 du 20/21 février 2010.
- 9- BOUSETTA H (2005), « Les migrations marocaines vers la Belgique et l'Union européenne : Regards croisés », Actes de la journée d'étude organisée dans le cadre du Pôle d'Attraction Interuniversitaire (PAI) par le CEDEM le 17 février 2004.

- 10- CASAGRANDE C (2003), « Le rôle des collectivités locales dans le développement local », décembre 2003.
- 11- CHARCHIRA S (2005), « Le rôle des émigrés dans le développement local » in « Emigrés-Immigrés dans le développement local », publication de : O.R.M.E.S-Agadir.
- 12- CHAREF M, « Jeux et enjeux des Migrations internationales dans le Développement au Maroc » O.R.M.E.S/MIGRINTER, Université Ibn Zohr- Agadir.
- 13- CHAREF M (2003), « Etat de l'émigration-immigration marocaine et de ses relations avec le Maroc » O.R.M.E.S – 2003.
- 14- CHAREF M (2003), « Emigration-Immigration dans le développement local » O.R.M.E.S – 2005.
- 15- CHAREF M (2003), « Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb » in « Marocains de France et d'Europe » H&M, n° 1242 Mars-Avril 2003.
- 16- CHAREF M (2007), « Les Marocains de France » in « Marocains de l'extérieur 2007 », Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.
- 17- CHAREF M (2007), « La rente Financière marocaine : quelles stratégie pour quels enjeux ? » in « Migration internationales de retour et pays d'origine », Centre Population et Développement, Paris.
- 18- CHAREF M (2010), « Migration des compétences » in « Les Cahiers du Plan », n° 29 mai- juin 2010.
- 19- CHAREF M, « les transferts d'épargne des émigrés marocains en France : évaluation de leur importance et de leurs effets ».

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

- 20- CHAREF M et WAHBI M, (2006), « La mobilité des migrants retraités marocains, ou les paradoxes des vieux célibataires 'malgré-eux' ! » ORMES-Agadir, in « Marocains Résidant à l'étranger : le Troisième Age », Observatoire de la Communauté des MRE.
- 21- CYNTHIA P (2007), « La migration de retour : le cas de la Hollande » Publication de l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique 2009.
- 22- DUMONT Antoine, (2005) « Les conditions d'émergence de projets de développement local au sein des associations d'immigrés marocains en France » in « Emigrés-Immigrés dans le développement local », O.R.M.E.S, Agadir.
- 23- EL BARADAI O (2007), « Les Marocains des Pays-Bas » in « Marocains de l'extérieur 2007 », Fondation Hassan II pour les Marocain Résidants à l'Etranger.
- 24- ELHARIRI S (2005), « Les transferts monétaires et commerciaux des marocaines et le développement local au Maroc » in « Emigrés-Immigrés dans le développement local », publication de : O.R.M.E.S-Agadir.
- 25- Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger « Marocains de l'extérieur et développement, pour une nouvelle dynamique de l'investissement », Rabat 2005.
- 26- HAMDOUCH B (2007), « Les Marocains de l'extérieur » in « Les Marocains de l'extérieur 2007 », Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.
- 27- HAMDOUCH B (2009), « l'utilisation des remises d'épargne des MRE » in « Remise d'Epargne des Migrants : Expérience et Perspectives », F.H.II.M.R.E, Rabat.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

- 28- Haute Commissariat au Plan, « Migration de retour de MRE, Régions de Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa », Enquête réalisée par : C.E.R.E.D – Rabat 2003.
- 29- JACQUES OULD-AOUDIA (2007), « Maroc : participation locale » in « courrier de la planète » n° 81-82, Paris.
- 30- KHACHANI M (2010), « La migration irrégulière au Maroc : Un état de lieux » in « Les Cahiers du Plan », n° 29 mai- juin 2010.
- 31- KHACHANI M (2010), « Le tissu associatif et le traitement de la question migratoire », Rapport de l'A.M.E.R.M, avril 2010.
- 32- KHACHANI M (2004), « Départ et retour des migrants internationaux au Maroc, leur impact sur le développement local », Enquête réalisée par : A.M.R.E.M – CERED, Rabat 2004.
- 33- KHACHANI M (2010), « Maroc, Migration, Marché de travail et Développement », Projet de recherche : Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest.
- 34- KHACHANI M (2011), « Les impacts de retour au Maroc : Impact économique sur le développement local », publication de A.M.E.R.M, mai 2011.
- 35- LAZAAR M (2007), « Les Marocains de Belgique » in « Marocains de l'extérieur 2007 », Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.
- 36- MGHARI M (2010), « La migration irrégulière au Maroc » in « Les Cahiers du Plan », n° 28 mars- avril 2010.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

- 37- Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, « Guide des Marocains Résidant à l'Etranger », Décembre 2009
- 38- Ministère Chargée de la Communauté Marocains Résidant à l'Etranger, « Elaboration d'une stratégie de renforcement des politiques, des mécanismes et des instruments relatifs à la mobilisation de l'épargne et de l'investissement des MRE au profit de l'économie nationale et les moyens de réduction des couts de transferts des fonds » Rapport intégral- Janvier 2010.
- 39- NADIF M (2010), « Apports économiques de la migration internationale » in « Les Cahiers du Plan/ HCP » n°32, novembre-décembre 2010.
- 40- NADIR H (2009) « La mobilisation des Marocains Résidant à l'Etranger pour le Maroc : Projet MEDMA » in « Remise d'Epargne des Migrants : Expérience et Perspectives », Fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Etranger.
- 41- « ONG : Migration & Développement », « Evaluation Capitalisation des Initiatives Locales », Rapport ECIL, 2000.
- 42- Opinion Week-end, « Marocains du monde : Histoire de l'immigration de Marocains en France, en Hollande et en Belgique, une quête de mémoire », n° 16047 du 20/21 février 2010.
- 43- ONU, « Migration internationale et développement en Afrique du Nord » publié par la Commission économique pour l'Afrique/ ONU-2007.
- 44- ORSTOM, « Analyse des résultats de l'enquête effectuée auprès de 207 migrants ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion », Paris, 1989.



- 45- Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger, (2008) « Marocains Résidant à l'Etranger : l'Utilisation des Transferts- Résultats d'enquête », Rabat.
- 46- SOETAERT Séverine (2007), « Politiques locales et public vulnérable : les retraités immigrés » in « MRE : Précarité et Droits d'Humains », publication de la F.H.II.M.R.E, Rabat.

Tableau des matières

	Page
Préambule.....	4
Introduction générale	
-Problématique.....	7
-Hypothèses de travail.....	8
-Approche méthodologique.....	8
-Sources d'appuis.....	10

Partie I : Historique et mutations du Système Migratoire Marocain et Soussi.

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

Introduction.....	11
Chapitre I : Evolution du système migratoire marocain : élément de réflexion.	
1 : Aperçu historique sur le système migratoire marocain.....	12
1-1 : L'émigration vers la France.....	12
1-2 : L'émigration vers les Pays-Bas.....	14
1-3: L'émigration vers la Belgique.....	15
1-4: L'émigration vers l'Allemagne	18
2 : Les mutations du système migratoire marocain.....	20
2-2: Une émigration Collective et Programmée.....	20
2-1-4 : Une migration militarisée forcée.	20
2-1-5 : Une émigration de sexe masculin.....	22
2-1-6 : Une émigration d'origine rurale.....	22
2-1-4 : Une émigration de travail (main d'œuvre)	23
2-2 : Une émigration Assistée et/ou de Masse (1960-1973).....	23
2-3 : Une émigration Familiale.....	25
2-4 : Une émigration Estudiantine.....	26
2-5 : Une émigration Clandestine.....	27
2-6 : Immigration Subsaharienne en transit au Maroc.....	28
2-7 : Emergence de nouvelles zones de départ et d'installation.....	30
Chapitre II : Emigration Soussie: de l'émigration ethnique à l'émigration du développement local et du partenariat.....	32
1 : L'apport du profil ethnique de l'émigration Soussie dans le développement solidaire.....	32
1-1 : Valorisation de soi par la recherche de la reconnaissance par le groupe ethnique.....	32
1-2 : Consolidation du rôle d'acteur par l'affirmation économique.....	33
2 : Le rôle des ONGs des émigrés dans le co-développement local.....	33
2-1 : Précisions conceptuelles.....	34



2-2 : Objectifs et Bilan d'action de l'ONG « M&D »	35
2-2-1 : Présentation générale et objectifs.....	35
2-2-2 : Secteurs d'activité et bilan d'action.....	36
Conclusion.....	39
Partie II : Profil socioéconomique des émigrés retraités de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul face à l'investissement à l'échelle locale	
Introduction.....	42
Chapitre I : La préfecture d'Inezgane Ait Melloul : un pôle régional attractif d'investissements des émigrés.....	43
1-1 : Atouts démographiques.....	43
1-2 : Atouts économiques	
- Industrie.....	44
- Commerce.....	45
- Finance.....	46
- Habitat.....	47
- Transport.....	48
Chapitre II : Le profil socio-économique des retraités d'Inezgane Ait Melloul.	
1 : Identification et situation sociale.....	51
2 : Capacité d'Epargne et Transferts.....	70
3 : Projets d'investissement et poste d'emploi créés.....	82
4 : Solidarité et biens collectifs.....	102
5 : Les potentialités et les contraintes.....	110
Conclusion.....	118
Conclusion générale.....	120
Références bibliographiques.....	123
Annexes.....	130



Annexes

- 1- La liste des tableaux
- 2- La liste des figures
- 3- Un spécimen du questionnaire de l'enquête.
- 4- Un tableau synthèse

La liste des tableaux (Annexe n° 1)

Le numéro du tableau	Le titre du tableau
1	L'importance de l'immigration vers la Belgique dans les provinces du Nord dans les années 90.
2	Les régions d'origine des Marocains résidant en Allemagne
3	La répartition des étudiants marocains selon le pays d'installation au titre de l'année universitaire 1990-1991
4	La répartition des marocains Résidant à l'Etranger (2009)
5	La répartition spatiale des Marocains de l'Europe (2009)
6	Les projets réalisés par Association Migration et développement
7	La situation démographique dans les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul
8	La situation des zones industrielle
9	La situation du secteur du commerce dans les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul
10	La Situation des marchés implantés dans les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul
11	la situation du réseau bancaire dans les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul
12	La situation du secteur de l'Habitat dans la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul
13	La situation des agences de transport international par autocar
14	La situation de la dynamique aérienne à l'aéroport Al Massira
15	La répartition des enquêtés selon le sexe
16	La structure d'âge des retraités enquêtés
17	La situation matrimoniale des retraités enquêtés
18	Le nombre d'enfant des retraités enquêtés
19	L'année d'émigration des retraités enquêtés
20	L'âge au moment de l'émigration à l'étranger
21	Les motifs d'émigration des retraités enquêtés
22	L'année de retour des retraités enquêtés
23	Les origines géographiques des retraités enquêtés
24	Le pays d'émigration des retraités enquêtés
25	Le lieu de résidence actuel des retraités enquêtés

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

26	Le premier secteur d'activité des retraités enquêtés
27	L'activité des retraités enquêtés avant la retraite
28	La durée de séjour des retraités enquêtés à l'étranger
29	L'obtention de la nationalité du pays d'émigration par des retraités enquêtés
30	Le niveau d'instruction des retraités enquêtés
31	La structure financière des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
32	L'apport de l'expérience acquise à l'étranger dans la réalisation des projets d'investissement
33	Le soutien lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
34	La durée le montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
35	Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur de la famille
36	Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur des autres
37	Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement (famille + autres)
38	La structure des bénéficiaires des actions de soutien effectuées par les retraités enquêtés
39	Le type de soutien procédé par les retraités enquêtés
40	La décomposition des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires
41	La décomposition de la motivation des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires
42	La participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif
43	Les modalités de la participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif
44	La structure des facilités lors de la réalisation des projets d'investissement au Maroc
45	Les difficultés rencontrées lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
46	Les difficultés rencontrées lors du fonctionnement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
47	L'abandon des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
48	Les raisons d'abandon des projets
49	La structure financière des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
50	Les sources de financement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
51	La structure organisationnelle des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
52	L'apport de l'expérience acquise à l'étranger dans la réalisation des projets d'investissement

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

53	Le soutien lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
54	La durée le montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
55	Le nombre de poste d'emploi crée par les projets d'investissement en faveur de la famille
56	Le nombre de poste d'emploi crée par les projets d'investissement en faveur des autres
57	Le nombre de poste d'emploi crée par les projets d'investissement (famille + autres)
58	La structure des bénéficiaires des actions de soutien effectuées par les retraités enquêtés
59	Le type de soutien procédé par les retraités enquêtés
60	La décomposition des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires
61	La décomposition de la motivation des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires
62	La participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif
63	Les modalités de la participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif
64	La structure des facilités lors de la réalisation des projets d'investissement au Maroc
65	Les difficultés rencontrées lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
66	Les difficultés rencontrées lors du fonctionnement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
67	L'abandon des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
68	Les raisons d'abandon des projets
69	La structure financière des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
70	Les sources de financement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés

La liste des figures (Annexe n° 2)

Le numéro de la figure	Le titre de la figure
1	L'évolution Générale des travailleurs marocains en France de 1915 à 1956
2	L'évolution des émigrés marocains de 1968 à 2005

3	La répartition géographique des zones de départs
4	L'évolution de la population marocaine en Belgique (1961-2005)
5	La répartition géographique des zones de départs (2007)
6	L'importance de l'immigration vers la Belgique dans les provinces du Nord dans les années 90.
7	L'évolution des effectifs des marocains résidant en Allemagne depuis 1973
8	La répartition géographique des zones de départs (1993)
9	L'entrés des marocains en France au titre du regroupement familial de 1975 à 1993
10	La répartition des étudiants marocains selon le pays d'installation au titre de l'année universitaire 1990-1991.
11	La nationalité d'origine des migrants subsahariens au Maroc (2007)
12	La répartition des marocains Résidant à l'Etranger (2009)
13	La structure budgétaire des projets réalisés
14	La répartition des enquêtés selon le sexe
15	La structure d'âge des retraités enquêtés
16	La situation matrimoniale des retraités enquêtés
17	Le nombre d'enfant des retraités enquêtés
18	L'année d'émigration des retraités enquêtés
19	L'âge au moment de l'émigration à l'étranger
20	Les motifs d'émigration des retraités enquêtés
21	Les origines géographiques des retraités enquêtés
22	Le pays d'émigration des retraités enquêtés
23	Le premier secteur d'activité des retraités enquêtés
24	L'activité des retraités enquêtés avant la retraite
25	La durée de séjour des retraités enquêtés à l'étranger
26	L'obtention de la nationalité du pays d'émigration par des retraités enquêtés
27	Le niveau d'instruction des retraités enquêtés
28	La structure financière des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
29	La structure organisationnelle des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
30	L'apport de l'expérience acquise à l'étranger dans la réalisation des projets d'investissement
31	Le soutien lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
32	Le nombre de poste d'emploi crée par les projets d'investissement en faveur des

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

	autres
33	Le nombre de poste d'emploi crée par les projets d'investissement (famille + autres)
34	La structure des bénéficiaires des actions de soutien effectuées par les retraités enquêtés
35	Le type de soutien procédé par les retraités enquêtés
36	La décomposition des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires
37	La décomposition de la motivation des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires
38	La participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif
39	La structure des facilités lors de la réalisation des projets d'investissement au Maroc
40	Les difficultés rencontrées lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
41	Les difficultés rencontrées lors du fonctionnement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
42	L'abandon des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
43	Les raisons d'abandon des projets
44	Les sources de financement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
45	La structure organisationnelle des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
46	L'apport de l'expérience acquise à l'étranger dans la réalisation des projets d'investissement
47	Le soutien lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
48	La durée le montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
49	Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur de la famille
50	Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement en faveur des autres
51	Le nombre de postes d'emploi créés par les projets d'investissement (famille + autres)
52	La structure des bénéficiaires des actions de soutien effectuées par les retraités enquêtés
53	Le type de soutien procédé par les retraités enquêtés
54	La décomposition des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires
55	La décomposition de la motivation des actions de soutien selon la nature et les bénéficiaires
56	La participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien collectif
57	Les modalités de la participation des retraités enquêtés à la réalisation d'un bien

Copyright © 2013 Marocdroit - Site Web Des Sciences Juridiques.

Créer en Septembre 2009 par Mr Nabil Bouhmidi

Date de Lancement: Avril 2010

E-mail: nabilbouhmidi@marocdroit.com

	collectif
58	La structure des facilités lors de la réalisation des projets d'investissement au Maroc
59	Les difficultés rencontrées lors du montage des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
60	Les difficultés rencontrées lors du fonctionnement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
61	L'abandon des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
62	Les raisons d'abandon des projets
63	La structure financière des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés
64	Les sources de financement des projets d'investissement réalisés par les retraités enquêtés